

# Les gaz policiers à Sainte-Thérèse

## La CSN parle de se donner une milice défensive

À la suite du dernier affrontement devant la Commonwealth Plywood hier matin, au cours duquel plusieurs manifestants ont été blessés par des gaz et des coups de matraques, la CSN songe à se doter d'une milice syndicale pour se protéger. La police soutient que les manifestants ont tenté de s'attaquer à une voiture de police, tandis que les syndiqués affirment que cette «attaque sauvage» est un coup monté. Au congrès de la CSN, plusieurs délégués ont déchiré leur carte de membre du Parti québécois pour protester contre l'attitude du gouvernement, qu'ils jugent responsable du pourrissement du conflit à la Commonwealth Plywood. Dès demain matin, les manifestants retourneront à Sainte-Thérèse et entendent bien se défendre si on les agresse. Une enquête sur l'affaire a été réclamée du ministre de la Justice, Marc-André Bédard.

— pages A 3 et B 9



photo CSN

# la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, JEUDI 8 JUIN 1978, 94e ANNÉE, no 28, 68 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS

Abonné: Côte Nord 30c ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$1.75

METEO

Nuageux avec averses et risques d'orages  
Minimum: 11 Maximum: 25  
Demain: nuageux avec éclaircies, mais aussi quelques averses



Jean-Pierre Ferland: \$15,000 pour deux chansons.

photo René Picard, LA PRESSE

## L'artiste québécois est devenu un instrument de propagande politique

par Pierre BEAULIEU

Il y a deux ou trois ans, les artistes pouvaient encore participer à ce qu'on appelait à l'époque les fêtes de la St-Jean, sans pour autant se voir accoler une étiquette politique. Sans que leur geste soit perçu comme une prise de position en faveur de l'indépendance. Depuis l'accession au pouvoir du Parti québécois, la situation a toutefois radicalement changé. Le gouvernement fédéral a décidé de fêter le 1er juillet avec tambours et trompettes, ce qu'il n'avait jamais fait auparavant, tandis que le gouvernement du Québec a fait du 24 juin la fête nationale des Québécois.

À Ottawa comme à Québec, les deux semaines de festivités ont maintenant une saveur politique. C'est à qui, dans les deux camps, créerait le plus gros impact. Et les artistes, par conséquent, sont devenus les instru-

ments de cette propagande. On ne peut pratiquement plus accepter de participer aux fêtes du Canada sans être automatiquement identifié comme fédéraliste, comme on a de la difficulté à participer aux fêtes du 24 juin sans être accusé (par les fédéralistes) d'être indépendantiste.

Pour certains artistes, ceux qui sont déjà clairement identifiés, comme Félix, Vigneault ou Deschamps, par exemple, le problème qu'engendre toute cette guerre de propagande constitutionnelle ne se pose pas.

«Il est évident, dit Yvon Deschamps, que je ne participerai jamais aux fêtes du Canada. Quel qu'en soit le cachet. En fait, je n'accepterai d'y aller que si, après un vote positif au référendum, on me demandait d'aller montrer aux Canadiens ce qui se passe au Québec, culturellement. Sinon, il n'est absolu-

ment pas question que j'y mette les pieds.»

Mais pour les autres. Pour

ceux qui ne se sont jamais prononcés socialement ou politique-

— Voir ARTISTE, page A 6



Yvon Deschamps: les fêtes du Canada, jamais!

photo Robert Nadon, LA PRESSE

### Premières réactions au Livre blanc sur la culture

— pages A 6 et D 9

### Le procès de Turin ou le terrorisme à l'italienne

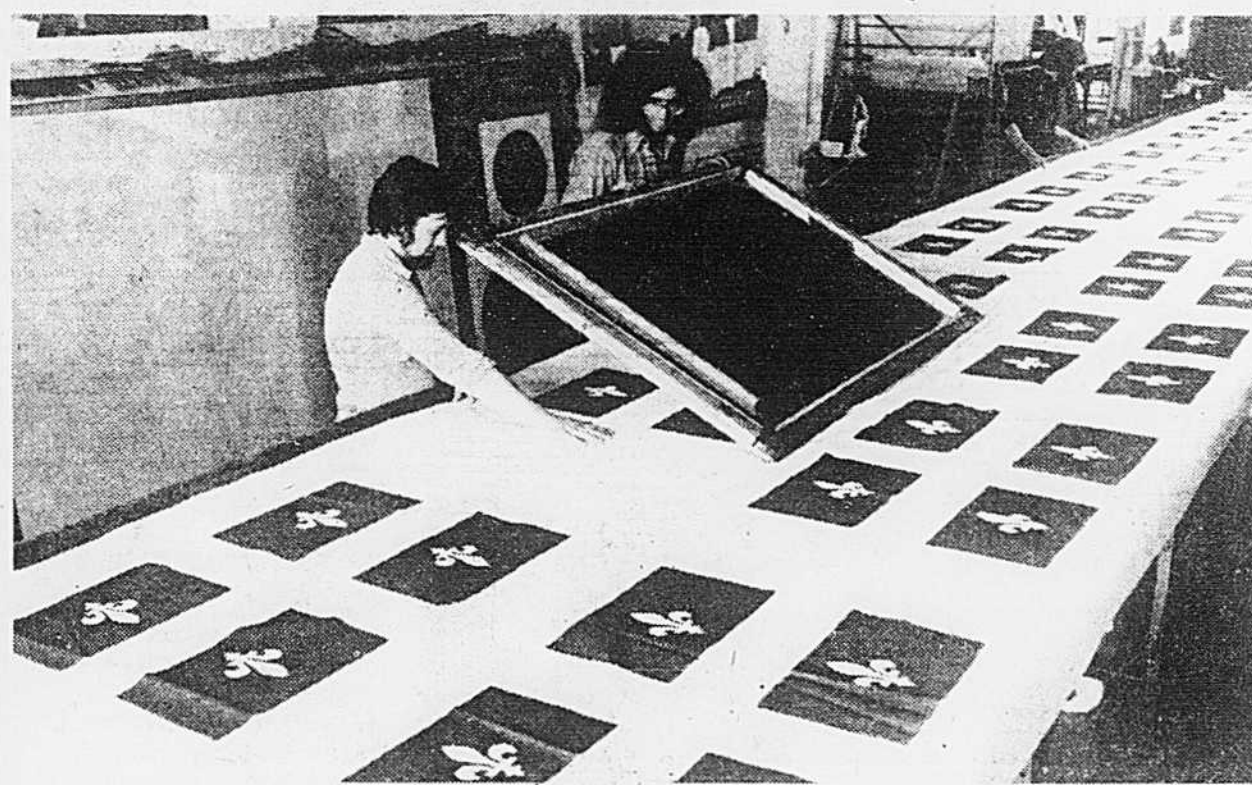
— page C 19

### Démocratie municipale via le référendum

— page A 2

### Des immenses toiles aux p'tits fanions du Québec

## Commande de \$100,000 de drapeaux



Une augmentation de 30 p. cent sur l'an dernier.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

par François FOREST

Les petits drapeaux du Québec se vendent plus au Québec que les petits drapeaux du Canada! Et ils se vendent comme jamais ils ne se sont vendus...

Faut dire que l'acheteur est de taille. Le gouvernement du Québec, dans sa campagne de marketing des fêtes de la St-Jean, et dans celle surtout de la promotion du drapeau du Québec, a logé une commande de \$100,000 uniquement à la fabrique «Aux Vents des Marchands» pour la fabrication du Fleur de lys.

«C'est pas trompant, raconte le gérant Martin Mailhot, il y a une demande effrayante de drapeaux! Tous les ministères en veulent. Ils ont envoyé des directives aux Commissions scolaires pour qu'elles en affichent, elles aussi, et il y a bien sûr les fêtes de la St-Jean. En tout et par tout, je dirais que nous connaissons cette année une augmentation de 30% sur l'année précédente. Nous ne fournissons plus.»

Mais si les drapeaux de la province risquent de flotter un peu

— Voir DRAPEAUX, page A 6

### le sport

## Bientôt une Régie québécoise des sports?

La création d'une Régie québécoise des sports, qui constitue l'une des recommandations du rapport Néron sur la violence au hockey, est constitutionnellement possible, même si le problème est complexe.

— page B 1

### édito

## Comment concilier cohérence et liberté?

par Marcel ADAM

— page A 4

### l'économie

## Une «épidémie» de rappels de voitures

• hausse de 537 p. cent en un an

Les rappels de véhicules automobiles pour des raisons de sécurité se sont accrus de 537 pour cent au cours de la période de 12 mois qui a pris fin le 31 mars dernier, correspondant à une fois et demie le total des véhicules vendus au Canada l'année dernière. Cette épidémie est évidemment le résultat de la surveillance accrue des organismes gouvernementaux et des groupes de consommateurs; mais les défauts de conception y sont aussi pour beaucoup, particulièrement pour les modèles plus petits lancés sur le marché ces dernières années.

— page A 13

### Les chasseurs devront ajuster leur tir

Les chasseurs ont peut-être ajusté leur tir, mais il en va tout autrement du ministère de la Chasse et de la Pêche, qui n'a pas encore annoncé sa politique en vue de la prochaine saison de chasse. Dans son dernier article sur les changements dans ce domaine, Pierre GINGRAS révèle cependant que le ministre Yves Duhaime a été formel: les zones de chasse ne changeront pas et le tirage au sort est complètement exclu, sauf dans les parcs et réserves, comme c'était le cas auparavant.

— page D 1

### le monde

## Ultimatum feutré de Carter à Moscou

Dans un discours à la fois modéré et ferme, le président Carter a mis l'URSS en demeure de choisir entre la coopération ou l'affrontement, ajoutant que les USA sont préparés à faire face à l'un ou l'autre de ces choix. Notre correspondant à Washington, Jean PELLETIER, résume et explique le discours de Carter.

## Les Kurdes reprennent la lutte

Les maquisards kurdes ont repris les armes contre le pouvoir central irakien, trois ans après l'écrasement de la révolte de Barzani. Cette fois, ils bénéficient d'une conjoncture favorable: la dégradation des relations entre Bagdad et Moscou.

## Les Chiliens cessent la grève de la faim

Répondant à l'appel de l'Eglise, les Chiliens qui faisaient la grève de la faim pour obtenir le respect des droits de l'homme y ont mis fin hier. Une vingtaine de Chiliens de Montréal feront de même aujourd'hui comme d'autres groupes dans une vingtaine de pays.

— pages C 1 et C 2

### sommaire

Arts et spectacles  
— Informations: D 7, D 9, D 10  
— Horaires: D 13  
Bandes dessinées: D 8  
Décès, naissances, etc.: C 18  
Duval-dépannage: C 16  
Economie: A 12 à A 17  
Éditorial: A 4  
Êtes-vous observateur?: C 7  
Horoscope: D 8  
Le monde: C 1, C 2, C 19  
Mon oeil sur Montréal: D 13  
Mot mystère: D 8  
Mots croisés: D 8  
Page des lecteurs: A 5  
Petites annonces: C 3 à C 18  
Radio et télévision: D 13  
Sports: B 1 à B 7  
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 6

Réforme de la démocratie municipale

Le référendum redeviendra un instrument de gouvernement

par Daniel L'HEUREUX de notre bureau de Québec



Guy Tardif

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec entend réintroduire la procédure de référendum dans toutes les villes du Québec qui en étaient exemptées par charte, notamment Montréal et Québec.

Et ce n'est là qu'un des éléments de la réforme de la démocratie municipale que le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, soumettra en fin de semaine aux représentants des municipalités du Québec à l'occasion de la conférence Québec-municipalités.

Selon les documents remis hier à la presse, le projet de réforme de la démocratie municipale comprendrait, outre la réintroduction de la procédure du référendum, les éléments suivants:

- création de «conseils de quartier» pour faire le lien entre le conseil municipal et les citoyens;
• réaménagement du pouvoir exécutif;
• imposition de normes d'éthique sévères aux élus et fonctionnaires municipaux;
• obligation aux municipalités d'informer davantage leurs citoyens.

Ces mesures, amendées ou non, devraient se retrouver dans un projet de loi qui sera présenté à l'automne à la suite d'une vaste consultation.

Non seulement le gouvernement entend-il réintroduire le référendum dans les villes qui en étaient exemptées, mais aussi compte-t-il prévoir de nouvelles modalités, variables selon la taille des municipalités, pour faciliter la pratique référendaire. Le fait est que, même dans les villes où le référendum existe encore, il est relativement peu utilisé, pour la bonne raison qu'on a volontairement compliqué le mécanisme nécessaire à son enclenchement.

Toute personne inscrite sur la liste électorale aurait droit de vote. Toutefois, pour les consultations populaires relatives aux règlements d'emprunt, le vote des

propriétaires inscrits au rôle d'évaluation serait pondéré par rapport aux autres électeurs.

Quant à la liste électorale qui servirait lors des élections municipales, ce serait la même que la liste permanente que le gouvernement est en train de confectionner pour les élections à l'échelle de tout le Québec. Ce qui veut dire que les personnes morales n'auraient plus droit de vote.

Conseils de quartier

Pour les municipalités les plus peuplées, le gouvernement québécois envisage la création de conseils de quartier dont le rôle serait de faire le lien entre le conseil municipal et les citoyens. Cette instance intermédiaire, qui serait facultative, aurait pour fonctions:

- d'assurer la défense des intérêts du quartier;
• faire de la consultation pour assurer la participation des citoyens aux prises de décisions;
• remplir le triple rôle de courroie de transmission, d'éducation et d'animation auprès des citoyens;
• surveiller les élus;
• gérer certains services communautaires.

Pouvoir exécutif

Québec envisage d'institutionnaliser pour les villes les plus peuplées l'existence des comités exécutifs, comme c'est le cas dans six villes du Québec. Toutefois, sauf pour Montréal, les pouvoirs de ces comités exécutifs seraient quelque peu restreints pour consacrer

le principe de la suprématie du conseil.

Nommé par et parmi les membres du conseil, les membres du comité exécutif ne disposeraient d'aucun pouvoir délégué et toutes leurs décisions devraient être ratifiées par le conseil.

Dans les petites municipalités, le gouvernement propose une nouvelle conception du rôle des «commissions du conseil». Ces commissions, qui devraient être formées en majorité par des personnes choisies hors du conseil, pourraient exercer des pouvoirs délégués et auraient pour fonctions de concevoir des politiques dans des secteurs déterminés.

Information

La réforme de la démocratie municipale envisagée par Québec obligerait les municipalités à mieux informer leurs citoyens, notamment par l'envoi à chacun d'eux, six semaines avant la présentation du budget, d'un texte indiquant les objectifs. La même procédure s'appliquerait aux règlements d'urbanisme et de zonage.

Enfin, le gouvernement voudrait que les élus municipaux et leurs fonctionnaires se soumettent aux mêmes normes d'éthique que les fonctionnaires du Québec. Ainsi, l'acceptation de faveur personnelle (et non plus seulement le trafic d'influence) serait interdite sous peine de destitution. Les élus devraient, comme les ministres, produire une déclaration publique de leurs intérêts.

Les commissaires vont se réunir en conférence parallèle

par Mariane FAVREAU

Déçus de n'être pas acceptés en nombre comparable aux dirigeants municipaux à la conférence provinciale-municipale sur la fiscalité, les commissaires d'écoles tiendront en fin de semaine une conférence parallèle.

En effet, alors qu'on attend plusieurs centaines d'échevins et de maires à la conférence officielle, seuls 30 représentants des commissions scolaires y sont admis.

Or, un mouvement s'est amorcé chez les commissaires avec l'intention, tout d'abord, de se présenter en masse à la conférence. Mais finalement, les commissaires ont trouvé mieux avisé de

nir de leur côté une conférence parallèle qui se veut un appui à leurs porte-parole.

Elle se tiendra au pavillon de Koeninck de l'Université Laval et l'on y attend quelques centaines de commissaires d'écoles.

C'est la Fédération des commissions scolaires catholiques qui verra à l'animation de ces débats. Cette manifestation se veut une sorte de force morale pour appuyer les positions qui seront défendues par les commissaires auprès des municipalités.

Egalement, on se veut un vaste réservoir de personnes-ressources pour leur venir en aide, le cas échéant.



C'est avec une amertume qu'il n'a pas tenté de cacher que Georges Valade a reconnu sa défaite aux mains d'André Payette lors de l'assemblée de mise en candidature du Parti conservateur dans Sainte-Marie hier soir. «Pour moi, ça ne se termine pas ce soir», a-t-il dit.

Convention PC dans Ste-Marie Payette l'emporte devant Valade

par Ingrid Saumari

André Payette a été choisi hier soir candidat officiel du Parti conservateur dans le comté de Sainte-Marie, défaisant son seul adversaire, l'ex-député du comté, M. Georges Valade. Sur les 437 personnes habilitées à voter, 114 seulement ont décidé d'appuyer M. Valade.

Cette amère défaite de M. Valade a donné lieu à des scènes pénibles. Déjà dans son discours de présentation, M. Valade avait quasiment supplié les militants du comté de voter pour lui. «Vous me connaissez, je n'ai pas à vanter mes mérites. On a écrit des articles sur moi, quand j'étais député, pour dire que j'étais le plus travaillant à Ottawa. Je ne vous ai jamais abandonnés, je ne vous ai jamais trahis. Est-ce trop vous demander de me remettre cette amitié que je vous ai donnée pendant des années.»

«Je ne vous supplie pas, d'ajouter M. Valade, je dois être plus homme que cela, mais est-ce que vous êtes capables de me redonner votre confiance?» A cette question, les militants ont répondu non.

Candidat indépendant?

Et une fois le résultat du vote connu, Georges Valade a fait un autre discours, plus amer que le premier. «A la dernière élection on a tout fait pour m'empêcher d'aller à Ottawa, comme ce soir,

mais cette fois-là, c'étaient des libéraux, des adversaires. Pour moi, ça ne se terminera pas ce soir... Il y a des victoires dans lesquelles on ne se grandit pas.» Après l'assemblée, Georges Valade, entouré d'une petite poignée de partisans, était sur le perron de la salle St-Pierre Claver. Ses larmes se mêlaient à la pluie mais il parlait de revenir, ses partisans voulaient voir en lui un futur candidat indépendant.

André Payette, pour sa part, affichait l'assurance de ceux qui sont certains de la victoire. Son discours n'a pas été celui d'un homme «qui doit vendre sa salade». C'était un discours politique dans lequel il attaquait le gouvernement libéral, parlait du prince Trudeau et des problèmes du comté. Même s'il a été à quelques reprises hué par les partisans de son adversaire, il n'a jamais perdu le calme sourire qu'il affichait en début de soirée.

Expliquant pourquoi il a décidé de faire confiance à Joe Clark au moment d'abandonner le journalisme pour la politique, André Payette a précisé que «Joe Clark et le PC, c'est le respect des droits des provinces, l'ouverture d'une négociation permanente, un profond désir de réduire la tension socio-politique au pays et savoir qu'on peut s'entendre et réinventer la Confédération.»

LA MÉTÉO

à Montréal

Table with columns for AUJOURD'HUI and DEMAIN, showing temperature ranges and weather conditions like 'Nuageux avec averse'.

au Québec

Table with columns for RÉGIONS, AUJOURD'HUI, and DEMAIN, listing weather for various regions like Abitibi, Outouais, etc.

au Canada

Table with columns for provinces, AUJOURD'HUI, and Capitales, listing weather for provinces like Colombie-Britannique, Alberta, etc.

si vous partez...

vers les capitales

Table listing weather for various cities like Amsterdam, Athènes, Berlin, etc.

vers les plages

Table listing weather for beach destinations like Acapulco, Mexico, Bermudes, etc.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Z 1K9. Société à responsabilité limitée, enregistrée au Québec. LA PRESSE est membre de l'Association des journaux du Québec et de l'Association des journaux du Canada.

Table with columns for TARIFS D'ABONNEMENTS and LIVRAISON A DOMICILE, listing rates for different subscription types.

Table with columns for ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE, listing rates for advance payment subscriptions.

Table with columns for GRANDS ANNONCES, listing rates for large advertisements.

Table with columns for COMPTABILITÉ, listing rates for accounting services.

À L'ÉCOUTE D'OTTAWA

Propos d'un homme de lettres

Comme la plupart de ses collègues, le ministre des Postes Gilles Lamontagne s'est rapidement mis à l'heure de la télédiffusion des débats aux Communes. Mais, fait étonnant, pour un homme de lettres, il néglige les mots...

Vêtu d'un costume sombre et d'une cravate sobre, le ministre passe bien l'écran, mais les réponses qu'il tente de donner aux députés de l'Opposition passent plus difficilement chez les préposés au journal des débats.

Sténographes officiels et interprètes doivent s'arracher les cheveux lorsque M. Lamontagne passe d'une langue à l'autre avec la virtuosité d'un pachyderme ou, fine fleur du bilinguisme, lorsqu'il parle les deux langues en même temps.

«Les officiers de mon département» dira-t-il tantôt m'affirment qu'ils ont «clairé la malle» et qu'elle a été «délivrée». Cette semaine, il expliquait qu'une question était bien complexe à «cause des légalités impliquées».

Heureusement qu'au journal des débats comme ici, il y a un correcteur d'épreuves.

Les marches du palais

Les politiciens de carrière savent que la meilleure façon d'accéder aux plus hautes fonctions, c'est de ne s'avancer qu'en terrain sûr et de ne gravir



Gilles Lamontagne

les marches du succès qu'une à une.

C'est sans doute pour faciliter la tâche aux professionnels de la poignée de main que le ministère des Travaux publics a entrepris, il y a quelques jours, la réfection d'un petit escalier de pierre menant au parlement fédéral. Ouvrage anodin? Que non. Il en coûtera plus de \$40,000 pour «revampier» ces quinze marches

de huit pieds de largeur, usées par le temps et les souliers traînants des fonctionnaires aguerris.

A quand la fin des travaux? Mystère. En attendant, il a fallu construire des marches de bois, parallèles à l'escalier en réparation, et couper une clôture de fer forgé pour l'installer. Deux opérations non comprises dans le coût initial.

Moi je ne lis pas les journaux, voyez-vous...

Quand le premier ministre Trudeau dit qu'il ne lit jamais les journaux, c'est vrai... ou presque. Personne ne se souvient en effet de l'avoir vu plongé dans la lecture d'un quotidien à la Chambre des communes, mais de plus en plus fréquemment on peut l'observer feuilletant un résumé de l'actualité préparé par ses services.

Cette revue de presse comporte des photocopies des principaux articles parus ainsi que des notes sur les bulletins d'informations de la radio et de la télévision.

Il s'agit d'un travail fort bien fait qui précise même les nuances entre les reportages présentés aux différentes stations, la longueur de chacun et les extraits sonores utilisés.

Semblable documentation dispense, on en conviendra, de lire les journaux...

Le NPD arrive au Saguenay

Le chef du Nouveau Parti démocratique M. Ed Broadbent participera d'ici quelques jours à une opération charme dans la région du Saguenay, terrain que les stratèges de son bureau estiment particulièrement propice à une percée socialiste.

Pourquoi le Saguenay? Parce que le parti a enfin trouvé un candidat valable, en l'occurrence M. Jacques Hubert; que cette région a élu des députés du Parti québécois et, enfin, que le mouvement syndical y est très vivant.

Le problème qui se pose dans cette analyse, c'est que les électeurs québécois de cette région ont les mêmes idées que ceux d'Oshawa sur le plan social mais qu'ils ne placent pas cette préoccupation en première place dans leur ordre de priorités. Ils veulent d'abord faire l'indépendance et ensuite... on verra.

Qui a dit ça? Nul autre que M. Broadbent qui cherche toujours une solution à ce cercle vicieux: le NPD a des sympathisants naturels au Québec mais il n'a pas de militants, comment convaincre les sympathisants de l'appuyer si les militants ne mettent pas sur pied la machine électorale nécessaire avec les candidats qu'il faut?

Gilles PAQUIN

# La CSN de retour demain devant la Commonwealth avec «son» système d'ordre «Cette attaque sauvage est un coup monté»



Selon la CSN, l'attaque sauvage des policiers était un coup monté.

photo PC

par Pierre VENNAT  
«On ne nous empêchera pas de piqueter et de manifester pacifiquement. Même si plusieurs de nos militants ont été matraqués et plusieurs arrêtés, la CSN sera de retour, vendredi matin, sur la ligne de piquetage de la Commonwealth Plywood avec le meilleur service d'ordre qu'on n'a jamais eu.»

— Norbert Rodrigue, président de la CSN

«Je ne le souhaite pas, mais il faut être conscient que si les syndiqués ne peuvent plus manifester et piqueter pacifiquement, il leur faudra, très prochainement, songer à faire comme l'Etat avec sa Sûreté du Québec, les municipalités avec leur police et les employeurs avec les agences privées de sécurité, nous doter nous aussi d'une espèce de milice syndicale chargée de nous protéger.»

— André L'Heureux, vice-président de la CSN

Hier matin, en effet, 300 piqueteurs, la plupart des congressistes de la CSN, s'étaient rendus manifester devant la Commonwealth de Sainte-Thérèse, où un conflit dure depuis le 19 septembre 1977 et qui est le théâtre d'un imbroglio juridique considérable. Le piquetage, par ordonnance de la cour, est interdit devant cette usine.

Alors, affirment les syndiqués, que les piqueteurs manifestaient pacifiquement depuis deux heures, des policiers de la Sûreté du Québec, aidés de leurs confrères de Sainte-Thérèse, Boisbriand et

Blainville ont violemment chargé les militants syndicaux, en blessant plusieurs dont M. L'Heureux (blessé au visage), en utilisant des gaz lacrymogènes et des matraques.

Le chef de police de Sainte-Thérèse, M. Guy Gaudreau, affirme que c'est après que les syndiqués eurent tenté de s'attaquer à une auto-patrouille de la Sûreté du Québec, qu'il a dû donner l'ordre d'attaquer.

La version syndicale

Les syndiqués, eux, ont une tout autre version:

«Cette attaque sauvage est un coup monté. D'une part, deux agents de la Sûreté du Québec ont été vus hier dans le bureau de l'administrateur de l'hôtel Bonaventure. Ces deux policiers ont été identifiés par des grévistes de Commonwealth Plywood et par Serge Loyer, directeur de grève déjà condamné à 2 mois pour outrage au tribunal.

«Ce matin, les policiers de la SQ avaient laissé traîner une de leurs voitures derrière les lignes, sans aucun policier à l'intérieur, en plein milieu du chemin de fuite des militants CSN. Ce n'est que dans la fuite, suite à l'attaque des policiers, que la voiture de police a été touchée par des pancartes laissées à la hâte par les piqueteurs poursuivis.»

La CSN, de toute façon, a demandé au ministre de la Justice, Marc-André Bédard, une enquête sur ces événements qu'elle juge inacceptables.

Quant à M. L'Heureux, qui en passant souligne qu'il est grand-

père malgré son air juvénile, il fut blessé au visage par un bâton de gaz lacrymogène (gas stick) alors qu'il avait été renversé par un policier.

M. L'Heureux affichait d'ailleurs une profonde brûlure au visage hier matin et marchait courbaturé.

Huit arrestations

LA PRESSE a obtenu l'identité de sept des huit personnes arrêtées. Il s'agit de:

- Bernard Murray, vice-président du Conseil central de Québec;
- Christophe Auger, président du Conseil central de Trois-Rivières;
- Jacques Lessard, permanent de la FTFP à Lebel-sur-Quevillon;
- Arsène Henry, permanent du Service d'action politique de la CSN;
- Marcel Boutin, permanent de la CSN à Valleyfield;
- Edouard Lavallière, professeur au Cégep de Jonquière;
- Laurent Boutin, travailleur de Francon.

Le directeur Gaudreau de la police de Sainte-Thérèse a d'ailleurs annoncé qu'il y aurait d'autres arrestations, quatre ou cinq, d'ici peu.

Toutes ces personnes sont accusées d'avoir participé à une émeute et de possession d'armes offensives, selon la CSN qui affirme que plusieurs de ces personnes arrêtées ont été sauvagement battues, notamment Jacques Lessard, qui aurait été frappé par trois policiers alors qu'il gisait déjà sur le sol.

## Le gouvernement est tenu directement responsable

par Pierre VENNAT

Plusieurs délégués de la CSN, encore membres du Parti québécois, ont déchiré hier matin en plein congrès, leur carte de membre du parti pour protester contre le gouvernement péquiste qu'ils considèrent directement responsables de la pourriture du conflit à la Commonwealth Plywood.

C'est à l'unanimité, si l'on peut dire, après un débat de plus de trois heures qui a complètement éclipsé tous les thèmes à l'ordre du jour du congrès que les délégués ont dénoncé «les attaques délibérées des policiers sans aucune justification ainsi que les autorités gouvernementales responsables» de la police qui, quelques heures plus tôt, avait dispersé au moyen de gaz lacrymogènes une manifestation de solidarité de la CSN avec les grévistes de la Commonwealth Plywood.

Le débat, qui a vu 61 délégués au micro, était teinté de beaucoup d'émotivité.

Par contre, un certain nombre de délégués ont estimé que cela n'était pas suffisant et ont suggéré le déclenchement d'un débrayage général à travers tout le Québec. Certains ont même sug-

géré que l'on tienne aussi une série de grèves tournantes, comme moyen de protestation.

Certains délégués n'ont pas caché leur nervosité à cause de la présence de représentants de mouvements politiques comme la Ligue marxiste-léniniste sur les lieux, estimant que ceux-ci cherchent à capitaliser en faveur de leur idéologie politique les conflits des travailleurs organisés.

Rodrigue

Mais M. Norbert Rodrigue est intervenu lui-même pour rappeler aux délégués qu'ils n'ont pas «à se mépriser les uns les autres» et a incité les congressistes à «répondre collectivement de façon unitaire à cette agression».

M. Rodrigue s'oppose à ce que l'on établisse une distinction entre les travailleurs alors qu'ils sont attaqués et son intervention a été vivement applaudie.

Il a toutefois dit par la suite que les militants de mouvements politiques étaient les bienvenus sur les lignes de piquetage, en autant qu'ils acceptent de se ranger sous la bannière de la CSN.

Il a rappelé que le terrorisme verbal n'est pas plus acceptable que le terrorisme des policiers.



André L'Heureux, blessé au visage par un bâton de gaz lacrymogène.

## L'accusation de possession d'armes offensives tombe

par Paul ROY

La Couronne a abandonné hier la plus importante des deux accusations qu'elle avait portées contre les 85 personnes arrêtées devant la Commonwealth Plywood de Sainte-Thérèse, le 19 avril dernier.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Marie Tanguay, a en effet déclaré hier, après avoir consulté les six avocats de la défense, que les accusations de possession d'armes offensives tombaient, faute de preuve. Ces accusations, portées en vertu de l'article 85 du Code criminel, pouvaient entraîner des peines maximum de 10 années d'emprisonnement pour les manifestants.

Restent donc les accusations d'avoir participé à une émeute, portées en vertu de l'article 66, et passibles de peines maximum de deux ans.

Me Tanguay a fait cette annonce après que le juge André Lamoureux eut reporté définitivement aux 11 et 12 octobre prochains les enquêtes préliminaires des 85 accusés. Le juge a, par la même occasion, accédé à la demande de la défense de lever l'interdiction de sortir à l'extérieur du Québec, imposée aux accusés. Ceux-ci demeurent toutefois soumis à d'autres interdictions, dont celle de participer à des attroupements dans le district judiciaire de Terrebonne.

Victoire importante  
Des porte-parole du groupe

d'accusés ont qualifié de victoire importante la levée des accusations de possession d'armes offensives, d'autant plus que ces armes, c'étaient leurs pancartes et, qu'à leurs yeux, elles étaient «défensives» puisqu'ils affirment que le 19 avril, c'est la police de Sainte-Thérèse qui les a «attaqués furieusement».

Quant aux nouveaux incidents de violence, survenus hier matin devant la Commonwealth Plywood, les porte-parole des «85» les ont qualifiés de nouvelles preuves de la montée de la répression au Québec. Ils ont souligné qu'ils seraient heureux d'accueillir les nouveaux accusés au sein de leur comité de défense, mis sur pied pour regrouper toutes les victimes d'un appareil policier et judiciaire au service de la Commonwealth Plywood.

## Fournier est passible de cinq ans

par Gilles NORMAND

Un jury composé de six hommes et de six femmes a prononcé un verdict de culpabilité, hier, après plusieurs heures de délibérations, contre l'ex-procureur de la Couronne Bernard Fournier, poursuivi pour entrave à la justice et abus de confiance.

Le juge en chef adjoint James Hugessen, de la Cour supérieure, prononcera sa sentence le 15 juin prochain. D'ici là, l'avocat de l'accusé, Me Philippe Gélinas, adressera au juge ses représentations.

Fournier, un ex-substitut du procureur général à la cour des comparutions, au Palais de justice de Montréal, pourra cependant rester en liberté jusqu'au prononcé de la sentence. Les accusations dont il a été trouvé coupable le rendent passible d'une sentence d'emprisonnement de cinq ans.

La décision de laisser Fournier en liberté a été prise à la suite d'arguments présentés par Me Gélinas, lesquels n'ont nullement été contestés par le représentant du ministère public, Me François Beaudoin. Il aurait autrement été incarcéré immédiatement, comme il se produit habituellement après un verdict de culpabilité.

«Mon client est célibataire et il habite avec sa mère, âgée de 92 ans, et s'il devait être incarcéré immédiatement, il ne la reverrait peut-être jamais vivante. Je crois qu'il est préférable que M. Fournier puisse lui annoncer lui-même la nouvelle car il me serait fort pénible d'avoir à le faire moi-même», a dit Me Gélinas.

Le procès a duré six jours, au cours desquels les témoins ont été entendus jusqu'à la satisfaction des jurés, dans le cas de deux des cinq chefs d'accusations imposés contre l'accusé.

Fournier a été déclaré coupable d'avoir, entre le 6 mars et le 30 avril 1970, refusé illégalement d'autoriser qu'une plainte soit portée contre le journaliste Normand Maltais, en vue d'obtenir de lui un endossement pour un emprunt de \$5.000. Il a refusé aux policiers de la Sûreté du Québec

d'autoriser la plainte sous prétexte d'insuffisance de preuve.

Les jurés ont aussi trouvé Fournier coupable d'abus de confiance en demandant une somme de \$400

à l'avocat montréalais Barry Coleman, avant d'approuver la libération sous caution de l'un de ses clients.

L'accusé a été acquitté quant

aux trois autres chefs d'accusation portés contre lui, lesquels référaient aux mêmes circonstances. Deux de ces inculpations étaient pour corruption.

## Condamnée, Jocelyne Deraîche sera libérée dans quelques jours

PARIS (AP) — Jocelyne Deraîche, la fiancée canadienne du gangster en fuite Jacques Mesrine, a été condamnée hier par la 16ème Chambre Correctionnelle de Paris à huit mois de prison, dont quatre mois fermes et quatre mois avec sursis. Elle était accusée de recel et de falsification de carte d'identité.

Agée de 26 ans, née à Grande-Rivière au Québec et demeurant à Montréal, elle avait connu Mesrine en 1972 alors que celui-ci venait de s'évader du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Elle le suivit aux Etats-Unis, au Venezuela puis en France où ils furent arrêtés tous les deux en mars 1973. Mais après deux mois de détention, elle était remise en liberté provisoire et elle rentra chez elle.

Elle revint à Paris en avril dernier pour revoir son bandit bien-aimé qui ne s'était pas encore évadé de la prison de la Santé. Mais elle fut arrêtée alors qu'elle s'apprêtait à demander un permis de visite.

Un imposant service d'ordre était en place au Palais de justice, car le bruit courait que Mesrine pourrait tenter une action violente pour la délivrer. Il ne s'est rien passé et l'audience s'est déroulée très calmement.

Il est donc reproché à Jocelyne d'avoir profité en 1973 de l'argent provenant des hold-up de Mesrine.

Une giflle

«Je ne savais pas au juste ce qu'il faisait», dit-elle. «Un jour, je lui ai posé des questions, il



Jocelyne Deraîche, en 1973.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

m'a donné une giflle il ne voulait pas de questions».

«Pourquoi êtes-vous revenue du Canada?», a demandé le président.

«Je voulais me marier avec Jacques», a-t-elle répondu.

«Malheureusement Jacques est parti, et on ne sait pas où il est», a répondu le président.

L'avocat, Me Jacques Dreyfuss, a plaidé la clémence en

soutenant que Jocelyne avait agi sous la contrainte. «Si Mesrine n'était pas un individu menaçant, pourquoi y aurait-il tant de gardes dans cette salle?».

Jocelyne Deraîche a déjà presque effectué les quatre mois de prison qui lui ont été infligés: la moitié en 1973 et la moitié en 1978. Elle va donc être libérée dans quelques jours et aussitôt refoulée au Canada.

**HOMARD VIVANT** et frais bouilli  
**DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**  
**EN PLEINE SAISON**

**Pêcheurs Unis du Québec**  
655-787, rue du Marché-Central  
Montréal 382-5500

**FIDUCIE PRÊT ET REVENU**

**9 1/2%**  
\*Taux sujet à confirmation

**DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS**  
Minimum \$500.00  
Intérêts payés annuellement

**225 rue ST-JACQUES**  
**Tél: 288-1221**

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

## Comment concilier cohérence et liberté?

Le Livre blanc sur la politique québécoise du développement culturel, rendu public mardi, fera l'objet d'un long et difficile débat parce qu'il constitue un projet global de société, qui touche tous les aspects culturels de la vie sociale au Québec.

Ce livre comporte deux tomes totalisant quelque six cents pages, le premier, de caractère philosophique, établit les perspectives d'ensemble, le second, plus concret, plus technique, contient les propositions d'action d'une politique culturelle.

Afin de rendre justice à une entreprise aussi vaste, mais surtout à cause de l'importance des réformes qu'elle annonce, l'équipe éditoriale en fera une étude approfondie avant de la commenter comme il se doit dans cette page. Aujourd'hui je me contenterai de formuler quelques impressions générales après une première lecture du premier tome.

D'abord il faut dire que la démarche du gouvernement s'accorde avec la place primordiale qu'occupe la dimension culturelle dans le programme du Parti québécois, mais qu'elle déroge avec l'orientation du dernier discours inaugural. Aussi on lui reprochera de trop privilégier

les politiques culturelles alors que l'économie est dans une situation déplorable et qu'il ne parvient pas à redresser la situation, là où il a le pouvoir d'agir, mais surtout de disperser son action et de poursuivre trop de lièvres à la fois.

Ensuite il faut dire que ce Livre blanc démontre une détermination bien arrêtée du gouvernement à prendre ses responsabilités là où la plupart de ses prédécesseurs ont refusé de le faire par crainte, par prudence, par inconscience ou absence de sensibilité en matière culturelle. Il se donne même une si grande responsabilité dans ce domaine que plusieurs s'en inquiètent.

Il est vrai que le Livre blanc prend beaucoup de précautions pour rassurer les gens quant aux types d'intervention qu'il envisage, mais on ne peut s'empêcher de remarquer que dans les 144 pages du premier tome, on parle constamment de la nécessité d'établir de la cohérence dans les activités culturelles, de préserver et de promouvoir la culture francophone, mais on ne mentionne à peu près jamais le mot liberté, qui est pourtant l'ingrédient essentiel d'une culture humaniste. Il faudra voir comment on peut concilier la liberté de la vie culturelle à la base

avec une volonté de cohérence qui vient d'en haut.

Le ton de ce Livre blanc diffère considérablement avec celui du Livre blanc sur la langue française. L'argumentation est aussi polémique, en ce sens que le fédéralisme est systématiquement décrié, qu'on ne lui accorde même pas le crédit de n'avoir pas au moins empêché la vitalité de la culture francophone qu'on aime vanter aujourd'hui, mais le ton est plus enveloppé, moins provocant et plus équitable à l'égard des minorités, anglophones et autres, qui ont considérablement contribué à enrichir la culture québécoise.

La rhétorique abstraite, trop savante de ce document rend sa lecture difficile, souvent ennuyeuse. Je crains qu'il ne décourage le lecteur moyen parce qu'il n'est pas à sa portée. Mais pour le rédiger plus simplement, plus clairement, il eut fallu être plus précis dans la démonstration, appuyer celle-ci d'exemples concrets, vérifiables, décrire plus précisément la réalité, mais serait apparue alors l'incohérence de l'argumentation, qui est sous-tendue tout au long sur la nécessité de faire l'indépendance du Québec.

Ainsi, pour convaincre de la nécessité de l'indépendance pour réaliser à fond ce projet de société, le Livre blanc utilise systématiquement l'alarmisme, comme en témoigne cette phrase choisie parmi cent autres: «La situation de la culture de tradition française au Québec apparaît dramatique».

Par contre, l'ouvrage regorge de passages chantant la vigueur de la culture québécoise, son originalité, sa force, et le bel avenir qui s'offre à elle si, évidemment, le Québec peut conquérir son indépendance politique.

Par le style le document se donne les airs d'un essai objectif, mais le fond de l'argumentation est polémique parce qu'il veut démontrer la supériorité d'une thèse sur une autre.

Les faiblesses de la partie philosophique du Livre blanc ne permettent pas de préjuger de la qualité du reste de l'ouvrage où sont énumérées plusieurs propositions d'action susceptibles d'améliorer sensiblement la qualité de la vie culturelle québécoise à l'intérieur même de la fédération canadienne, comme l'a souligné le ministre Laurin.

Marcel ADAM

## bloc-notes

### Révolte de contribuables

Les contribuables de la Californie viennent de faire un geste d'éclat. Par référendum, ils ont appuyé massivement une proposition dont l'effet sera de réduire leur taxe foncière de près de 60 pour cent.

On a parlé de révolte, et le mot n'est probablement pas trop fort. Ces gens ont dit, en somme, qu'ils en avaient assez de financer des services qui n'en finissent pas de croître et, selon l'expression de certains d'entre eux, de «faire vivre des parasites».

On pourra dire qu'il s'agit d'une réaction irréflective et de nature égoïste; on pourra prétendre qu'on a voté sans penser aux conséquences d'une telle baisse des impôts. Il n'en reste pas moins qu'une majorité jusque-là silencieuse a eu l'occasion de s'exprimer et qu'elle l'a fait clairement. Cette majorité a fait savoir qu'elle en avait ras le bol de remettre à l'Etat une partie toujours plus substantielle de ses revenus.

Et, d'après certains observateurs de la scène politique américaine, l'exemple donné par les contribuables de la Californie risquerait de faire tache d'huile. Le même phénomène pourrait se reproduire dans l'ensemble des Etats de nos voisins du Sud.

Il y a de quoi inquiéter les hommes politiques et toutes les administrations publiques ou parapubliques. Depuis des années, les gouvernements, à tous les niveaux, accaparent une proportion toujours plus grande du produit national brut. Ils étendent leur aire d'intervention et accroissent d'autant leurs effectifs bureaucratiques. Ils doivent refiler la facture aux contribuables.

La nature humaine étant ce qu'elle est, ceux qui paient le gros de la note sont susceptibles de réclamer qu'on leur accorde, à un moment donné, un répit, surtout s'ils acquièrent la conviction que les services ne sont pas tous nécessaires ou que leur prestation s'accompagne de gaspillage.

On peut prêcher l'altruisme, on ne changera pas cette nature humaine. Il y a une limite aux sommes d'argent que l'Etat peut aller chercher dans les poches des contribuables. Ceux qui, par l'effort personnel et l'esprit d'initiative, ont réussi à amasser quelques biens, n'aiment pas qu'on les en dépouille sans justification sérieuse pour en faire bénéficier indistinctement tous les autres. Il serait étonnant que ce sentiment ne soit pas prévalant également au Canada.

Vincent PRINCE

### LES BONNES RECETTES DE CAMILLE



(Tous droits réservés)

## La presse anglophone

Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse Canadienne

### Aide efficace aux petites entreprises

La petite entreprise a reçu quelques importantes injections dans le bras grâce au ministre des Finances Jean Chrétien. Une modification fiscale va permettre l'exemption de l'impôt sur les gains de capital, sur le transfert du capital d'une petite entreprise d'un parent à un enfant ou à un petit-enfant. L'exemption sera limitée à \$200,000 au cours d'une vie et s'appliquera seulement aux sociétés privées contrôlées par des Canadiens...

Ces mesures ne feront pas perdre beaucoup de revenus au gouvernement, mais elles peuvent stimuler le développement des petites entreprises et empêcher qu'elles ne soient vendues du vivant du fondateur pour éviter les ventes à prix réduits après la mort pour défrayer l'impôt.

Une question est soulevée. Si ces petites entreprises peuvent être exemptées de l'impôt sur les gains de capital, la justice ne demanderait-elle pas une exemption semblable pour toutes les petites entreprises et les personnes à faible et moyen revenus? — Le 27 mai.

"The Toronto Globe and Mail"

### Le français en Ontario

Quand le premier ministre Bill David a déclaré en février dernier qu'il ne donnerait pas au français le statut de langue officielle en Ontario parce que son gouvernement était intéressé à l'action, non aux gestes symboliques, il n'a pas exclu la possibilité de trouver un "cadre statutaire" pour donner de l'expansion aux services en langue française.

Le libéral Albert Roy (Ottawa-Est) a évité des peines à M. Davis en trouvant exactement ce cadre pour lui. Les efforts de M. Roy, contenus dans une proposition de loi d'un simple député présentée à Queen's Park, ont pour but de garantir les droits des francophones sans déclarer le français langue officielle. Exactement ce à quoi songeait M. Davis.

Cela veut dire que dans les régions où la population francophone le justifie, le gouvernement va procurer des services publics (judiciaires, sociaux, municipaux, de santé, d'enseignement en français).

L'accent est sur le côté pratique. Il ne s'agit pas de vouloir créer un service public bilingue, dans le genre d'Ottawa; l'intérêt de M. Roy est plutôt de procurer

simplement des services français dans des régions où on en a besoin...

M. Roy suggère qu'une régie des services en langue française, composée d'un coordonnateur du rang de sous-ministre, du président de la Commission de la fonction publique et de trois membres nommés par le cabinet, détermine les endroits où on a besoin de services français et surveille leur implantation.

L'idée de M. Roy, pleine de gros bon sens, oblige le gouvernement à faire quelque chose. Il a étudié à fond la position de M. Davis sur la question des services en langue française et il l'a appuyée avec finesse.

Quand le projet de M. Roy va être discuté, M. Davis et ses amis vont paraître énormément stupides s'ils le rejettent. — Le 25 mai.

"The Ottawa Citizen"

### M. Lévesque à Toronto

Le premier ministre québécois René Lévesque a tiré plein avantage de la chance de jouer le rôle de la personne éminente et éminemment raisonnable qui résout les problèmes, au cours de sa visite à Toronto. Il faut évidemment se réjouir qu'il va tenter de collaborer avec le premier ministre ontarien William Davis en supprimant certains sujets d'irritation d'outre-

frontière, comme le renforcement de la prohibition contre les ouvriers ontariens de la construction au Québec.

Il n'existe aucune raison, cependant, d'être naïf sur la cause de la capacité de M. Lévesque à produire une impression si constructive. C'est parce que son gouvernement a poursuivi une politique étroite, injuste et pernicieuse en créant, presque seul, plusieurs des problèmes pour lesquels, lui et M. Davis, se sont mis d'accord en disant qu'il faudrait les résoudre...

Il n'est pas nécessaire d'appuyer une quelconque théorie de manipulation sur une grande échelle pour constater que ce qui se produit est entièrement dans l'intérêt d'un gouvernement séparatiste. Le leader fait une visite officielle dans la capitale de l'Ontario, est reçu presque comme un chef d'Etat et se met à négocier les grandes lignes de solutions possibles à des problèmes de voisins. C'est une façon de démontrer que les deux juridictions ont la possibilité de s'entendre merveilleusement bien après que le Québec sera devenu indépendant du Canada. Vous n'avez qu'à donner au Québec le respect qui lui est dû et tout va très bien aller.

La stratégie peut fonctionner assez bien quand elle est employée dans les relations entre deux pays qui existent déjà... Mais c'est une tactique qui n'est particulièrement pas convaincante quand elle est employée

par une province, si grandes que soient ses illusions d'Etat, contre une autre...

Il existe toujours le danger que la perspective étroite qu'un séparatiste doit prendre par définition pour définir les intérêts économiques de sa juridiction va empêcher un accord raisonnable. Il ne serait pas réaliste de s'attendre à moins de ces problèmes si le Québec avait encore plus de pouvoirs qu'il a déjà pour harceler le commerce interprovincial et rendre la vie impossible à plusieurs habitants de régions frontalières comme l'ouest du Québec et l'est de l'Ontario. — Le 25 mai.

"The Ottawa Journal"

### Un pays sans hymne national

C'est probablement un pari sûr d'affirmer que la plupart des Canadiens qui se disputent pour savoir s'il faut chanter O Canada en français comme en anglais dans les parcs de baseball et autres endroits publics, croient qu'il s'agit de l'hymne national du Canada. Ce n'est pas le cas.

O Canada a presque un siècle et il est chanté et joué depuis des générations dans des occasions officielles partout au Canada, même si les paroles anglaises et françaises sont passablement différentes. Mais il n'a jamais eu un statut officiel.

En 1967 — pas longtemps après que le Canada eut enfin un drapeau national — un comité

conjoint de la Chambre des Communes et du Sénat a conclu que O Canada devrait devenir l'hymne national. Mais il y eut de longs délais avant d'en faire un projet de loi. En 1974, le gouvernement Trudeau présenta un projet faisant de O Canada notre hymne national, avec de légères modifications dans les versions habituelles des deux langues. Mais ce projet languit à l'ordre du jour depuis quatre ans et le gouvernement n'a fait aucun autre effort pour en faire une loi...

Un point a été atteint où le danger de l'inaction peut être plus grand que celui de l'action. L'hiver dernier, la nationaliste Société Saint-Jean-Baptiste a lancé un concours pour un chant national québécois, sans doute avec l'idée qu'il pourrait un jour être l'hymne d'une république du Québec.

Une fois qu'un chant satisfaisant aura été trouvé, le gouvernement Lévesque peut décréter qu'il sera le seul hymne officiel aux événements publics du Québec. Comme O Canada n'a pas de statut officiel, il n'y aurait aucune difficulté à le supprimer.

Le premier ministre Trudeau peut prévenir un tel développement en mettant immédiatement sa législation dans l'urne parlementaire et en faisant déclarer O Canada notre hymne national sans autres délais... — Le 24 mai.

"The Toronto Star"

## Un Québec indépendant, c'est un pensez-y bien

Je voudrais commenter la lettre du 27 mai de Monsieur André Lafrance, d'Ottawa, au sujet du droit des Québécois à l'autodétermination.

M. Lafrance trouve tout naturel que les Canadiens de la province de Québec aient le droit d'exprimer leur opinion sur la séparation du Québec d'avec les autres provinces, défaisant ainsi l'alliance qui a été conclue pour la formation du Canada. Mais il ne trouve pas du tout naturel que les Canadiens des autres provinces puissent aussi exprimer leur opinion à ce sujet.

Il avance que le droit à l'autodétermination est un droit recon-

nu par l'O.N.U. Dans les Accords d'Helsinki et dans la Charte des Nations Unies, le mot "peuples" veut dire la population totale d'un pays. La Charte des Nations Unies condamne tout attentat de sécessionnisme ou séparatisme dans un langage clair: "Tout attentat ou dérangement partiel ou total de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies."

Cette façon de retenir seulement ce qui fait son affaire est typique d'une personne ivre de nationalisme, qui embrouille le

fonctionnement de l'intelligence. Ainsi, il est permis d'être antifédéraliste, mais il est odieux d'être profédéraliste. Il est tout à fait légitime de vouloir briser une alliance mais l'autre partie à l'alliance ne doit avoir rien à dire. On parle de séparatisme, d'indépendantisme, de souveraineté puis de souveraineté-association comme des "slogans" sans penser logiquement à ce que cela veut dire.

Ainsi, souveraineté-association veut dire en termes précis: dissociation-association. Un Québec indépendant ou souverain pourra discuter et négocier

d'égal à égal avec le reste des provinces du Canada et le gouvernement du Canada. Cela s'écrit facilement mais, en pratique, comment un gouvernement de 6 millions d'habitants pourrait-il négocier d'égal à égal avec 9 chefs de gouvernements représentant environ 20 millions, avec un pouvoir financier plus prononcé? Le climat émotif et intellectuel qui suivrait une telle éventualité serait-il favorable à la seule province souveraine?... Peut-on concevoir les difficultés de négocier un accord monétaire, des tarifs douaniers, le partage des biens fédéraux dans la province de Québec, le partage

de la dette nationale! Il faudrait bien 10 ou 20 ans pour terminer de telles négociations. Durant ce temps, la province souveraine resterait dans un état de stagnation, sans compter le tort énorme fait au reste du pays. Puis, si éventuellement insatisfait, la population souveraine du Québec décidait, qu'après tout, le fédéralisme était le meilleur instrument pour son épanouissement, nous faudrait-il alors retourner aux conditions dictées en majeure partie par le reste de l'ancien pays?

Pensons-y avant de nous engager.  
Yvon STE-CROIX  
Montréal

## Lise devrait partir

J'ai vraiment sursauté lorsque j'ai aperçu, dans l'édition du 1er juin 1978, un article qui disait que pour sauver Tricofil, Lise Payette avait menacé de démissionner. Cette ex-animatrice de radio et de télévision aurait réellement mieux fait de continuer à se montrer devant le petit écran plutôt que de se lancer en politique. Déjà, dans les premiers mois qui ont suivi l'élection du Parti québécois, elle avait fait couler beaucoup d'encre à propos de sa loi sur l'assurance-automobile, loi qui, d'ailleurs, ne semble pas faire l'unanimité. Voilà maintenant qu'elle récidive dans sa tentative de sauver la société Tricofil de St-Jérôme.

Depuis que cette société autogérée a été créée en 1975, le gouvernement québécois n'a pas cessé d'octroyer subventions après subventions à cette entreprise qui, on doit se l'avouer, ne réussira jamais à réaliser des profits. Au lieu de dépenser l'ar-

gent des contribuables en vaines contributions, pourquoi ne pas l'injecter dans des secteurs qui en ont réellement besoin et qui pourraient par conséquent s'en sortir?

Mme Payette parraine Tricofil depuis le début, mais elle devrait laisser ses sentiments de côté puisque en affaires il n'y a pas d'amis, paraît-il. Ou encore, je lui suggère de s'amuser à les subventionner elle-même à l'aide des deniers qu'elle a reçus de la société d'Etat. Elle devrait mettre son projet de démission à exécution, car ce n'est pas tout de se lancer en politique parce qu'on est populaire et que l'on veut relever de nouveaux défis. Elle a tenté sa chance comme tout citoyen peut le faire, elle a profité des circonstances, mais maintenant, elle devrait s'apercevoir qu'elle a raté le bateau et elle devrait se retirer.

Pierre THÉROUX  
Cité Terrebonne, P.Q.



Mme Lise Payette

## Pénurie d'eau à Laval

Docteur Lucien Paiement  
Maire de Laval  
Monsieur.

J'habite l'île Jésus depuis 1963, comme plusieurs de mes voisins. Avant la fusion, j'étais citoyen de la ville de Saint-Vincent-de-Paul. Maintenant, je suis du quartier Duvernay de Laval, que certains qualifient de Duvernay-Ouest.

J'ai lu qu'un contribuable de Ste-Anne-des-Plaines et qu'un autre de St-Paul-l'Érmitage annonçaient leur maison en vente en dénonçant, dans un cas, la pénurie d'eau potable et, dans l'autre, un manque total d'eau.

Comme citoyen de cette ville que l'on dit être la deuxième au Québec au point de vue de la population, je ne me serais sans doute pas appitoyé sur le sort de ces pauvres gens si je n'éprouvais les mêmes problèmes. Je leur aurais reproché de s'être établis dans un endroit aussi éloigné.

Savez-vous, Monsieur le Maire, qu'à la suite de la publicité constante faite par votre ville, des gens qui résident même dans

la métropole peuvent y croire? Savez-vous encore ce que c'est que d'avoir invité quelques-uns d'entre eux, un samedi soir, alors qu'aucun robinet de votre maison ne laisse échapper une seule goutte d'eau?

Sans doute que ces citoyens de notre ville dont je suis se sont habitués à ces inconforts quotidiens qui se prolongent durant toute la période estivale. Sans doute qu'ils espèrent encore que leurs nombreuses revendications faites aux administrations successives de notre ville depuis son incorporation pourront un jour avoir gain de cause.

J'ai cru avec d'autres que la première administration de notre ville solutionnerait ce problème. J'ai cru davantage à sa solution par la deuxième administration dont vous étiez un des dirigeants. Maintenant, je suis porté à croire que ce problème doit être insoluble puisque, sous votre règne, rien n'a encore été réglé de ce qui est notre préoccupation quotidienne à cette période de l'année.

André BRUNET  
Duvernay

## Au tour du caricaturiste d'être traîné aux gémonies

Après avoir attendu si longtemps pour lire votre journal, je suis revoltée devant les caricatures de GIRERD, celles des caricaturiers M. Ryan et, aujourd'hui, le cardinal Léger.

Si M. Girerd ne peut respecter nos convictions, qu'il aille se faire pendre ailleurs. Il est trop chanceux, car c'est nous, les catholiques, qui le faisons vivre. Se moquer ainsi de nous, c'est trop fort!

J'en reviens de ces platitudes, et j'espère que ça va changer.

(Mme) Germaine BOYER  
Montréal

Je suis en peine de comprendre le message de votre caricature "Welcome in Ontario" (La Presse, 24 mai 1978, page A4), mais je suppose que vous voulez dire que certains hommes et les chiens ont quelque chose en commun.

G. E. ROCHOW  
Orléans (Ontario)

Je m'en voudrais fort longtemps de ne pas vous manifester mon dégoût face à la caricature de M. Girerd publiée le 2 juin.

Abstraction faite de mes orientations politiques, je dois dire à Monsieur Girerd qu'il y a farce drôle et farce plate.

Votre caricature reliée à M. Burns et à M. le Premier Ministre est de cette dernière catégorie.

Il y a là plus qu'une intention satirique.

Ich trink' sie dir!  
J. O. Edgar HOULE  
Montréal



## Davantage «enfirouapé»

Après avoir lu l'article de Jacques Grand'Maison dans LA PRESSE du jeudi 1er juin 1978, je suis plus "enfirouapé" que je ne l'étais auparavant sur la question scolaire au Québec (ou dans l'Univers!). Mon maître, Raoul Blanchard, géographe, à qui nous posions parfois des questions pédagogiques, nous répondait: "Je ne connais rien là-dedans" mais, en géographie, c'était un homme puissant. J'ai bien l'impression que Raoul Blanchard avait ses idées sur l'enseignement, mais il n'avait pas l'habitude d'ergoter et les questions pédagogiques avaient le don de l'agacer.

Par mon métier d'éditeur scolaire je ne puis rester indifférent aux questions d'enseignement; c'est pourquoi j'ai lu l'article de Jacques Grand'Maison; c'est pourquoi je ne puis, comme Raoul Blanchard, écarter du revers de la main les propos en marge du Livre vert sur l'enseignement.

Fondamentalement, je me demande si ce ne sont pas des propos du type de ceux de J. Grand'Maison ("Modèles administratifs", "aménagement institutionnel" "qualité démocratique", "sagesse collective", "instance d'humanisation"... ) qui ont "futé" tout le système scolaire québécois: ce n'est qu'une hypothèse!

Au niveau du détail, l'article de J. Grand'Maison est sujet à caution. Je m'en tiendrai au sous-titre — Les trois premiers objectifs de base: 1) langue, 2) mathématiques, 3) démocratie. Je ne suis pas d'accord avec ces trois objectifs, au primaire, car c'est oublier l'histoire et la géographie. Si j'avais à sauver trois activités, au primaire, je mentionnerais: les activités relatives 1) à la langue maternelle, 2) à l'histoire-géographie, 3) aux arts plastiques.

Marc GUÉRIN  
éditeur  
Montréal

La démocratie, je m'en balance et les mathématiques viendraient en 4e place: elles ont toujours été trop importantes à tous les niveaux scolaires.

Jacques Grand'Maison ne veut pas que l'école soit un "univers en soi". Ça me fait de la peine pour lui, mais l'école sera toujours l'école et un univers en soi: un monde où l'on expérimente alors que dans les ateliers industriels on se coupe les doigts si on fait l'erreur de se les mettre dans la scie ronde. A l'école, l'erreur amuse et ne porte pas à conséquence. L'école est vraiment un monde à part: un ghetto et c'est ce qui fait sa force. C'est à l'école que l'on apprend à se poser des questions théoriques sur la vie, la mort, la culture, la langue, la patrie, l'existence.

L'homme des cavernes pensait à s'abriter, à se vêtir, à se nourrir. Avec l'agriculture, l'homme s'est libéré et a imaginé une serre chaude: l'école, lieu de réflexions sur les communications entre les hommes; sur les notions de temps, d'espace, de nombre; sur le bonheur, la gloire, la suprématie, l'esclavage, la réalisation de soi.

La classe, c'est le maître qui la fait... parfois en laissant faire. C'est pourquoi, le seul espoir d'amélioration des écoles du Québec résidait dans les écoles qui essayaient de donner une grandeur au métier d'enseignants — les enseignants que la politique québécoise a toujours évalués monétairement à un policier sur 2!

Le drame des écoles réside dans le fait que l'on ne pourra jamais obliger un enseignant à être compétent... et c'est l'enseignant qui fait l'école.

## Du courage, messieurs!

Qu'un film, qu'une pièce de théâtre ou qu'une oeuvre quelconque sorte du commun et n'entre dans aucune catégorie connue ou qu'elle en chevauche plusieurs sans tomber dans aucune d'elles, voilà qui effraie les producteurs et les directeurs. "Inclassable! Marginal! Impossible!" s'écrient-ils en repoussant le manuscrit. Les Beatles ont fait 17 éditeurs avant de trouver le bon.

Luc Perreault le rappelait le 27 mai dans son article sur Gilles Carle. Tout le monde est dans l'attente, et les auteurs et les producteurs et le public. Ils se regardent comme des chiens de faience. Mais, Grand Dieu, qu'attendez-vous pour nous présenter de l'inclassable, du déroulant! Le déroulant est justement le signe que l'on est devant du neuf!

Placez un homme devant l'inconnu, un primitif au seuil de la civilisation, un touriste fraîchement débarqué à Rangoun, un producteur devant un lot de pièces étranges. Première réaction: la panique. Deuxième réaction: classer à tous prix, ramener à des catégories connues, traduire en langage familier vite et vite: les voilà qui déforment tout, trahissent et défigurent jusqu'au méconnaissable. Troisième réaction: l'homélie du refus: "Ta pièce, ton scénario, au fond c'est de l'érotique, c'est du fantastique, mais tu es un peu à côté de la question, tu ferais mieux de... On se reverra. Le public n'est pas sûr, c'est trop risqué!"

Voyons! Du courage! Messieurs les producteurs. Pensez un peu moins à vos goussets. Un brin de philanthropie pour les

génies timides qui piétinent à votre porte. Sachez les reconnaître: ils sont déroulants.

Si, par exemple, nous avions un film ou une pièce qui critiquait d'une manière universelle n'importe laquelle de nos institutions bien connues de tous, cela ne manquerait pas de rassembler un grand public au Québec comme ailleurs. Naïveté? Ce n'est qu'un exemple entre mille: le monde du sport, des fonctionnaires, de la presse, des politiciens, des unions...

Allons, Messieurs les producteurs, au travail! Sans fausses promesses! Qu'on ne vous reproche plus, comme le dit Gilles Carle que vous donnez "sa chance à quelqu'un mais que vous lui coupez après par une espèce d'acte sadique culturel".

Marc RENAUD  
Montréal

## Impôt pour la dictature

M. John A. MacDonald  
Société pour l'expansion  
des exportations  
Ottawa  
Monsieur.

La Ligue des droits de l'homme est un organisme qui veut promouvoir les droits individuels et collectifs de nature sociale et économique.

D'après nos informations, la Compagnie Noranda Mines aidée par la Société pour l'expansion des exportations a investi dernièrement au Chili une somme de 350 millions pour extraire du cuivre; la Junta militaire chilienne a reconnu que c'était l'ouverture politique la plus importante depuis le coup d'Etat de septembre 1973.

Cet investissement a une influence directe sur la vie des Québécois, car c'est par nos impôts que la société pour l'ex-

pansion des exportations aide Noranda Mines à mieux exploiter le peuple chilien qui est durement réprimé par la Junta militaire; d'autre part, pendant que Noranda Mines investit au Chili, elle met à pied des milliers de travailleurs à Rouyn-Noranda, Murdochville, Montréal, Valleyfield. C'est un comble que l'argent de nos impôts servent à financer, cautionner une dictature militaire en Amérique latine et à créer des chômeurs au Québec.

La Ligue des droits de l'homme demande donc aux responsables de corriger cette situation pour que nos impôts ne servent plus à cautionner un régime qui bafoue les droits les plus élémentaires de l'homme.

Alain ARSENAULT  
pour le Module des  
droits collectifs de la  
Ligue des droits de l'homme

**N.D.L.R.** LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres mouleuses son nom et son adresse au complet ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettres des lecteurs", Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200 succursale, Place d'Armes, Montréal, Québec.

## Conduire et se bien conduire

Le Directeur général  
de la CTCUM

Monsieur,

Ce matin (1er juin), à 8 heures moins quelques minutes, votre véhicule portant le no 5035 arrivait coin Angevin et Lisieux à Saint-Léonard, et j'ai remarqué qu'un klaxon pendait et semblait être en train de tomber et se perdre dans la rue. J'ai cru poser un acte de civisme en allant en informer son conducteur, gros bonhomme à lunettes... qui me répondit: "Je n'irai toujours pas m'abaisser pour l'arranger..." Je lui suggérai de

rapporter la défectuosité aux personnes chargées de l'inspection et de la réparation, ajoutant que "l'augmentation des tarifs, c'est nous que la payons". Il me regarda d'un air moqueur, semblant me dire que j'étais un p'tit vieux fatigué...

J'ignore jusqu'à quel point les véhicules de la CTCUM sont vérifiés avant de prendre la route, mais si j'en juge par l'heure où ce 5035 circulait (il devait à peine sortir du garage), supposant qu'il ait eu déficience de freins ou autre, je ne suis pas rassuré sur la sécurité des passagers.

Les syndicats étant ce qu'ils sont, leur force de frappe leur permettant d'obtenir des privilèges refusés aux gens non syndiqués, je pose la question à leur président Hamelin: "Dans vos assemblées, tentez-vous de donner à vos membres des leçons de civisme, de politesse et d'équité. Leur inculquez-vous surtout le souci de prendre soin du matériel mis à leur disposition? J'en doute... Vous devez être nargué comme je l'ai été moi-même ce matin."

R. PINARD  
Saint-Léonard

**M. MARCHANDS**  
**D'ART E.P.F.Q. Inc.**  
IMPORTATEURS  
ET EXPORTATEURS  
5142, RUE SAINT-HUBERT, MONTRÉAL

ANNONCE POUR 2 JOURS SEULEMENT  
**DOIVENT ETRE VENDUES**  
**3,000 PEINTURES A L'HUILE**

TEL QU'ANNONCE A LA TELEVISION

**FAUT VOIR POUR LE CROIRE**

Pourquoi payer plus cher alors qu'un des plus importants grossistes en oeuvres d'art vous offre des peintures à l'huile originales de très haute qualité en plus d'un vaste choix d'encadrements à prix réduits.

2 JOURS SEULEMENT  
Vendredi 9 juin de 10h à 21h — Samedi 10 juin de 10h à 17h

Choix parmi plus de **3,000 TOILES** toutes originales et encadrements venant directement de notre manufacture.

DE **\$500** à **\$4500** PAS PLUS

**ENTRÉE GRATUITE**

CHARGEX  
VISA  
et chèques personnels acceptés

• ARENA PAUL SAUVE  
4000 est, rue Baubien  
• HOLIDAY INN CHATEAUBRIAND  
6500, Côte-de-Liesse  
Ville St-Laurent, 739-3391  
• ET A NOTRE MAGASIN  
au 5142, rue St-Hubert

## Les réactions des milieux de l'information démontrent une satisfaction prudente

Même si elles sont incomplètes et superficielles, les premières réactions des milieux de l'information démontrent une satisfaction prudente envers les propositions du Livre blanc sur la culture relatives au domaine des communications.

Pour le secrétaire général du Conseil de presse du Québec, M. Jean Baillargeon, les propositions du Livre blanc sont «encourageantes comme perspectives», même s'il reste à voir comment «elles se concrétiseront dans les faits».

Le gouvernement voudrait que le Conseil de presse joue un rôle plus important dans la recherche et l'analyse de la presse et de l'information et qu'il se dote d'une direction de prestige.

M. Baillargeon se réjouit de constater que l'Etat reconnaisse l'importance du Conseil dans le domaine de l'information et qu'il soit prêt à contribuer financièrement à son développement.

De ce point de vue, a-t-il souligné, le gouvernement Bourassa avait versé un premier montant de \$100,000 en 1975 au Conseil, tandis que le gouvernement pé-

quisté lui a octroyé un autre montant de \$100,000 en août 1977.

Le gouvernement Lévesque s'est engagé à verser jusqu'à concurrence de \$300,000 additionnels, à condition que la Fondation du Conseil de presse parvienne à recueillir la même somme auprès du public.

Le président de l'Association des quotidiens du Québec, M. Jean-Guy Faucher, a eu une réaction prudente envers le Livre blanc, dont il n'avait pu prendre connaissance que des grandes lignes dans les journaux.

L'Association, a-t-il fait valoir, étudiera le Livre blanc et fera les représentations appropriées. Pour l'instant, je ne suis pas contre le Livre, d'autant plus que nous pourrions en discuter.

Pour le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, M. Gérald Leblanc, le Livre blanc énonce «des objectifs louables» et propose, dans l'ensemble, «des mesures que beaucoup de gens souhaitaient depuis longtemps».

M. Leblanc a cité l'aide accrue que l'Etat se propose d'apporter à la presse régionale ou locale, les

mesures proposées pour faciliter la distribution des périodiques dans les régions éloignées des grands centres, la création d'une agence de presse sans contrôle gouvernemental.

Le président de la FPJQ a dit que l'organisme pourrait convoquer un bureau de direction, susciter la tenue de colloques et même de déjeuners de presse afin que la profession puisse étudier et se prononcer sur le Livre blanc.

M. Leblanc affirme toutefois que la suggestion du Livre blanc selon laquelle la FPJQ pourrait devenir une corporation professionnelle «ne tient pas compte de la réalité et ne répond pas aux désirs des journalistes».

«Je vois mal comment notre métier, tel qu'exercé en Amérique du Nord, et qui tient à la fois de l'artisan, du créateur et de l'industriel, pourrait répondre aux normes du code des professions.»

Il a par ailleurs été impossible de joindre hier des représentants des hebdomadaires régionaux, en congrès à Pointe-au-Pic, et de l'Association des radiodiffuseurs de langue française, citée dans le Livre blanc du Dr Laurin.

## Dans l'enseignement, on réserve ses opinions et commentaires

par Mariane FAVREAU

Dans le monde de l'enseignement, on réserve son opinion et ses commentaires sur les chapitres du Livre Blanc sur la culture qui traitent plus précisément de l'éducation.

En effet, la plupart des personnes interrogées qui oeuvrent à l'un ou l'autre niveau d'enseignement ou dans le monde syndical ou à l'éducation des adultes, préfèrent prendre connaissance en profondeur du Livre blanc avant de le commenter.

Toutefois, M. Claude Paquette, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, retient d'une lecture en diagonale le fait qu'on y traite de décentralisation. Il se montre extrêmement sceptique. «Ça nous fait peur de

voir l'accumulation de Livre vert et de Livre blanc qui annoncent tant de bonnes intentions quand, dans la pratique, on fait le contraire.»

C'est également l'opinion de M. Donald Peacock, président de la Provincial Association of Protestant Teachers, qui lui non plus ne veut pas aller en profondeur dans le commentaire d'un document qu'il n'a pas vu. «Le gouvernement parle de décentralisation tout en s'assurant d'un système centralisateur.»

Tous deux citent, à titre d'exemple, le projet de loi 55 sur les négociations provinciales qui serait le contraire de la décentralisation avec la présence du Conseil du Trésor.

M. Paquette ajoute le coup de l'impôt foncier et l'augmenta-

tion du personnel des bureaux régionaux qui ne lui paraissent pas des mesures qui s'apparentent précisément à la décentralisation prônée.

D'une façon plus générale, M. Peacock, estime que le gouvernement a de son rôle une perception qui lui viendrait de l'Eglise, croyant pouvoir tout influencer par un Livre blanc.

«J'ai l'impression qu'ils ont, à Québec, une idée exagérée du pouvoir d'un gouvernement, basée sur le pouvoir extraordinaire qu'a eu l'Eglise catholique au Canada français, mais qui n'existe plus.»

D'après ce qu'il sait du Livre blanc, il ne se sent pas menacé comme anglophone mais veut réfléchir à ce qu'on dit sur le syndicalisme.

## Le projet fédéral sur la taxe de vente est adopté en principe

(PC) — Le Parlement canadien a adopté, hier, en deuxième lecture le projet de loi C-56 qui redonne directement aux Québécois les \$186 millions de la taxe de vente pendant que le Québec devait soumettre une proposition de dernière heure au gouvernement fédéral.

C'est par un vote de 108 contre 90 que la majorité libérale a fait franchir l'étape de la deuxième lecture au projet de loi du ministre des Finances, M. Jean Chrétien. L'Opposition s'est ligüée contre le gouvernement sur cette question fort controversée mais tous les députés libéraux présents à la Chambre des communes ont appuyé la position de leur parti.

Lorsque M. Chrétien a annoncé que le débat serait limité à une seule journée, le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, a soutenu que le gouvernement agissait ainsi afin de museler ses propres députés.

M. Clark a identifié ces dissidents comme étant M. Serge Joyal, de Maison-Neuve-Rosemont, Pierre De Bané, de Matane, et Claude Tessier, de Compton. Selon le chef conservateur, ceux-ci auraient sûrement dénoncé cette intrusion dans un champ de compétence provinciale si on les avait laissés se prononcer au cours des débats.

Deux d'entre eux, MM. De Bané

et Tessier, ont participé au vote hier déferant le projet de loi à un comité plénier, sans déroger à la ligne du parti.

**Joyal s'oppose au paiement direct**

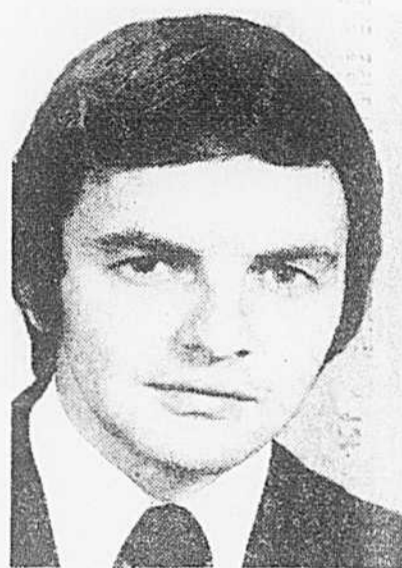
Rejoint hier au téléphone, M. Joyal a expliqué qu'il s'opposait toujours à la solution du gouvernement fédéral dans ce litige, soit le versement d'un chèque d'un montant maximum de \$85 aux citoyens du Québec qui ont payé de l'impôt fédéral en 1977.

Il a affirmé à nouveau qu'il serait préférable de recourir à la formule d'abattement fiscal proposée la semaine dernière par M. Chrétien qui fut repoussée par le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau.

M. Joyal a indiqué qu'il ne supporterait pas le projet de loi tant qu'un amendement en ce sens ne lui aura pas été apporté.

**A Québec...**

Pendant ce temps, à Québec, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a révélé hier, à l'Assemblée nationale, qu'il venait d'adresser une nouvelle proposition à son homologue fédéral, M. Jean Chrétien, pour tenter d'apporter une solution à la dispute qui sévit présentement entre Québec et Ottawa à propos de la taxe de vente.



Serge JOYAL

M. Parizeau a précisé que sa proposition devrait parvenir au ministre fédéral ce matin au plus tard; il s'est refusé à fournir aucun détail quant à sa nature, soulignant qu'il désirait que M. Chrétien en prenne connaissance avant de donner plus de précisions à l'Assemblée, ce qu'il a l'intention de faire dans le courant de la journée.

La nouvelle proposition a été approuvée lors du conseil de cabinet d'hier.

## Un objectif irréalisable...

«L'objectif du livre blanc sur la culture québécoise visant à créer, d'ici dix ans, une génération de non-fumeurs, est totalement irréalisable», a déclaré hier M. Paul Paré, président du Conseil canadien des fabricants des produits de tabac et président de la société Imasco.

«D'autres gouvernements ont tenté d'atteindre le même but par le biais de la taxation. Ces efforts se sont avérés futiles et leurs conséquences économiques désastreuses.»

Le président de la Société Imasco a rappelé que les cinq fabri-

cants canadiens de cigarettes exploient six usines au Québec et cette industrie fournit quelque 6,000 emplois directs. Les fournisseurs et grossistes fournissent des milliers d'autres emplois et les revenus des tabaculteurs québécois sont de l'ordre de \$12 millions par année.

d'intéressés pour vendre les 150,000 petits fanions que les Distributions Eclair auront répartis en province.

«C'est nettement notre meilleure année. Et il est possible de prévoir, entend toujours M. Mailhot, de meilleures années encore. Les mouvements nationalistes sont appelés à grandir; à nous donc d'importer de la fibre pour faire à meilleur prix des drapeaux.»

Dans cette guerre d'emblèmes qui commence à prendre forme à la veille de la campagne préférendaire et non loin des élections fédérales, en plein cœur par ailleurs des fêtes nationales, c'est nettement le bureau de l'Éditeur officiel et le ministère des Communications à Québec qui auront gagné les premières batailles de tranchées...

## DRAPEAUX

SUITE DE LA PAGE A 1

partout aux fenêtres des chaumières, il n'est pas dit qu'il en sera de même pour ceux du Canada dont les fêtes au Québec ne prendront pas tout à fait la même ampleur.

«À l'heure actuelle, il n'y a pas nécessairement baisse de la demande des drapeaux canadiens, poursuit Mailhot. Avec les formations fédéralistes mises sur pied au cours de la dernière année, les commandes affluent aussi. Il y a une Unité Canada, Québec Canada et tout ce que vous voulez. Il y a de quoi faire des affaires, mais dans l'ensemble nous pouvons dire que le rapport de force est de 5 pour 1 en faveur du drapeau du Québec...»

Ce bon monde fédéraliste a déjà logé une commande de \$15,000 au bureau des «Aux Vents des Marchands». «Bien sûr, la commande provinciale est intéressante (\$100,000), mais les fédéralistes, je ne sais pas pourquoi, paient vite et bien.

«C'est comme s'ils pouvaient plus facilement et plus rapidement débloquer des fonds.»

A tout événement, le gouvernement de Québec a placé tous sortes de commandes de fanions. Des immenses drapeaux à paviser les édifices publics, ruelles et rues de Montréal et de la province, aux petits fanions qui seront en vente au cours des prochaines semaines dans les kiosques de Loto-Québec.

Avec ses 3,100 points de ralliement, Loto-Québec trouvera, selon les marchands, suffisamment

## ARTISTE

SUITE DE LA PAGE A 1

ment et qui se sont contentés de divertir. Le problème est considérable. On doit souvent refuser des cachets mirobolants, on doit absolument éviter de prendre position publiquement pour ne pas se mettre une partie de son public à dos.

**Les gros sous!**

Et quand on dit des cachets mirobolants, le mot n'est pas exagéré. On nous dit (des artistes qui ont été approchés personnellement pour y participer) qu'on offrirait des cachets allant de \$20,000 à \$50,000 pour présenter un show dans le cadre des fêtes du Canada. C'est beaucoup de gros sous. Jean-Pierre Ferland, un des seuls artistes du Québec à avoir accepté de participer au superspectacle qui sera présenté de la colline parlementaire et retransmis à travers le pays sur les ondes de Radio-Canada, toucherait la coquette somme de \$15,000 pour deux chansons. Avouez que ce n'est pas mal.

Gilles Talbot, qui fut imprésario pendant plusieurs années, qui est aujourd'hui directeur de Kébec-Disc et qui a longtemps travaillé avec Ferland, est d'avis, pour sa part, que cette participation aux fêtes du Canada, ne nuira pas à Ferland. «Jean-Pierre ne s'est jamais identifié politiquement, dit Talbot. Et puis il y a aussi une question de clientèle. Il est évident que ce serait désastreux si Charlebois participait à un tel spectacle. Dans le cas de Ferland, toutefois, c'est différent. Sa clientèle est majoritairement féminine et ne l'achète pas pour ses vues sociales.» Et Mario Fontaine, imprésario à Kébec-Disc, va plus loin. «Si on excepte des cas comme Vigneault, Leclerc ou Deschamps, je ne crois pas que le fait de participer aux fêtes du Canada puisse constituer un problème pour un artiste. Prenons le cas de Renée Claude. Elle a chanté à la fête du Canada l'an dernier et cela ne l'a pas empêché d'aller chanter à Québec, lors du récent congrès du Parti québécois.»

**Le débat est trop émotif**

Tout le monde ne partage pas, toutefois, cet avis. Jean Lapointe, entre autres.

«Je suis bien placé pour en

parler, dit-il, puisque j'ai été approché par les deux organisations. On m'a offert de participer au spectacle de la colline parlementaire, à Ottawa et j'ai refusé, de même que j'ai décliné l'offre que m'a faite le premier ministre Lévesque de présider les fêtes nationales.

«M. Lévesque a été très correct avec moi. Il m'a convoqué à son bureau et m'a expliqué de quoi il s'agissait. Il était évident que si j'acceptais la proposition du gouvernement québécois, j'endossais automatiquement la thèse indépendantiste. Et ça, le ministre Charron a été bien clair là-dessus. Et c'est bien évident. Il aurait fallu que je me rende dans une trentaine de villes et villages du Québec pour m'adresser aux gens. Il est bien sûr qu'à ce moment-là, je m'affichais ouvertement.

«D'une part, je ne suis pas prêt à le faire. Je ne suis pas encore tout à fait décidé constitutionnellement. Mais ce n'est pas grave, m'a dit M. Lévesque, 40 p. cent des Québécois sont dans votre cas. Par ailleurs, il faut être très prudent avec le public. J'en ai vécu l'expérience, il est préférable ne pas se mêler de politique quand on est artiste. (On se souviendra que Jean Lapointe avait composé la chanson thème du Parti libéral en 70, ce qui lui avait causé passablement d'ennuis). La situation est trop tendue actuellement, le débat trop émotif, je verrai plus tard, quand ce sera réglé.

«Il y a deux ans, j'ouvrais mon spectacle (à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts) avec une parodie de Charles Bronfman qui s'adressait aux francophones. Les gens le prenaient parce qu'ils trouvaient ça drôle, mais quand je voyais que c'était assez tendu dans la salle, je parais à rire, pour décontracter l'atmosphère. Il faut dire que c'était assez dur.

«A mon dernier spectacle, j'ai décidé de ne pas faire de politique. Et il en sera de même au prochain. Les gens épient le moindre de nos gestes. Il faut être excessivement prudent. On nous adule vite, mais on nous oublie aussi vite.»

**C'est l'esprit qui est embêtant**

Rejointe en Californie où elle prend quelques semaines de vacances et travaille occasionnellement en studio, Diane Du-

fresne déclarait pour sa part: «Quand tout sera rétabli, j'aimerais peut-être participer à la fête du Canada. Pour l'instant, les gens sont trop à vif. Ce n'est pas le temps. J'aime chanter au Canada comme j'aime chanter en France, mais les fêtes sont tellement politisées maintenant. Je me suis déjà fait photographier, un drapeau du Québec peint sur les seins. Ce serait assez curieux de me voir apparaître aux fêtes du Canada. Je peux m'assumer, prendre mes responsabilités, mais il y a du monde qui ne comprendrait pas.

«C'est officiel qu'on offre beaucoup plus d'argent aux fêtes du Canada qu'on ne le faisait au Québec. D'ailleurs, ce qui m'embête un peu dans toute cette histoire, c'est l'esprit dans lequel c'est fait. J'ai l'impression qu'on veut acheter mon drapeau. On m'a approchée pour les fêtes du Canada. J'ai répondu que j'y allais, à la condition d'avoir le drapeau de mon pays, le Québec, sur les seins, sur la tête, partout. Ils ont refusé. Et je pense que je préfère ça ainsi. Et eux aussi (les organisateurs).

«Un jour, toutefois, quand on sera adulte, quand on sera sûr d'être Québécois, quand on sera bien dans notre peau, j'aimerais bien aller chanter à la fête du Canada. Il va falloir leur montrer aux Canadiens qui nous sommes. Chanter là uniquement pour la chanson, pour le spectacle. Comme Gordon Lightfoot ou Joni Mitchell.»

Le maire Lucien Paielement et Jean Lapointe ont annoncé officiellement cette semaine ce que tout le monde savait déjà, à savoir que les «Chants de la St-Jean», ce super spectacle qu'on présentera au Centre de la Nature de Laval, le 24 juin, rendra hommage cette année à Robert Charlebois. On pourra également voir le groupe Toulouse, Emmanuelle, Michel Louvain et Jean Lapointe, bien sûr. «Si j'ai accepté d'être le porte-parole des Chants de la St-Jean, dit Lapointe, c'est justement parce qu'elles n'ont aucune couleur politique. On fête, un point c'est tout. Qu'on nous appelle Canadien français ou Québécois, et je préfère le terme Québécois, ça n'a aucune importance. On fête pour tout le monde.»

S'il pleuvait le 24, le spectacle aura lieu le 25.

## Garantie jusqu'en 1993. Chez Dauphin, vous achetez une piscine. POINT. Pas des problèmes!

Dauphin est une maison bien de chez nous qui connaît son affaire. Parce qu'elle fabrique elle-même des piscines de qualité et en installe depuis plus de 20 ans. Ses techniciens consciencieux ont reçu une solide formation à l'usine et sont toujours prêts à vous aider de leurs conseils.

Votre piscine Dauphin vous procurera une douce satisfaction les jours de grande chaleur. Mais votre satisfaction sera encore plus grande parce que vous serez sûr que votre piscine creusée sera faite de modules d'aluminium brevetés, résistant à la rouille et à la corrosion; qu'elle sera doublée de robuste vinyle "florientin"; qu'elle sera équipée de tout le nécessaire; que toute la structure sera garantie par écrit pour 15 ans et la toile pour 10 ans; et que vous pourrez faire analyser l'eau et consulter les techniciens pendant toute la durée de la garantie. De plus, en achetant du manufacturier, vous aurez le service à portée de la main, donc plus rapidement que d'un fabricant de l'extérieur de la ville.

Oui, chez Dauphin, quel que soit votre choix, vous achetez une piscine de grand prix à un prix raisonnable, avec toute

garantie de satisfaction! Vous constaterez vite que, chez Dauphin, on ne parle pas à travers notre casque de bain!

**Pratique service d'achat à domicile!**

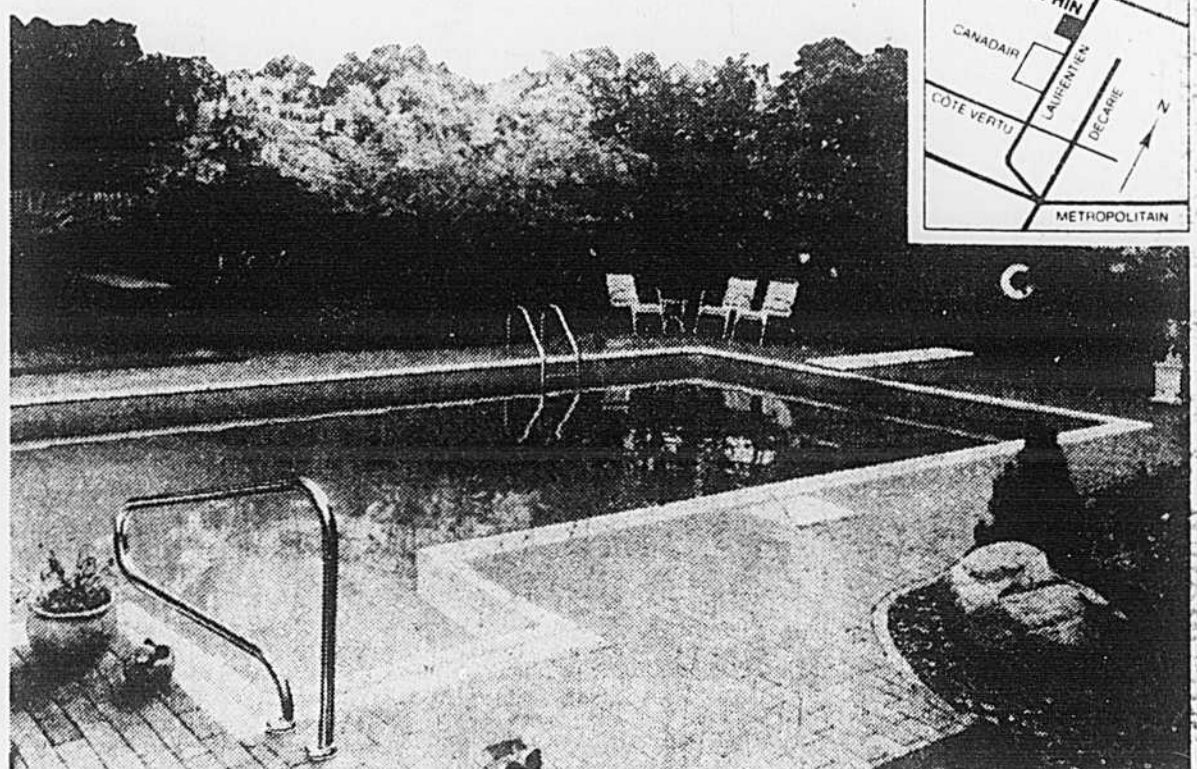
Appelez au numéro 332-6060. Un représentant expérimenté viendra vous montrer, chez vous, tous les modèles de toutes dimensions. Il évaluera vos besoins et vous fournira un devis gratuitement.

# Piscines Dauphin

**Une longueur d'avance.**

Piscines Dauphin Ltée  
2170, boul. Laurentien  
Saint-Laurent  
Tél.: 332-6060

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 17 h et le dimanche de 11 h à 17 h.



# Trois mois avant que la souveraineté-association ne soit soumise au peuple Le PLQ réclame une définition écrite

par Pierre-Paul GAGNÉ  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le Parti libéral a l'intention de présenter un amendement au projet de loi sur la consultation populaire qui ferait au gouvernement une obligation légale de déposer à l'Assemblée nationale, trois mois avant l'émission du bref référendaire, un document définissant concrètement et définitivement son option constitutionnelle de la souveraineté-association.

Tel est l'un des nombreux amendements que le Parti libéral entend proposer à la Commission parlementaire qui étudie article par article le projet de loi sur la consultation populaire.

Présentant leurs amendements lors d'une conférence de presse, hier après-midi, le chef parlementaire et le leader du PLQ, MM. Gérard-D. Lévesque et Jean-Noël Lavoie, se sont bien défendus de vouloir faire de l'obstruction systématique à l'adoption du projet de loi. « Nous ne voulons pas faire un « filibuster », a lancé M. Lavoie, mais tout dépendra de l'attitude du gouvernement

face à nos amendements. Comme on sait, le gouvernement prévoyait pouvoir procéder à l'adoption définitive du projet de loi avant l'ajournement d'été.

Selon M. Lévesque, le document que devra présenter le gouvernement sur son option constitutionnelle devra établir clairement si le résultat du référendum aurait pour effet le retrait définitif de l'ensemble fédéral canadien et son accession à l'indépendance ou à la pleine souveraineté politique.

Le document devra également stipuler si l'option gouvernementale aurait pour les Québécois les effets suivants:

- La perte de leur citoyenneté canadienne;
- L'abandon de leur droit d'élire des députés à la Chambre des Communes et d'avoir des représentants québécois au Sénat;
- La cessation de leur droit d'accès aux Cours de justice fédérale et, en particulier, à la Cour Suprême du Canada;
- Leur inhabilité à occuper quelque poste que ce soit dans la fonction publique canadienne et dans les organismes publics et parapublics du Canada.

Toujours selon M. Lévesque, le gouvernement devra, s'il entend parler de souveraineté-association, établir les modalités précises de cette dernière sur des sujets comme la monnaie, la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux et des organismes communs d'administration d'une telle association économique.

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — De façon générale, la Commission des droits de la personne souscrit au principe contenu dans le projet de loi 92 sur la consultation populaire « d'assurer aux différentes options mises en présence une chance égale de faire valoir leurs avantages », mais elle continue de s'interroger sur certaines dispositions du projet de loi qui pourraient porter atteinte aux libertés fondamentales.

L'avis de la Commission des droits de la personne, qui avait été requis, il y a environ trois semaines, était très attendu des observateurs

Par ailleurs, M. Lavoie a annoncé l'intention de son parti de proposer toute une série d'amendements aux chapitres du financement de la campagne référendaire et de l'obligation pour les individus, aux termes du projet de loi, de se regrouper à l'intérieur de comités-parapluie du oui ou du non.

« Au chapitre des comités-parapluie, a dit M. Lavoie, si l'opposition libérale n'a pas d'objection de principe à leur constitution, elle est cependant convaincue que chaque citoyen, groupe ou parti politique a le droit inaliénable de participer librement à la campagne référendaire et qu'il a le droit de se déterminer lui-même sa conduite de dire ce qu'il veut et d'adopter le

type et le style d'action de son choix. »

« Dans cette perspective, a-t-il ajouté, les amendements libéraux viseront à enlever le caractère obligatoire et coercitif des comités nationaux prévus par le projet de loi. »

Sur un autre plan, tout en se disant d'accord pour limiter les dépenses, le leader parlementaire libéral entend proposer des amendements pour porter à \$3.000 le total des dépenses qu'un individu ou un groupe pourrait effectuer dans le cadre de la campagne référendaire. De plus, les groupes qui désiraient dépenser plus de \$3.000 pourraient le faire à la condition de se conformer à certaines exigences définies par la loi.

Ce qui n'empêche pas la Commission de critiquer certaines dispositions du projet de loi et de faire certaines suggestions en ce qui regarde le respect des libertés d'association et d'expression.

A ce chapitre, la Commission propose l'introduction de la notion de « statut d'affilié » à l'intérieur des comités-parapluie de façon à permettre la liberté d'expression aux individus et aux groupes qui ne voudraient pas s'associer à la stratégie globale décidée par l'un ou l'autre des comités-parapluie, tout en étant

d'accord avec l'objectif vise en définitive.

Revenant finalement sur la question des droits d'expression et d'association, la Commission affirme finalement: « L'équation difficile entre plusieurs droits et libertés qu'a tenté de réaliser le gouvernement dans ce projet de loi présente encore des inconnues qui empêchent la Commission de se prononcer catégoriquement sur son succès ou son échec. Les objectifs sont louables, la mécanique de la mise en oeuvre est précise, mais tout cela peut-il fonctionner sans danger pour les libertés d'opinion, d'expression ou d'association? C'est la question que la Commission se permet de poser de nouveau au gouvernement en lui recommandant une dernière fois la plus grande prudence dans la voie difficile où il s'est engagé. »



Jean-Noël LAVOIE

## Référendum: la Commission des droits s'interroge

en raison de la forte opposition du Parti libéral au projet de loi.

Pour l'essentiel, l'avis de la Commission ne diffère pas beaucoup d'un mémoire précédé qu'elle avait fait parvenir au gouvernement à la suite de la présentation du livre blanc du ministre Burns sur la consultation populaire, l'automne dernier.

Ainsi, parlant de l'obligation pour tous les intervenants au débat référendaire de se regrouper à l'intérieur de comités-parapluie, la Commission écrit: «... L'atteinte aux libertés

d'expression et d'association qui ne se dégage de cet assujettissement, doit d'abord être vue à la lumière de l'objectif qui est poursuivi ici et auquel elle souscrit entièrement, à savoir assurer aux différentes options soumises à la consultation populaire une chance égale de faire valoir leurs avantages. La mise en oeuvre de l'égalité des chances entre les diverses options comporte nécessairement une part de contrainte et jusqu'à nouvel ordre, la Commission ne demande pas mieux que de l'accepter dans son principe. »

ner sans danger pour les libertés d'opinion, d'expression ou d'association? C'est la question que la Commission se permet de poser de nouveau au gouvernement en lui recommandant une dernière fois la plus grande prudence dans la voie difficile où il s'est engagé. »

Parallèlement, la Commission regrette que le gouvernement n'ait pas retenu sa suggestion voulant que la question du référendum doive être adoptée par la majorité des deux-tiers de l'Assemblée nationale plutôt qu'à la majorité simple.

# Canon



**C'est génial,**

Canon AE-1

c'est la simplicité même. Vous n'avez qu'à régler la vitesse et faire la mise au point.

**SPECIAL 349<sup>99</sup>** avec étui

explication complète lors de la vente.

**FLASH ELECTRONIQUE**

Canon "Speedlite 155A"

**SPECIAL 84<sup>99</sup>**

**MOTEUR "POWER WINDER"**

avance le film automatiquement.

**SPECIAL 119<sup>99</sup>**

UNE **CINE-CAMERA**

compacte, légère mais d'une qualité sonore vraiment à la hauteur.

**SPECIAL 429<sup>99</sup>** avec étui

**Canon 514XL-S**

**CANOSOUND**

Microphone à perche vendu en accessoires.



Pour de plus amples renseignements venez rencontrer

**M. Michel Nadeau**

Représentant Canon

Aujourd'hui de 16 h à 21 h

Vendredi de 16 h à 21 h

## Lozeau

LTEE

sur la Plaza

**6229, rue Saint-Hubert**

Tél.: 274-6577

Stationnement à l'arrière du magasin.

**Le magasin le plus complet en équipement photographique à Montréal.**

A votre service depuis 51 ans

# GRANDE VENTE TANGO DU DINCEAU

**CHINA WHITE**

MONOCOUCHE AU LATEX

ONE COAT LATEX

BLANC 01-001 WHITE

**CROWN DIAMOND**

PEINTURE ALKYDE D'INTERIEUR SEMI-BRILLANT

BLANC 01-309

160 OZ. LIQ. 4.55 l

**CROWN DIAMOND**

PEINTURE D'EXTERIEUR LATEX ACRYLIQUE

BLANC HIVER 02-009

160 OZ. LIQ. 4.55 l

**\$12<sup>98</sup>\***

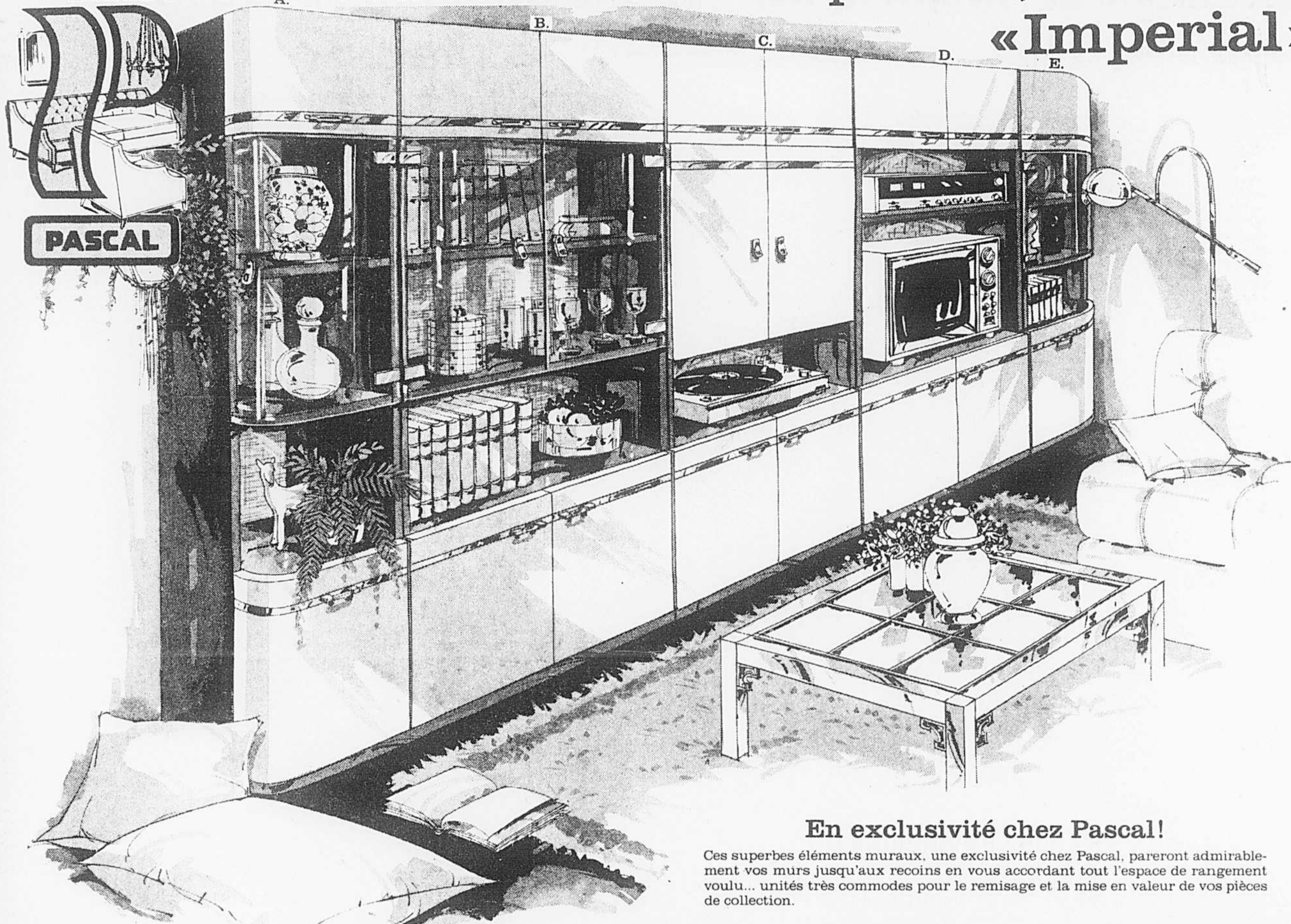
PAS PLUS QUE LE GALLON

\*Ce prix est en vigueur pour le blanc seulement. Cette peinture peut être teintée dans une variété de tons pastel, moyennant un léger supplément.

## UNE RÉALISATION DE CROWN DIAMOND

<b>ARCHAMBAULT DE STE-ROSE</b> 134, BOUL. STE-ROSE STE-ROSE DE LAVAL Tél.: 625-1917	<b>QUINCAILLERIE BISSON &amp; MAILHOT LÉE</b> 1047 est, rue FLEURY MONTRÉAL Tél.: 387-6156	<b>CENTRE DE LA COULEUR MONTRÉAL-NORD INC.</b> 5150 RUE CHARLEVOIX MONTRÉAL-NORD Tél.: 322-6040	<b>FERRONNERIE DUSSEAUT LTEE</b> 2433 EST, RUE STE-CATHERINE MONTRÉAL, QUÉBEC Tél.: 387-6156	<b>ROGER LAMBERT LTEE</b> 5110 est, Beaubien Montréal 255-0760
<b>FERRONNERIE LANGLOIS LIMITEE</b> 14095 EST, RUE DORCHESTER POINTE-AUX-TREMbles Tél.: 642-3249	<b>CENTRE DE RÉNOVATION DOMICILIAIRE INC.</b> Laval 5, Montée-Masson Duvigny 661-7721	Repentigny 295 Notre-Dame 581-0450	St-Eustache 465 boul. S. Juvé 473-4653	<b>A. TRUDEAU</b> 4701 est, rue ONTARIO MONTRÉAL 255-2741
<b>J.P. BERTHELET</b> 2199, MARIE-ANNE EST MONTREAL, QUE. 525-4933	<b>EMPIRE WALLPAPER</b> 5280 AV. VERDUN VERDUN, QUE. 767-1044	<b>C.P.P. DISTRIBUTION &amp; SERVICES INC.</b> 2836 ALLARD MONTREAL 766-7731		

# Innovez audacieusement! En primeur, la collection «Imperial»



### En exclusivité chez Pascal!

Ces superbes éléments muraux, une exclusivité chez Pascal, pareront admirablement vos murs jusqu'aux recoins en vous accordant tout l'espace de rangement voulu... unités très commodes pour le remisage et la mise en valeur de vos pièces de collection.

A. 645. Élément latéral gauche

B. 641. Élément à étagères

C. 644. Élément-bar

D. 643. Élément — télévision

E. 645. Élément latéral droit

**319<sup>88</sup>**

**379<sup>88</sup>**

**339<sup>88</sup>**

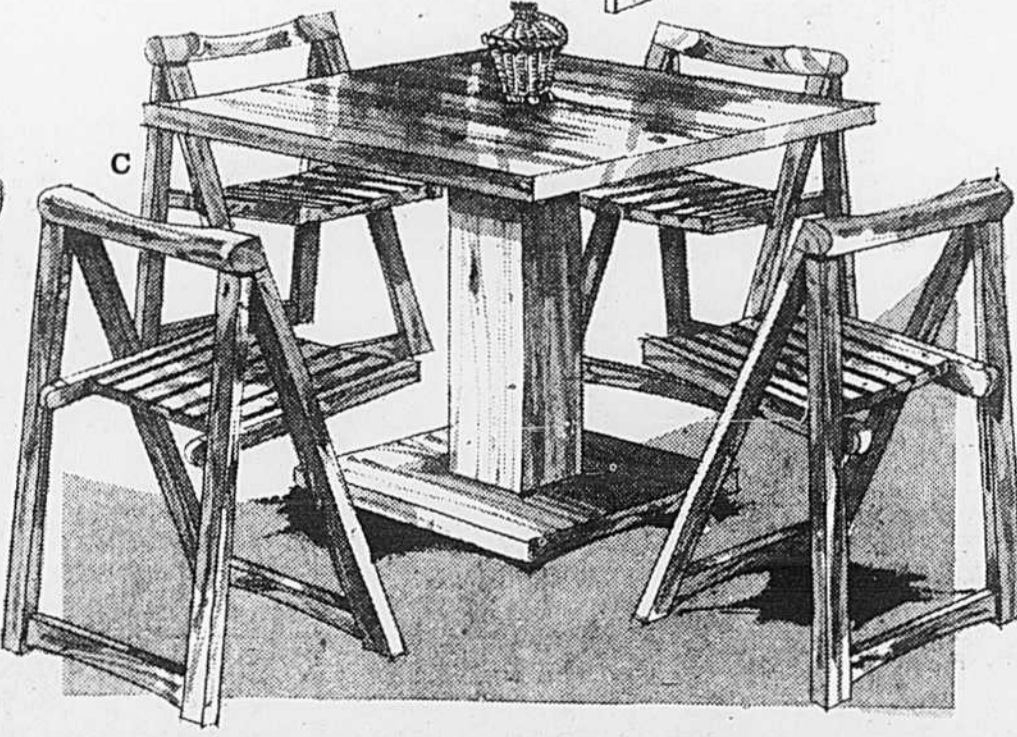
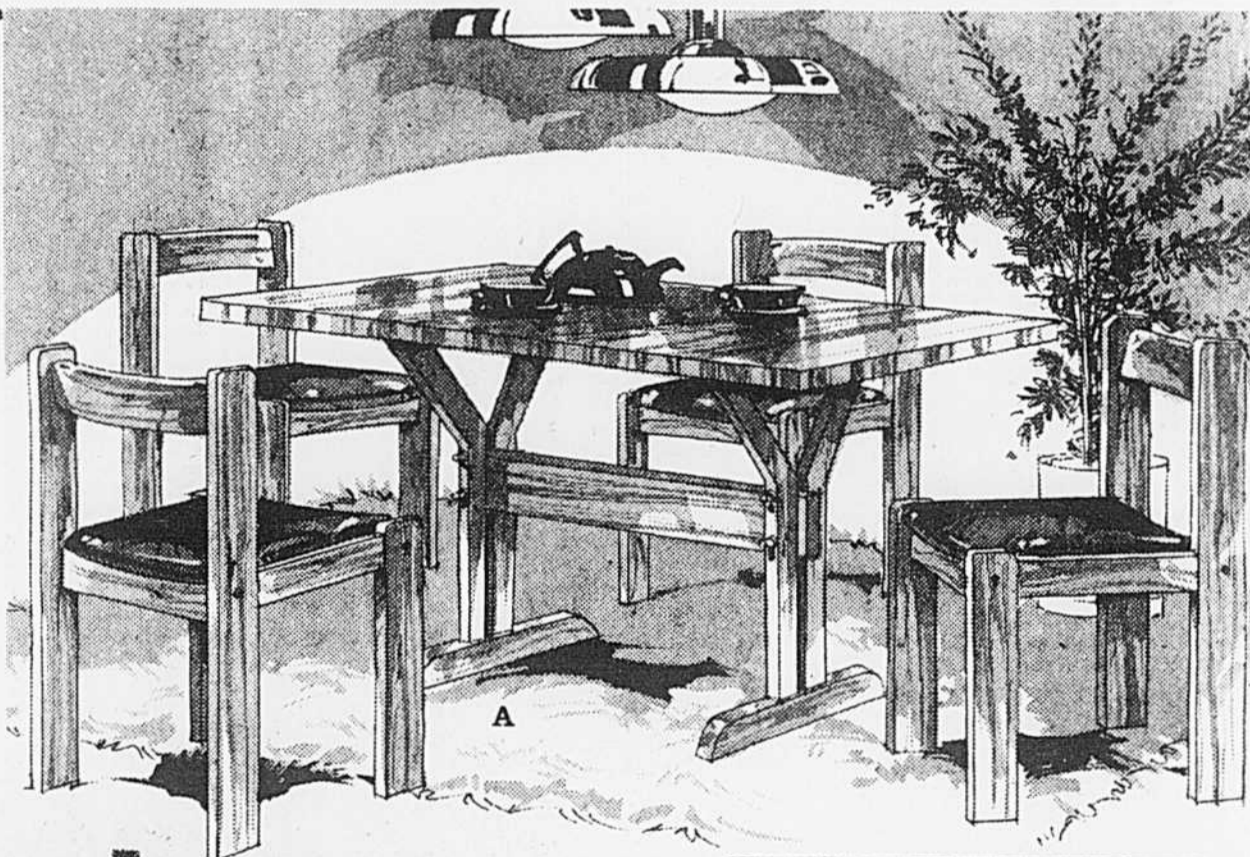
**299<sup>88</sup>**

**319<sup>88</sup>**

## «Chatham County» Un décor à la page

Un plaisir visuel... des caractéristiques toutes spéciales! Ces ravissants nouveaux modèles dans la décoration intérieure s'inspirent de la beauté naturelle et mettent l'accent sur les lignes épurées et le peu d'encombrement si importants dans le mode de vie actuel. Construction en bois durs séchés au four au riche fini naturel bien résistant. Dessus de tables en Formica.

- A. Table sur tréteaux à étal de boucher, naturelle..... **129<sup>88</sup>**  
Chaise moderne, bois naturel ..... **49<sup>88</sup>**
- B. Table ronde hêtre naturel..... **149<sup>88</sup>**  
Chaise «Ice Cream», bois naturel..... **64<sup>88</sup>**
- C. Table piédestal à étal de boucher naturelle..... **109<sup>88</sup>**  
Chaise pliante, bois naturel..... **25<sup>88</sup>**



### LA METHODE D'ACHAT PASCAL

«Entrepôt-salle d'exposition». Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement.



### TERMES PRATIQUES POUR S'ADAPTER A VOTRE BUDGET

- MASTER CHARGE
- CHARGEX
- PASCAL QUICK CHARGE ou termes prolongés.

**ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES**

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar

• 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

2 livres opinions

Les élections à la présidence de la CEQ

À la demande de LA PRESSE, MM. Yvon Charbonneau et Robert Gaulin ont rédigé ces deux livres opinions sur leur candidature à la présidence de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) aux élections qui auront lieu lors du congrès biennal qui se tiendra à Montréal les 26, 27, 28, 29 et 30 juin. L'intérêt exceptionnel que suscitent ces élections dans les milieux de l'enseignement, du syndicalisme et des associations de parents, l'ampleur du débat et enfin le poids des enjeux font de ces élections un événement qui rejoint le grand public. Les opinions exprimées ici par les deux candidats permettront de saisir la dimension électorale de ce congrès mais aussi de se préparer aux débats approfondis qui auront lieu sur plusieurs problèmes importants: la question nationale, la plate-forme pour une école de masse, l'unité syndicale et les négociations.



Yvon Charbonneau est né le 11 juillet 1940 à Mont-Saint-Michel dans la région de Mont-Laurier et c'est au séminaire de cette ville qu'il fait son cours classique. Licence en pédagogie à l'université de Montréal. À partir de 1962, enseigne à Mont-Laurier et à Montréal et milite dans le mouvement syndical des enseignants. De 1965 à 1967, enseigne en Tunisie et voyage. À son retour, devient président du syndicat de la région de Mont-Laurier, en 1969 président de la commission d'orientation de la CEQ et en août 1970 président de la centrale. Il a une maîtrise en littérature française de l'université de Montréal.

Robert Gaulin est né le 7 novembre 1936 à Senneterre en Abitibi. Études secondaires à l'école normale des Frères de l'Instruction chrétienne de Dolbeau, baccalauréat en pédagogie à l'université Laval, une licence en pédagogie à l'université de Montréal. Enseigne au secondaire deux ans à Arvida, deux ans à Charlebourg et sept ans à Roberval. Des 1962, milite dans le mouvement syndical, à Roberval et devient président de la Fédération des enseignants du Saguenay-Lac-Saint-Jean (de 1967 à 1969). De 1968 à 1971, membre du bureau national de la CEQ. Depuis 1971, coordonnateur des négociations de la CEQ. Il a une maîtrise en administration de l'université Laval.



Pour que ça continue à changer...

LE 2 MARS dernier, suite à une période de réflexion de quelque trois mois, j'annonçais au Bureau national mon intention de solliciter un renouvellement de mandat à la présidence de la CEQ et j'en informais notre Conseil général à la mi-avril. Je suis heureux que LA PRESSE contribue à élargir l'enjeu de cette élection, ce qui ne sera cependant qu'une mince compensation pour tous les titres boursouflés, les citations écriquées et les éditoriaux charriés dont nous sommes la cible choisie à longueur d'année.

Même si les caméras et les micros font plus souvent place aux propos du président d'une centrale qu'aux réalités vécues par les syndiqués qu'il représente, il importe de rappeler que le syndicalisme est d'abord et avant tout une oeuvre collective. Certes, depuis huit ans, notre centrale a connu une vie fort active et toutes sortes de circonstances, parfois pénibles, généralement ardues, mais le plus souvent chargées de signification pour nos membres et les travailleurs du Québec. Toutes ces activités n'auraient pas pris leur forme et leur sens sans le concours de plusieurs équipes politiques qui se sont relayées à la direction de la centrale durant cette période. Toutes ces luttes n'auraient pas été possibles sans l'engagement profond de milliers de militants inlassables dans toutes les régions du Québec, sans l'apport d'un nombre incroyable de comités de toutes sortes, sans la précieuse collaboration de plus de 200 ressources de la centrale (cadres, employés-conseils, soutien).

Si présider une centrale syndicale laisse à certains l'impression de détenir un pouvoir personnel énorme, la réalité est passablement différente. Bien sûr, il faut inspirer des thèmes, préparer des recommandations qui reformulent le plus souvent ce que nous avons appris de ceux que nous représentons; il faut faire des synthèses, des déclarations, des représentations, lesquelles expriment la plupart du temps le fruit de longues discussions; bien sûr qu'il faut à l'occasion lancer des «mots d'ordre» — comme aiment le dire les éditorialistes —, mots d'ordre qui ne sont pas des «ordre», mais le résultat de nombreuses consultations et délibérations démocratiques.

Au-delà des caricatures et des idées reçues — qu'en certains milieux on appelle aussi l'image —, auxquelles donne lieu dans notre contexte l'action syndicale dans son double mandat de revendication et de transformation sociale, malgré les lacunes et les limites des rouages dont nous disposons, il n'en reste pas moins que le syndicalisme tel que vécu dans notre centrale représente d'abord et avant tout un effort collectif très poussé de démocratie et de participation.

C'est pour qu'un tel changement continue que je suis motivé à continuer, sur la base de mandats que notre prochain Congrès ne manquera pas de redéfinir et dans le cadre d'un fonctionnement qu'il faut sans cesse remettre à jour.

Ces dernières années, la CEQ s'est transformée de «corporation mitigée» en centra-

le syndicale et elle a acquis à ce titre son véritable droit de cité, tant au Québec qu'à l'extérieur. Les travailleurs de l'enseignement, des affaires sociales, du sport et loisir que nous regroupons, ont pris leur place, à côté et de plus en plus parmi l'ensemble des travailleurs du Québec, cependant que nous avons noué des amitiés et des solidarités avec des travailleurs en lutte un peu partout à travers le monde.

Un immense terrain a été déblayé et conquis: les enseignants qui constituent 90% de notre effectif ne sont plus ces petits notaires ratés et méprisés, le dos en perron-de-porte, que nos destructeurs se plaisaient à dépeindre il y a quinze ou vingt ans. Ils ne sont plus, non plus, les marionnettes du système salariaire; du moins, ils ont entre leurs mains certains moyens et des possibilités concrètes de s'en sortir, à condition de mettre autant de détermination collective dans la socialisation de notre travail que nous en avons mis dans des objectifs économiques et professionnels, terrain sur lequel il n'est par ailleurs pas question de reculer.

En 70-71, la CEQ se joignait à l'ensemble des forces progressistes du Québec pour résister aux mesures de guerre; des milliers de lettres de protestations s'abattaient sur mon bureau contre une telle prise de position qui n'allait pas sans risque à l'époque. Nous avions pourtant fait le bon choix. En 71-72, nous faisons face à l'enquête Dion qui n'accoucha de rien du tout, et à la crise de la déclassification des enseignants, laquelle nous rappelait la fragilité d'une convention collective devant les barons du MEQ.

En 1972, nous mettions sur pied le Front commun des 210.000; des injonctions et la loi 19 nous tombèrent dessus, cependant que la négociation aboutissait à un décret, mais aussi à l'indexation des salaires pour la première fois en ce qui nous concerne. Encore là, nous faisons ce qu'il fallait dans les circonstances, face à un gouvernement et à un appareil d'Etat qui allaient récidiver, bien en vain en 76 avec une loi 23... que plus personne n'allait respecter.

De 1972 à 1974, sur la lancée du manifeste «l'École au service de la classe dominante», des milliers de nos membres devenaient plus conscients du rôle social réel assigné à l'école et à ceux qui y travaillent; c'est en même temps que nos congrès endossaient le thème de la lutte des femmes et appelaient à la lutte contre le financement public de l'enseignement privé.

En 75-76, après la parution du Manuel du 1er mai, lequel déclencha une chasse aux sorcières style «mesures de guerre scolaires», la CEQ participe de nouveau au Front commun, au moyen duquel nous défonçons les mesures de contrôle des salaires.

Depuis 76, en plus de conduire de trop longues négociations locales, nous avons relancé les préparatifs de la prochaine ronde, élaboré une «Proposition d'école» qui fera pâlir le Livre vert du MEQ, discuté d'unité syndicale plus largement que jamais auparavant, préparé une orien-

tation sur la question nationale, établi des positions sur l'enseignement universitaire, combattu des projets de loi amendement de façon insatisfaisante le Code du Travail, formulé des propositions au plan économique, etc.

En plus d'être confrontés, comme travailleurs, à des choix de plus en plus lourds de conséquences, nous faisons face, dans notre propre secteur de travail, à une crise croissante de l'emploi, à une dégradation de certaines de nos conditions professionnelles de travail, en conséquence de compressions budgétaires aussi inacceptables aujourd'hui qu'auparavant. Nous devons en même temps porter à son terme la lutte concernant les droits parentaux et rebâtir le Front commun du secteur public. En somme, il s'agit, regardant l'avenir immédiat, de bâtir et défendre nos revendications, que nous aurons su formuler à travers le processus démocratique rigoureux auquel nous sommes habitués et au sein d'organisations qu'il faut conserver indépendantes et unies.

**Que nous réservent les années 78-80?**  
A mon avis, la période 78-80 ne ressemblera, par sa densité politique, à aucune autre période récente.

Au plan syndical, nos débats se feront plus serrés, et malgré une certaine conjoncture défavorable, malgré une tendance largement répandue à prétendre traiter du fond des problèmes tout en ne touchant qu'à la forme, je crois que nous devons continuer à prendre nos responsabilités, y compris certains risques.

Si nous voulons, comme travailleurs québécois et travailleurs de l'enseignement en particulier, que notre point de vue compte dans ce Québec en question, nous devons nous préparer à avancer des propositions de changement.

La CEQ, comme tout le mouvement syndical d'ailleurs, n'y échappe pas. Nous relèverons ce défi d'autant mieux que se poursuivra en nos rangs le large débat démocratique, la remarquable confrontation des idées qui nous a caractérisés et, malgré les coups reçus, fait progresser à travers les années.

Même en période électorale, c'est aux réalités et non à l'image qu'il faut se référer, aux luttes à mener, au style à afficher, aux idées plutôt qu'aux clichés — surtout dans le mouvement syndical.

Yvon Charbonneau

«Le syndicalisme doit être une action de masse ou il restera un discours»

CEUX QUI s'imaginent que dans la course à la présidence de la C.E.Q., il y a une lutte qui oppose «la droite» et «la gauche», le syndicalisme «d'affaires» et le syndicalisme «de combat», le «courant de conservatisme» et le «courant progressiste», n'ont strictement rien compris à ce qui se passe actuellement dans la Centrale.

Ce qui est en cause, c'est le type de syndicalisme que va pratiquer la C.E.Q. dans les prochaines années. Les délégués au congrès de juin auront à faire un choix entre le «syndicalisme de masse» et le «syndicalisme de chef».

**1. L'enjeu:**  
C'est là l'enjeu essentiel des élections: la C.E.Q. restera-t-elle l'affaire d'un groupe restreint ou opérera-t-elle plutôt pour un syndicalisme de masse, c'est-à-dire un syndicalisme qui recherche et assure la cohésion des membres derrière des objectifs et dans l'action.

Le «syndicalisme de chef», si décrié par tous lorsqu'il est pratiqué par les «affairistes» n'en devient pas plus vertueux parce que pratiqué au nom d'un certain syndicalisme de combat. Au contraire, de par les réactions qu'il provoque, il peut avoir des conséquences très graves sur une organisation syndicale au point de devenir un instrument de démobilisation et de réaction.

De fait, si le syndicalisme de chef affairiste provoque parfois des réactions de rejet auprès de la base, ce qui conduit à une action plus militante des membres syndiqués, le syndicalisme de chef dit «de combat» provoque, lui, une réaction de rejet qui entraîne une démobilisation générale et un désintéressement complet des affaires syndicales et ensuite un refus du dialogue et la mise au point de mécanismes d'auto-défense.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer ma candidature à la présidence. Cette tentative de ressusciter l'adhésion des membres à leur Centrale représente une chance d'éviter un mouvement que nul ne souhaite, à moins d'avoir des intérêts autres que syndicaux, et de redonner à nos syndiqués confiance en leur Centrale. Loin d'être une occasion de profiter du courant actuel, cette candidature se veut un moyen de le contrer. Pour éviter à la C.E.Q. l'émergence d'une crise de confiance dont on

ressent aujourd'hui les signes avant-coureurs, un changement est nécessaire.

L'action syndicale sera une action de masse ou elle restera discours. Dans une organisation de 80.000 membres, le syndicalisme ne peut pas être et ne doit pas être l'apanage d'une minorité, si engagée et si militante soit-elle. Lorsque la très grande majorité des membres-cotisants cessent d'être des membres-adhérents, il faut parler de crise. Pourtant, par le passé, en temps de négociation, la C.E.Q. a démontré qu'il est possible d'y vivre un syndicalisme militant, engagé et basé sur l'adhésion des membres. C'est cela qu'il faut susciter et développer à l'égard des autres engagements de la C.E.Q. Voilà mon principal objectif.

Mon élection à la présidence ne fera donc pas la joie des réactionnaires. Elle a la prétention de vouloir faire celle des adhérents de la C.E.Q. à qui elle veut rendre confiance en leur organisation syndicale.

**2. Le leadership et fonctionnement:**

Il ne faut cependant pas se lancer dans des simplifications outrancières et rendre la direction de la C.E.Q. responsable de tous les maux de l'organisme ni rêver à la centrale idéale ou il n'y aura plus de problèmes. Dans une structure aussi décentralisée que celle de la C.E.Q., certaines directions de syndicats locaux ont leur part de responsabilité. Il faut avoir la franchise de reconnaître que tous les efforts n'ont pas été faits pour établir la jonction entre ce qu'elles soutiennent dans les instances provinciales et ce qu'elles réalisent dans leur milieu.

Ceci dit, il n'en reste pas moins vrai que la direction de la Centrale a un rôle important à jouer dans l'initiation et l'orientation des différents projets issus de la C.E.Q. Trop souvent on a eu tendance à ce niveau à partir de ce que l'on voudrait que soient les membres plutôt qu'à partir de ce qu'ils sont. Lorsqu'on avance, au nom des membres des idées, on doit faire tous les efforts et prendre tous les moyens pour qu'ils y adhèrent. Lorsque le style de leadership devient facteur de démobilisa-

tion et qu'il a une influence déterminante sur la vie syndicale, cela devient une question fondamentale de vie syndicale.

En fin de compte, ce qui est important, ce n'est pas que les caricaturistes assimilent la C.E.Q. à son président; c'est que les membres de la C.E.Q. s'assimilent à leur Centrale, c'est qu'ils se reconnaissent dans leur président, à travers ses propos et dans ses actes, même s'ils ne partagent pas nécessairement toujours toutes et chacune des orientations qu'il défend. C'est là une tâche essentielle.

Le rôle d'un président de centrale est, avec l'aide d'une équipe, d'avancer des idées nouvelles, de proposer des solutions, de suggérer des analyses de notre société, de mettre de l'avant des politiques d'avant-garde, d'œuvrer à la défense des intérêts des travailleurs.

Le rôle d'un président de Centrale n'en est pas un d'attentisme silencieux... mais il faut que le message entraîne. Un véritable leader doit être un élément d'adhésion et de mobilisation. La C.E.Q. a un besoin urgent d'approfondir son message, de reconstruire ce que l'on dit avec ce que l'on fait et d'éclairer ce que l'on fait par ce que l'on dit. Pour cela, il faut reprendre le dialogue.

Il n'est pas question de renier un passé dont on fait partie intégrante, de revenir sur les acquis des luttes qu'on a menées, de reculer à partir des étapes qui sont franchies, ni d'arrêter. Mais à un moment donné du combat syndical, il faut que le chef se retourne et qu'il regarde derrière lui combien de ses membres le suivent encore. La victoire syndicale n'a jamais résulté et ne résultera jamais du seul discours, si utile et si mobilisateur soit-il, d'une avant-garde éclairée. Raisonner autrement, c'est revenir à un syndicalisme où tout est axé sur les chefs et où les membres sont plus utilisés qu'utilisés.

Ce n'est pas à la violence du discours idéologique de son président que l'on mesure le degré de militantisme d'une centrale syndicale; c'est à l'adhésion que les idées avancées suscitent auprès de la masse des membres.

Robert Gaulin



## Les dépenses fédérales pour l'environnement

# Dix fois plus en Ontario qu'au Québec

par Jean-Pierre BONHOMME  
envoyé spécial de LA PRESSE

CHARLOTTETOWN — La répartition des fonds fédéraux dans le domaine de la qualité de l'environnement désavantage nettement le Québec, qui ne reçoit de cette source qu'un maigre cinq p. cent des subventions totales au Canada. L'Ontario, en comparaison, reçoit 50 p. cent de ces ressources financières, soit un peu plus de \$100 millions. Avec sa part de \$10 millions dans ce secteur précis d'activités, le Québec arrive, lui, au cinquième rang des provinces, juste derrière le Nouveau-Brunswick.

Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, a présenté ces chiffres hier devant ses collègues du Conseil des ministres des Ressources et de l'Environnement réunis en séance de travail de deux jours.

M. Léger, qui est accompagné de trois fonctionnaires des Services de protection de l'environnement du Québec, a dit appuyer ses données sur une étude réalisée l'année passée par le Conseil consultatif de l'environnement du Québec, un organisme qui conseille le gouvernement sur ses politiques de protection de l'environnement.

Le Québec pour sa part, a dit M. Léger, désire recevoir du gouvernement fédéral l'équivalent de ce qui devrait lui revenir des subventions fédérales afin d'appliquer ces montants à ses propres priorités. Il a fait valoir que la recherche scientifique a des conséquences économiques concrètes telles que la création d'emplois directs et indirects.

Selon l'étude citée, endossée par l'ancien président du Conseil consultatif de l'environnement, M. Jean-Baptiste Bundoock, la somme de \$10 millions que reçoit le Québec au chapitre de l'environnement se répartit comme suit: Environnement atmosphérique,

concernant Montréal, \$4.7 millions; le Centre de recherche forestière des Laurentides à Ste-Foy, \$3.1 et la station biologique de l'Arctique à Ste-Anne-de-Bellevue, \$1.4 million. Un autre montant de \$1.2 million est affecté à diverses fonctions de recherche.

En comparaison, la région de Toronto reçoit \$45.1 millions au seul titre des études de l'environnement atmosphérique. La province de l'Ontario, de surcroît, retire \$12.9 millions tandis que la Commission de la capitale nationale, un organisme d'orientation ontarienne, retire \$35.2 millions.

Les rédacteurs de cette étude concluaient que le gouvernement fédéral verse à l'Ontario des sommes concernant l'environnement «qui dépassent six fois celles reçues par le Québec».



Jean-Baptiste Bundoock

## Ottawa néglige les études d'impact

— Marcel Léger

CHARLOTTETOWN — Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, a reproché hier au gouvernement fédéral de n'avoir rédigé aucune étude d'impact sur l'environnement, au stade décisionnel, avant d'entreprendre les travaux qu'il a réalisés sur le territoire québécois.

M. Léger a fait cette affirmation catégorique au cours des délibérations du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement qui se tiennent cette semaine dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les séances de ce conseil se déroulent à huis clos. Le ministre a donné copie de son texte aux journalistes présents. Dans ce texte le ministre a particulièrement réclaté que, dorénavant, les travaux fédéraux devant modifier le milieu terrestre «soient soumis aux mêmes règles de gestion que l'ensemble du territoire, c'est-à-dire aux règles mises de l'avant par le gouvernement de la province».

Mirabel  
Prié de préciser sa pensée au

cours d'entretiens privés, M. Léger a cité les cas de l'aéroport de Mirabel et celui des travaux de



Marcel Léger

dragage dans le fleuve Saint-Laurent, travaux pour lesquels les études préliminaires d'impact n'auraient pas été faites par le gouvernement fédéral. Il a précisé que les études d'impact d'environnement de l'aéroport Mirabel, notamment celle rédigée par l'écologiste Dansereau, ont été faites après que la décision de s'implanter eût été prise.

Au sujet du dragage, le ministre québécois a dit à ses collègues d'Ottawa et des autres provinces — les ministres responsables de l'Environnement sont tous réunis ici jusqu'à ce soir — que le rejet des résidus, sur les rives et sur des îlots dans le fleuve a des effets néfastes. Il a expliqué que le dragage du chenal a eu cet effet particulier d'augmenter les courants au centre du fleuve et de les réduire à proximité des rives. Sur la rive sud notamment, les eaux seraient ainsi stagnantes, ce qui crée de graves désagréments aux populations.

Le gouvernement fédéral, on le sait, possède une réglementation

touchant les études d'impact mais celle-ci ne touche que les activités gouvernementales fédérales et elle n'a pas de caractère obligatoire; elle n'engage pas la participation du public non plus.

Dans l'énumération des priorités gouvernementales qu'il a faite hier au Conseil des ministres canadiens, M. Léger a mis en tête de liste la nécessité pour son propre gouvernement de prévoir un processus d'évaluation d'impact environnemental dans la prise de décision et de planification.

Projet de loi  
avant le 24 juin

En aparté, il a confirmé que le récent projet de modification à la loi de la qualité de l'environnement du Québec visant à établir un système québécois d'études d'impact sera présenté «avant le 24 juin». Il a révélé que cette modification a franchi la plupart des étapes dont celle du Comité ministériel de l'aménagement et que si résistance il y a à cet égard, elle ne pourra venir que de deux mi-

nistres ayant des responsabilités de caractère strictement économique, soient MM. Bernard Landry et Rodrigue Tremblay.

La nouvelle législation, a indiqué M. Léger, ne comportera toutefois plus les deux étapes de la consultation populaire — la préliminaire et la détaillée — qu'on trouve dans un premier projet. La consultation du public devant être faite par le moyen d'une nouvelle commission d'audiences, a-t-il laissé entendre, serait faite au stade préliminaire «seulement lorsqu'il s'agira d'une prise de décision économique». Par ailleurs les citoyens conserveront la possibilité inscrite dans un premier projet de loi de poursuivre eux-mêmes devant les tribunaux civils et criminels les personnes qui causent des dommages à l'environnement.



CONSERVATOIRE  
LASSALLE

### COURS INTENSIFS

JOUR — DU LUNDI AU VENDREDI  
SOIR — DU LUNDI AU MERCREDI  
(12 JUIN AU 12 JUILLET)

- PHONETIQUE (PRONONCIATION — ARTICULATION)
- INTERPRETATION (TECHNIQUE DE LA POSE DE VOIX)
- COMMUNICATION (ANALYSE AU TRAC FACE AU PUBLIC)
- DIALOGUES (EXTRAITS DE PIÈCES DE THÉÂTRE)

INSCRIPTIONS DES MAINTENANT  
— 8H30 A 16H30 —

3505 RUE DUROCHER  
MONTREAL H2X 2E7

288-4034

### TU AIMERAS FAIRE DE L'ARGENT CET ÉTÉ?

DEVIENS  
**CRIEUR** *la presse*

#### DESCRIPTION DE LA TACHE:

Vendre le quotidien LA PRESSE au coin des rues.

#### LES JEUNES RECHERCHES:

Garçons ou filles libres l'après-midi et le samedi matin. Débrouillards et désirant relever un défi.

#### REMUNERATION:

Une commission élevée sur chaque copie vendue, de belles primes ainsi que des bonis en argent après chaque mois où tu feras partie de notre équipe.

TELEPHONEZ-NOUS!

Montréal

**285-6911**

Extérieur du grand Montréal dont l'indicatif régional est 514 (sans frais)

**1-800-361-8202**

Les autres, dont les indicatifs régionaux sont 819, 613 ou 418 (sans frais)

**1-800-361-7453**



“Oui la Mercury Zephyr  
aime les rues de Montréal...”

...et vous aimerez ses qualités  
son prix et  
son kilométrage au gallon.



Wagonnette Mercury Zephyr  
Certains articles représentés sont offerts en  
équipement facultatif moyennant  
supplément de prix.



Mercury Zephyr 2 portes.

La Zephyr est vraiment la voiture qu'il fallait faire. Elle vous fait profiter d'innovations importantes comme les nouvelles portes à profil mince et une nouvelle suspension arrière. Le confort et la tenue de route de la Zephyr sont des réussites exceptionnelles. Son prix abordable et son kilométra-

ge au gallon vous étonneront agréablement.

La wagonnette Zephyr est aussi très avantageuse. Elle vous offre 85% de l'espace de chargement de la plupart des grosses wagonnettes tout en vous procurant les mêmes avantages que les autres Zephyr.

La Zephyr est protégée par le système DURAGARDE de Ford Canada, accompagné d'une garantie de 3 ans, sans frais et sans limite de kilométrage contre les perforations par la rouille.

Voyez la Mercury Zephyr sans tarder chez votre concessionnaire Mercury.

MERCURY ZEPHYR

A compter de  
**\$4 350.<sup>10</sup>**

Prix de détail suggéré par le fabricant, pour la Mercury Zephyr 2 portes, y compris la préparation par le concessionnaire et le crédit pour l'ensemble extérieur Décor. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher que le prix de détail suggéré. La taxe provinciale, les frais de transport et de manutention, l'équipement facultatif et l'essence sont en sus. Le prix de la wagonnette est plus élevé.

**65 km/gal.**  
ROUTE  
(40 mi/gal.)

**43 km/gal.**  
VILLE  
(27 mi/gal.)

Résultats obtenus avec moteur 2.3 litres et boîte manuelle 4 rapports, d'après des méthodes d'essai approuvées par Transports Canada. Votre kilométrage pourra être différent selon l'état des routes, votre manière de conduire, l'état de la voiture et l'équipement facultatif.



Achat ou location à bail chez l'un de ces concessionnaires Mercury.

CASCADE MERCURY  
Verdun

CHÂTEAU MOTORS  
Montréal

COUSINEAU-GABOURY  
Montréal

DESLAURIERS AUTOMOBILE  
Laval

LANTHIER & LALONDE  
Montréal

CASTEL MERCURY  
Pointe-aux-Trembles

CIRCUIT MERCURY  
Montréal-Nord

CUMMING-PERRAULT  
Montréal

FAIRVIEW MERCURY  
Pointe-Claire

PIERRE BRAULT AUTOMOBILE  
Greenfield Park



# La ronde infernale de fin de session commence

par Daniel L'HEUREUX  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — La ronde infernale de fin de session, dans laquelle l'Assemblée nationale du Québec vient de se plonger, a été marquée par une première veillée d'armes particulièrement mémorable: dans un climat de véritable foire oratoire, les parlementaires ont débattu jusqu'à 5 heures du matin, dans la nuit de mardi à mercredi, le seul article premier du projet de loi 44 sur la réforme électorale municipale.

Et, le comble, c'est que ce fameux article un, dont l'étude avait débuté peu avant neuf heures en soirée, n'a même pas été adopté, l'Assemblée s'étant embourbée dans une question de procédure! Sans compter que le projet de loi 44 contient... 123 articles!

La conclusion qui s'impose est que si cette soirée parlementaire devait être le prélude de ce que sera l'Assemblée nationale d'ici l'ajournement d'été, il est évident que le gouvernement aura beaucoup de difficulté à faire adopter les nombreux et importants projets de loi qu'il compte faire adopter avant que les députés ne partent en vacances.

## Les règles du jeu sont changées

Car si autrefois le gouvernement pouvait tenter de vaincre l'Opposition à l'usure en la faisant siéger tout l'été (comme cela s'est

fait l'an dernier), les règles du jeu sont désormais modifiées et il est assuré, en vertu d'un nouveau règlement sessionnel, que la session sera obligatoirement ajournée le 23 juin, veille de la fête nationale, jusqu'au 15 septembre.

Qui plus est, le nouveau règlement exclut la possibilité que les députés soient appelés à siéger le samedi et le dimanche. Et s'il est permis à l'Assemblée nationale de siéger jusqu'aux petites heures du matin, les commissions parlementaires, elles, doivent mettre fin à leurs travaux sur le coup de minuit.

Cela ne laisse donc, à compter d'aujourd'hui, que douze jours «ouvrables» avant l'ajournement. Et il faut souligner que les députés n'ont pas encore complété l'étude des crédits de tous les ministères, ce à quoi ils devront également s'employer jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

Or, la Chambre est présentement saisie de plus d'une quarantaine de projets de loi et il est connu que le gouvernement compte faire adopter sans faute avant l'ajournement d'été les plus importants de ces projets de loi.

## Le projet de loi Burns

Il y a d'abord le projet de loi 92 sur les consultations populaires. Son adoption sera d'autant plus laborieuse que l'opposition libérale vient de dévoiler une pléiade d'amendements majeurs qu'elle espère y apporter.

Un autre projet de loi qui risque d'être controversé est celui qui vient amender le code du travail dans ses dispositions touchant les salariés du secteur privé. Ce projet de loi, le no 59, qui prévoit un nouveau mécanisme pour le maintien des services essentiels, contient en outre le calendrier des prochaines négociations, d'où la nécessité qu'il soit adopté dès cet été. L'adoption du projet de loi 55, qui fixe le cadre des prochaines négociations dans le secteur public, presse également bien qu'il ne soit pas aussi susceptible d'être contesté.

Dans la mesure où il affectera lui aussi les prochaines négociations avec les fonctionnaires de l'Etat, le projet de loi 50 sur la fonction publique s'inscrit également parmi ceux dont l'adoption est impérieuse. Mais comme il implique une refonte complète de la loi de la fonction publique, il n'est pas dit que l'Opposition souscrira sans mot dire à cette réforme majeure.

Le projet de loi 52 sur l'industrie de la construction, qui concerne

les prochaines négociations dans ce secteur névralgique, doit lui aussi être adopté dans les meilleurs délais. Mais voilà qu'il semble inquiéter autant la CSN que la FTQ, tant et si bien qu'il faut prévoir qu'il fera à tout le moins l'objet d'une résistance extra-parlementaire.

Il y a aussi le projet de loi 9 sur la protection des droits des handicapés que le ministre Denis Lazure veut faire adopter avant la Saint-Jean. Bien qu'il s'agisse d'une seconde version épurée des éléments qui avaient suscité de l'opposition dans la première, son adoption ne se fera pas pour autant en criant lapin. Ni en criant Forget.

## Forcer la main à Tardif

Prélude de la réforme électorale municipale qui doit venir à l'automne, le projet de loi 44 doit obligatoirement être adopté cet été puisqu'il doit s'appliquer cet été même, c'est-à-dire dès cet automne, aux élections municipales de Montréal et de Longueuil. Or, comme on l'a dit précédemment, les députés ne sont pas parvenus, après avoir délibéré jusqu'à cinq heures du matin, à compléter l'étude du premier de ses 123 articles... Il ne faut toutefois pas s'attendre à une opposition aussi systématique sur le reste du projet de loi car ce que l'Opposition visait par le mini-filibuster qu'elle a mené durant la nuit de mardi à mercredi visait avant tout à retarder l'adoption du projet de loi au moins jusqu'après la conférence Québec-municipalités qui se tient en fin de semaine. Et ceci, afin de forcer le ministre Guy Tardif à consulter les municipalités à cette occasion.

Il y a aussi le projet de loi 40 créant un Conseil de la magistrature et donnant au gouvernement le pouvoir d'indexer le salaire des juges. Il y a le projet de loi 43 incluant le congé de maternité dans la Loi du salaire minimum.

A tous ces projets de loi s'en ajoutent plusieurs autres, certains moins importants ou moins controversés mais dont l'adoption prend toujours le temps d'au moins de quelques brefs discours, que le gouvernement espère faire adopter avant l'ajournement du 23 juin. Citons par exemple celui faisant du 24 juin la fête nationale des Québécois.

Il est donc douteux que l'Assemblée nationale puisse digérer un tel menu législatif en si peu de temps. A moins que les députés ne soient prêts à siéger jour et nuit.

## Morin est reçu à Paris

PARIS (AFP) — Le vice-premier ministre et ministre de l'Éducation du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, a été l'hôte à déjeuner du ministre français de l'Éducation, M. Christian Beullac, qu'assistait le secrétaire à l'éducation, M. Jacques Pelletier.

Un entretien a suivi, au cours duquel l'ensemble des problèmes de l'enseignement a été abordé ainsi que des questions spécifiques: formation continue, emploi des jeunes, congrès.

Au cours d'une réunion de travail dans le courant de l'après-midi, MM. Morin et Pelletier ont plus spécialement examiné, croit-on savoir, le problème de la décentralisation dans l'enseignement.



# Flipper.

## La piscine hors terre du consommateur averti.

On n'achète pas une piscine tous les jours. Avant d'acheter la vôtre, voici ce qu'il faut faire pour ne pas vous faire "couler".

**Première règle, s'adresser à un fabricant.** Les piscines Flipper sont fabriquées ici même, à Montréal, par Les Industries Vinylum Inc. Non seulement elles sont actuellement parmi les meilleures piscines hors terre sur le marché, mais le fabricant est sur place et vous pouvez lui parler si ça ne flotte pas à votre goût!

**Deuxième règle, savoir comment elle est faite.** Dans le cas des piscines Flipper, seuls des matériaux de première qualité sont utilisés.

- La charpente est faite d'extrusions modulaires d'Alcan qui ne plient ni dans un sens ni dans l'autre et sont recouvertes de super-peinture-émail cuit.
- Le chaperon (rebord) a 6 pouces de largeur et peut supporter jusqu'à 400 livres. Il est donc très robuste et ne risque pas de s'effondrer.
- Le mur, qui sert d'appui à la toile et retient le poids de l'eau, est en aluminium repoussé très épais. Il ne bronche pas et ne rouille pas.

— La toile est faite de vinyle de qualité supérieure très épais et très fort. Elle est si durable qu'on la garantit pour 10 ans.

D'un travers à l'autre, c'est du solide et ça tient!

**Troisième règle, la garantie.** Qui garantit quoi? Il faut une garantie écrite ou tous les termes sont clairs et nets. C'est le cas des piscines Flipper. Le fabricant garantit la structure et la toile pour 10 ans. Et il sait de quoi il parle!

**Quatrième règle, le service.** Pas de problème. Le service Flipper est à votre portée, donc plus rapide que celui des fabricants de l'extérieur de la ville. Et vous pourrez faire analyser l'eau et consulter un technicien au besoin, sans frais supplémentaires, pendant toute la durée de la garantie!

**Cinquième règle, en avoir pour son argent.** En achetant une piscine Flipper, vous obtenez tout ce qui est décrit plus haut, installation comprise. De plus, le bricoleur peut acheter un ensemble qu'il montera lui-même et réaliser ainsi une économie supplémentaire.

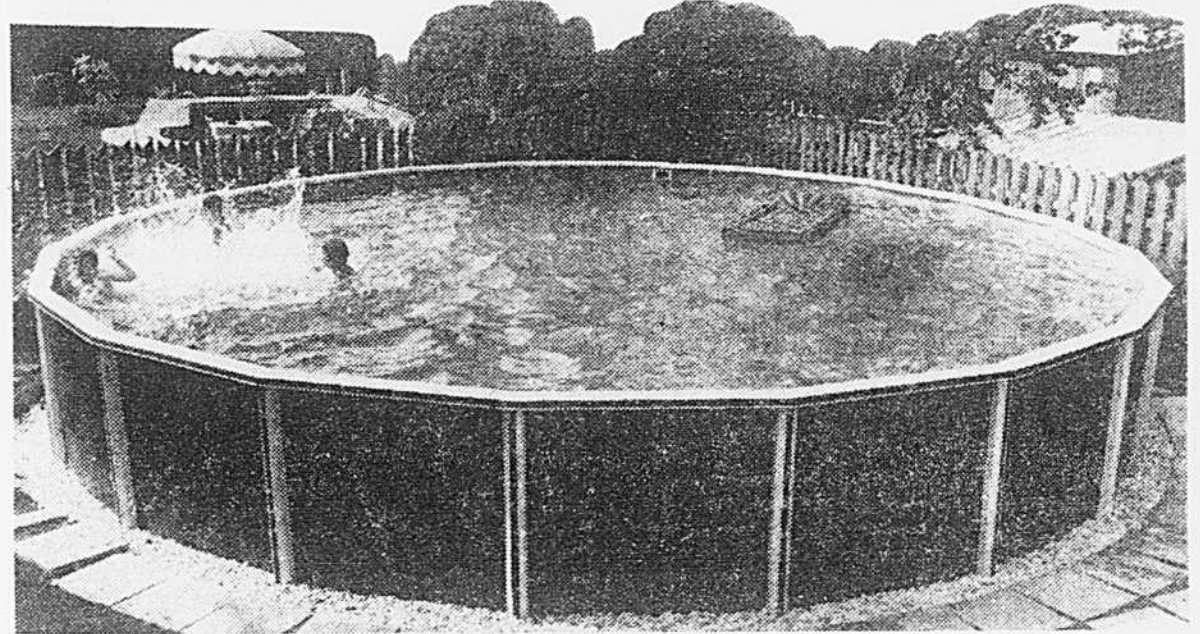
Manufacturé par:  
**Les Industries Vinylum Inc.**  
1440, rue Beaulac, Saint-Laurent (Québec)


En vente chez:

**Piscines Dauphin Ltée**  
2170, boul. Laurentien  
Saint-Laurent, tél.: 332-6060

**Pratique service d'achat à domicile!**  
Appelez au numéro 332-6060. Un représentant expérimenté viendra vous montrer, chez vous, tous les modèles de toutes dimensions. Il évaluera vos besoins et vous fournira un devis gratuitement.

**Heures d'ouverture:** du lundi  
au vendredi de 9 h à 21 h,  
le samedi de 9 h à 17 h et  
le dimanche de 11 h à 17 h.



 **Assemblée nationale du Québec**  
Bureau du directeur  
général des élections

# AVIS

## Révision des listes électorales du district électoral de Notre-Dame-de-Grâce

*Vous devrez déposer vos demandes  
d'inscription, de radiation  
et de correction à l'un  
des endroits suivants  
(le plus près de votre domicile):*

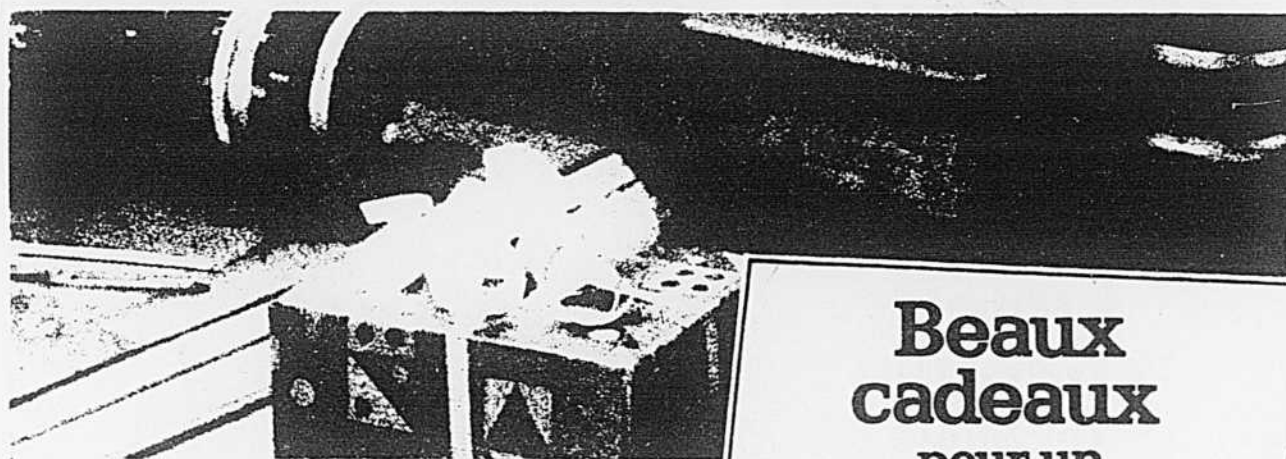
**Pour partie de Montréal:**  
4680, avenue Belmore  
(Bureau du président d'élection)  
M. Gérard-J. Michaud  
4455, avenue West Broadway  
4020, avenue Hingston  
4345, avenue Marciel  
4850, boulevard Grand

**Pour Montréal-Ouest:**  
70, avenue Westminster Nord  
**Pour Saint-Pierre:**  
111, 5e Avenue

**BUREAUX OUVERTS:**  
Du lundi 12 juin au samedi 17 juin 1978  
de 8 heures a.m. à 10 heures p.m.

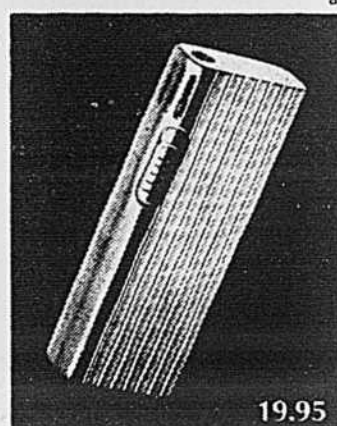
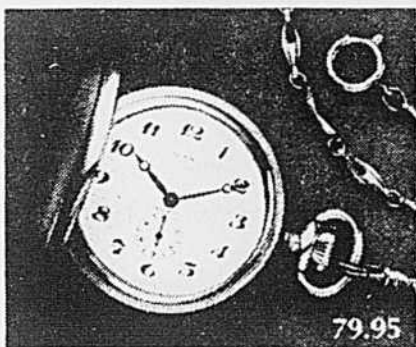
**N.B.** — Tout électeur peut demander par écrit et sous serment l'inscription de son nom sur la liste électorale de même que celui de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral. Dans l'île de Montréal, l'identité de la personne qui fait une telle demande doit être attestée sous serment par au moins un témoin ayant la qualité d'électeur dans le même district électoral (article 104-2).

**Pierre-F. Côté, c.r.**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS



## Beaux cadeaux pour un bon papa

Le 18 juin est le jour des papas! Chez les Bijoutiers Peoples, une variété de cadeaux a été mise de côté pour lui. Alors venez chez les Bijoutiers Peoples et célébrez avec éclat la Fête des Pères.



- a) Bague à diamant pour homme 250.00
- b) Montre de poche Elgin avec chaîne 79.95
- c) Bracelet d'identification 15.95
- d) Briquet électronique Bentley avec garantie de 25 ans. Valeur remarquable 19.95

Chaque article est fourni au complet dans un coffret en velours pour être donné en cadeau.

LES BIJOUTIERS - DIAMANTAIRES  
**PEOPLES**

Les diamantaires par excellence

Les Bijoutiers Peoples ont choisi ces articles avec soin pour démontrer la qualité et la valeur.

18 magasins dans la région du grand Montréal pour vous servir

**performances**

**Assurance-chômage**

# Hausse de 20 pour cent des prestations en 3 mois

AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE de l'année, les prestations versées par la Commission d'assurance-chômage ont atteint \$1,446 milliard, une hausse de 20 p. cent par rapport à la même période l'an dernier. Les prestations ont couvert un plus grand nombre de semaines et elles étaient plus élevées, atteignant \$110,46 par semaine en moyenne, en regard de \$109,83 il y a un an. Au cours de la semaine du 18 mars, environ 983,000 personnes ont reçu des prestations. On estime le nombre de chômeurs à 1,045,000 ce mois-là. Le nombre des bénéficiaires était de trois p. cent moins élevé qu'en février, mais en hausse de huit p. cent par rapport à mars 1977. Environ 36 p. cent des prestataires avaient moins de 25 ans.

**GULF CANADA LIMITÉE** recevra en juin une cargaison de pétrole brut du Mexique pour faire un essai de traitement dans sa raffinerie dans l'Est de Montréal. Le Mexique a récemment découvert des réserves prouvées de pétrole dont la capacité est déjà estimée comme étant le double des réserves au Canada. Cette découverte annonce le potentiel du Mexique comme un important exportateur de pétrole, fournissant ainsi aux importateurs canadiens de pétrole brut une nouvelle source de réserves. L'expédition de 350,000 barils de pétrole provenant des champs de pétrole de l'Isthmus, dans l'Etat de Tabasco, dans le sud-est du Mexique, s'effectuera par pétrolier à partir de Pajaritos, Mexique, jusqu'à Portland, Maine. Ensuite le pétrole sera transporté par oléoduc jusqu'à la raffinerie canadienne de Gulf dans l'Est de Montréal.

LA MONTEE DES COUTS de production remet en question l'avenir des pièces de monnaie d'un et cinq cents, a déclaré aux journalistes M. Yvon Gariépy, directeur de l'Hôtel canadien de la monnaie. Il en coûte maintenant, dit-il, deux cents pour frapper une pièce d'un cent et 6 cents pour frapper la pièce de 5 cents. Et pourtant, ces pièces sont cédées aux banques à charte à leur valeur nominale. Cela représente, dit-il, un déficit annuel de \$7 millions entre le prix coûtant et le prix de vente.

LA CANADA TRUST CO. a réduit de 10,50 à 10,25 pour cent son taux d'intérêt sur les hypothèques ordinaires de quatre et cinq ans. Les taux assurés d'après la loi nationale de l'habitation ont baissé de 1,25 à 10 p. c.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, Otto Lang, s'est dit confiant hier que le CANADIEN NATIONAL se verrait bientôt donner la meilleure cote de crédit lorsque la compagnie empruntera de nouveau à l'extérieur du pays. Prenant la parole devant le comité du Sénat sur les chemins de fer, M. Lang a révélé que le CN ferait de plus en plus de profits grâce aux dispositions d'un projet de loi déposé aux Communes, ce qui ferait monter sa cote. Lors de quatre emprunts récents, CN avait été coté AA. La meilleure cote est le triple «A». Selon le projet de loi approuvé par les Communes, \$808 millions de dettes seront transformés en actions ordinaires. Ce geste réduira le rapport de la dette à 42 p. cent, un taux semblable à celui des autres compagnies ferroviaires nord-américaines faisant des profits.

LA COMPAGNIE AÉRIENNE norvégienne WIDERØE FLYVESELSKAP A-S a commandé trois autres Twin Otters de la société de Havilland Aircraft du Canada, au coût de \$3,15 millions. Jusqu'à présent, de Havilland a vendu 16 appareils à Widerøe. La compagnie norvégienne a placé sa première commande d'Otter il y a 10 ans et depuis, elle a mis sur pied un réseau desservant 33 aéroports.

CP AIR a annoncé hier qu'elle abaisserait ses tarifs de première classe sur ses vols californiens à partir du 12 juin, afin d'attirer plus de passagers dans cette catégorie. Les coupures de tarifs seront de l'ordre de 15 à 19 p. cent depuis Toronto et Montréal et 9 p. cent depuis Ottawa. CP Air a expliqué que cette mesure visait à maintenir sa position concurrentielle pour les vols vers les Etats-Unis.

LES COMPAGNIES AÉRIENNES américaines ont transporté 240 millions de passagers en 1977, un record absolu, et réalisé 754 millions de dollars de bénéfices pendant cette période, contre 564 millions en 1976, selon des statistiques publiées hier à Washington par l'Association des transporteurs aériens. Cette organisation prévoit également que le record de trafic sera largement dépassé en 1978, avec 260 millions de

personnes transportées. Chicago reste l'aéroport le plus utilisé aux Etats-Unis, avec 19,2 millions de passagers, devant Atlanta et Los Angeles, puis DALLAS-Fort Worth, et les aéroports new-yorkais de Kennedy (7,7 millions de voyageurs) et La Guardia (7,6 millions).

LES CHEFS D'ENTREPRISE américains ont légèrement relevé leurs projets d'investissements au cours des derniers mois, indique le dernier sondage du département du Commerce publié hier à Washington. Selon ce sondage, effectué en avril-mai, les investissements devraient totaliser 151 millions de dollars cette année, soit 11,2 pour cent de plus qu'en 1977 et 9,3 pour cent de plus que prévu trois mois plus tôt. L'accroissement en valeur réelle, c'est-à-dire compte tenu de la hausse des prix, devrait être de 6 pour cent en 1978 au lieu de 7 pour cent en 1977.

LE CRÉDIT à la consommation a continué à augmenter très fortement en avril aux Etats-Unis, a annoncé le Conseil de la Réserve fédérale. La dette des consommateurs a augmenté de \$3,7 milliards durant ce mois, montant qui n'avait été dépassé qu'en mars avec \$4 milliards. La hausse a été due pour une bonne part aux achats d'automobiles à tempérament. Dans les milieux économiques, les avis divergent sur les raisons de cette progression rapide du crédit à la consommation. Certains analystes estiment qu'elle témoigne d'un regain de confiance après l'évolution décevante de l'économie pendant les premiers mois de l'année. D'autres en revanche craignent que l'augmentation des achats à crédit ne soit une précaution contre l'inflation.

LES IMPORTATIONS de pétrole aux Etats-Unis continuent d'être nettement inférieures à celles de l'an dernier, en dépit d'une substantielle augmentation de la consommation. Selon les statistiques du Département américain de l'énergie, les arrivages se sont chiffrés en moyenne à 7,4 millions de barils par jour pendant les quatre semaines arrêtées le 24 mai dernier, soit 13,3 pour cent de moins que pendant la période correspondante de 1977. D'une période à l'autre la consommation a cependant augmenté de 6,8 pour cent pour s'élever à 18,2 millions de barils par jour. Les importations de pétrole avaient commencé à tomber en-dessous de leur niveau de l'année précédente durant l'automne dernier, reflétant en partie une diminution de la consommation.

SELON UN PORTE-PAROLE de la société gouvernementale d'assurance-automobile de la Colombie-Britannique, les automobilistes de cette province qui subissent des blessures dans des accidents de la circulation au Québec ne pourraient pas entamer de poursuites en dommages. M. Bev Penhall a expliqué que le système québécois d'indemnisation sans égard à la responsabilité limitait les sommes devant être versées à la suite de blessures corporelles si le blessé est un résident d'une autre province. De plus, le système québécois abolit le recours judiciaire comme moyen d'obtenir des compensations. La régie québécoise prévoit de verser une compensation immédiate pour les blessures, allant jusqu'à \$18,000 par an pour la vie.

LES CONSOMMATEURS mangeront éventuellement des os broyés dans leur boeuf haché, prédit Paul Soulier, président et directeur général de Scott National. Selon lui, le seul problème en est un psychologique. Actuellement, des petits fragments d'os se retrouvent dans la viande lors du déossement et, de souligner M. Soulier, il y a autant de protéines dans les os que dans la viande. Cinquante p. cent du boeuf vendu au Canada est haché et la demande est si forte que l'industrie tente de promouvoir un élevage spécial pour la viande de hamburger.



## À cause de son penchant pour Israël

ROBERT POULIOT  
Collaboration spéciale

# Washington risque de perdre un marché de \$1 milliard au M-Orient

KOWEIT — La législation américaine contre le boycott d'Israël, dont la mise en vigueur est prévue pour le 22 juin, gêne tellement le commerce avec le Koweït, l'Iraq et la Libye qu'aucune lettre de crédit n'a été ouverte au cours des dix dernières semaines pour l'importation de biens «Made in USA».

La situation est d'autant plus critique, a appris LA PRESSE, que le commerce entre les Etats-Unis et les trois pays arabes, farouches défenseurs du boycott économique d'Israël, est évalué à plus de US \$1 milliard par année.

Comme la politique canadienne à l'égard du boycott n'affecte guère les relations commerciales d'export-import, l'occasion n'a jamais été aussi belle pour le pays qui vient tout juste d'ouvrir une ambassade au Koweït.

A moins que les biens n'aient été importés via une filiale américaine en Europe pour contourner certaines exigences posées par les banques commerciales aux Etats-Unis ou encore que l'importateur n'ait fait un dépôt égal à la valeur du crédit réclamé en libérant du même soufflé sa banque de toutes responsabilités, aucune lettre de crédit par exemple n'a été ouverte au Koweït ou acceptée par des institutions américaines.

Et cette situation promet de durer tant et aussi longtemps que Washington n'aura pas conclu d'accord avec les trois gouvernements concernés pour éliminer une fois pour toutes la célèbre clause du boycott dans ces documents. En plus de réclamer

un certificat d'origine, précisant de façon positive que la marchandise a été fabriquée aux Etats-Unis ou de façon négative que celle-ci n'émane pas d'Israël, la lettre standard exige de l'importateur une confirmation «en toute bonne foi que le bénéficiaire du crédit n'a aucun rapport avec Israël».

Des instructions additionnelles émises par les banques koweïtiennes peuvent également requérir un certificat attestant «que le manufacturier ou l'exportateur n'est pas boycotté par le ministère des Douanes et des Ports, le Bureau du boycott d'Israël, l'Etat du Koweït et n'est d'aucune façon associé à une entreprise qui serait boycottée».

Deux obstacles entravent actuellement le flot de marchandises américaines.

Bien qu'aucune procédure semblable ne soit exigée de protection pour éviter toute amende fédérale, la formule de ces clauses est toutefois inacceptable pour les banques du Koweït. A défaut d'une entente et comme une lettre de crédit dure généralement 90 jours, les banques américaines ont simplement refusé de reconnaître tout document émis pour des marchandises livrables après le 22 juin.

Une façon de contourner cet obstacle est de passer des commandes à des filiales américaines en Europe ou encore de payer à vue les marchandises importées. D'importants marchands koweïtiens ont eu recours à la première formule ou tout simplement abandonné leur fournisseur traditionnel. Mais le

deuxième obstacle surgit lorsque vient le temps pour le bureau du boycott d'émettre un certificat avant le dédouanement.

Dans certains cas, le bureau a accepté des certificats positifs d'origine mais aucune politique claire n'a encore été formulée à ce sujet. L'importateur risque donc à tout moment de voir ses marchandises refusées au port d'entrée, de là l'exigence posée par certaines banques koweïtiennes d'un dépôt égal à 100 pour cent du crédit réclamé et leur dégageant de toute responsabilité en cas de non-paiement.

Des sources fiables affirment que Washington espère en venir à un accord avec le gouvernement du Koweït avant l'entrée en vigueur de la loi antiboycott. L'an dernier, le Koweït a importé pour US \$550 millions de marchandises américaines (contre US \$37 millions du Canada). Quant à l'Iraq et à la Libye, les négociations risquent de traîner en longueur car ces deux pays sont reconnus pour leur application extrêmement sévère du boycott contre Israël.

Dans le domaine de la construction, une entente officieuse est récemment intervenue entre le Koweït et les USA stipulant que «l'entrepreneur accepte l'application de toutes les lois, décrets, décisions, ordonnances, statuts, règlements et traditions du gouvernement koweïtien», une terminologie précisant «que l'entrepreneur se soumet aux lois, etc.» équivalant à une participation active au boycott

et contreviendrait à la loi américaine.

Toutefois, estime-t-on dans les milieux diplomatiques, un grand nombre de petites et moyennes entreprises américaines risquent tout simplement de se retirer du Moyen-Orient à cause des tracasseries suscitées par la nouvelle législation. Au cours du seul mois de mai, la clause du boycott contenue dans les appels d'offres a fait perdre des contrats de US \$80 millions à deux entreprises de taille moyenne qui croyaient devoir enfreindre la loi.

En tenant compte de la réforme fiscale de 1976, qui frappe désormais d'impôt les allocations de vie chère versées aux Américains travaillant à l'étranger, les Etats-Unis auraient perdu au Koweït US \$250 millions en commandes de toutes sortes au cours des douze derniers mois.

«Une très grosse entreprise, active au Koweït, à Qatar et dans les Emirats Arabes Unis projeta d'obtenir des contrats pour une valeur de US \$250 millions au cours des trois prochains années, dont US \$150 millions en biens et en équipements américains. Les amendements à la loi fiscale ont rendu le recrutement d'Américains si dispendieux que la compagnie a dû embaucher des Européens, or, ces nouveaux employés ne sont évidemment pas accoutumés aux spécifications américaines et seront bien sûr tentés de demander ailleurs, réduisant du coup nos exportations», d'expliquer un homme d'affaires des Etats-Unis.

# Viva Tours ferme ses portes mais Suntours offre une relève

par Laurier CLOUTIER

Viva Tours Ltée, l'un des plus importants grossistes autochtones de l'industrie québécoise des agences de voyages, a fermé ses portes lundi mais des négociations en cours depuis un certain temps pourraient permettre de relancer l'entreprise à l'automne.

De leur côté, les quelque 500 vacanciers qui, par l'intermédiaire de leurs agents de voyages, ont réservé des places sur des vols nolisés organisés par le grossiste Viva Tours d'ici l'automne n'auraient rien à craindre: Suntours a en effet proposé de prendre à sa charge les passagers de Viva de façon à leur éviter tout problème.

Le ministère québécois du Tourisme tarde toutefois, aux dernières nouvelles, à donner son autorisation en faveur de cette solution,

urgente pour les vacanciers de cette fin de semaine.

Au cours d'une entrevue, le vice-président au marketing de Viva Tours, M. Yvon Michel, a déclaré que tout se planifie actuellement pour éviter les problèmes à tout le monde et pour ne pas nuire à l'industrie.

La majorité des fournisseurs sont au courant de la situation de la compagnie et l'on «ne risque pas trop que l'un d'entre eux dépose une requête en faillite».

En outre, des négociations sont en cours avec une demi-douzaine de compagnies de même qu'avec Air Canada afin de protéger la clientèle.

M. Michel a évalué à environ 500 le nombre de vacanciers qui, d'ici l'automne, s'envolent vers quatre ou cinq destinations, en

Europe, à Hawaï et au Mexique, grâce à des programmes de Viva Tours.

«Les dossiers seront transférés entre agents de voyages et fournisseurs et les clients ne s'apercevront même pas de la différence.» Par ailleurs, la Loi 21 prévoit que les dépôts effectués par des clients pour des voyages à venir

lade d'Air Canada «qui ne marche pas bien».

Le banquier, la Banque Canadienne Nationale, offre une très bonne collaboration, selon M. Michel. Elle a suggéré face aux difficultés actuelles de trouver un ou des actionnaires additionnels de façon à «allonger» sa ligne de crédit.

«Ça ne prendrait pas beaucoup d'argent mais des endossements pour satisfaire la banque.» Par la suite, Viva Tours pourrait rouvrir ses portes.

Les quatre actionnaires actuels ne sont pas des millionnaires mais «de bons vendeurs». En plus de M. Michel, il s'agit de M. Romeo Richer, président, M. Robert Duplessis, vice-président à l'administration et aux finances, et M. Jean-Pierre Duplessis, vice-président aux opérations. Chacun détient 25 p. cent des actions.

Les négociations pourraient aboutir malgré les problèmes que posent les changements rapides de l'industrie depuis cinq ans.

Viva Tours est en affaires depuis quatre ans et le chiffre d'affaires des huit premiers mois de l'année dépasse les \$12 millions.

## Le Tourisme intervient

En dernière heure, le porte-parole de Viva Tours a révélé que des responsables du ministère québécois du Tourisme venaient à Montréal aujourd'hui pour décider de la meilleure solution dans les circonstances.

doivent être déposés dans un compte en fiducie «intouchable» par les banques.

**Suntours**  
Le président de l'Association des agents de voyages du Québec, M. Pierre Boislard, a déclaré que «Suntours, par M. François Chavy, a fait une proposition par laquelle il s'engagerait à donner aux passagers ce qu'ils ont réservé (exactement la même chose au niveau des hôtels, des heures de départ, etc., dans 98 p. cent des cas) ou l'équivalent».

L'Association a étudié cette proposition ces derniers jours et il ne manque maintenant que l'autorisation du ministère du Tourisme. Deux télégrammes lui ont exposé la situation.

«Bien des provinces nous envieraient si l'industrie arrivait à régler elle-même ses affaires.» L'Association s'est donnée comme but de protéger le consommateur puisqu'elle s'assurerait ainsi indirectement d'une bonne image pour l'industrie. Elle fournit des cours afin d'améliorer la qualité professionnelle des agents et maintient des liens avec le ministère «qui poursuit les mêmes buts».

## Manque de capitaux et marché faible

Le porte-parole de Viva Tours a expliqué que la compagnie «éprouvait des difficultés internes de financement».

Le marché ne se révèle pas des meilleurs cet été même si Viva Tours offre des programmes pour l'Europe. Elle est notamment l'un des deux opérateurs de l'Euroba-

# Le président de la SCHL nie tout conflit d'intérêts

OTTAWA (PC) — Le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement en a assez de se faire accuser par des députés de l'opposition d'être en conflit d'intérêts.

En fait, a confié M. William Teron dans une interview, il a perdu beaucoup d'argent depuis 1973, depuis qu'il a accepté de diriger la SCHL.

«Il y a des jours où mes amis me disent que je dois être un idéaliste ou un fou de continuer à faire ce que je fais.» Mais M. Teron, millionnaire devenu bureaucrate, trouve que son travail a maintenant un sens, ce qui est plus important à ses yeux que de faire de l'argent.

Et pourtant, la semaine dernière encore aux Communes, le député progressiste-conservateur Dean Whiteway l'a accusé d'être en conflit d'intérêts.

## En fiducie

M. Teron a expliqué que sa compagnie de construction, Urbanetics, avait été placée en fiducie, en 1973, et qu'elle n'avait jamais fait affaire, depuis ce temps, avec la SCHL.

C'est ce qui, d'ailleurs, lui a fait perdre de l'argent, car il est difficile pour une entreprise du genre de ne pas faire affaire avec l'agence gouvernementale.

Les fiduciaires ont donc vendu deux hôtels, le Carleton Towers, aujourd'hui Four Seasons, et le

Inn of the Provinces, et des immeubles à Kingston.

S'il a pris un congé sans solde, a dit M. Teron, c'est qu'il voulait tout simplement quitter la SCHL.



M. William Teron

mais qu'on l'a convaincu de rester.

Il a profité de son congé pour s'occuper de Park Square, des immeubles en copropriété qui coûtent \$10 millions et qui étaient en difficultés financières.

## Décision discriminatoire

«La décision du ministre Parizeau de réduire la taxe qu'il avait imposée sur les canettes est une mesure qui empêchera de provoquer des pertes d'emploi dans l'industrie du contenant métallique. Pour nous, cependant, cette taxe de deux cents par canette reste discriminatoire par rapport aux autres agents polluants.»

C'est ce qu'a déclaré le président du Syndicat local des Métallurgistes (FTQ) de Continental Can, M. Gérard Vanier, à la suite de la décision du ministre Parizeau de réduire de 5 cents à 2 cents la surtaxe sur les canettes.

M. Vanier espère que l'entente qui devait intervenir entre les compagnies de contenants métalliques et le ministre de l'Environnement portera des fruits. «Si cette entente concernant la récupération et le recyclage des canettes n'obtient pas les résultats désirés, les compagnies devront porter l'odieuse des autres augmentations de taxe prévues par le ministre des Finances québécois, au cours des trois prochaines années, à raison de 1 cent par canette, par année», a dit M. Vanier.

Un véhicule sur six circulant au Canada

Les rappels de voitures deviennent épidémiques

par Roger WORTH  
Financial Post News Service

L'industrie canadienne de l'automobile est sur la corde raide. Et cela s'explique: les rappels de voitures pour des raisons de sécurité se sont accrus de 537 pour cent pour atteindre 1.5 million durant les 12 mois se terminant le 31 mars comparativement à 235,000 l'année précédente.

Ce nombre correspond à environ un véhicule sur six circulant sur les autoroutes du Canada ou à une fois et demie le total des véhicules vendus au Canada, l'année dernière.

Qui plus est, les dernières données de Transport Canada constituent seulement la partie visible d'un problème de qualité qui atteint des proportions énormes.

Les statistiques n'incluent pas les milliers de situations où les problèmes mécaniques ou de carrosseries ne sont pas considérés comme assez sérieux pour qu'on procède à un rappel officiel et pour lesquels les compagnies débattent les plaintes devant les tribunaux.

«C'est une industrie dispendieuse et difficile», précise un porte-parole de l'industrie automobile. «A eux seuls les rappels officiels ont coûté aux sociétés au moins \$10 millions par année au Canada sans parler de l'érosion de la confiance des consommateurs.»

Pour une part, ces rappels épidémiques sont le résultat de la surveillance accrue des organismes gouvernementaux et des groupes de consommateurs ainsi que des législations plus sévères en vigueur au Canada et aux Etats-Unis.

Mais les défauts de conception ont aussi eu leur part, particulièrement chez les nouveaux modèles plus petits introduits par les constructeurs nord-américains au cours des dernières années. De plus, les systèmes de contrôle anti-pollution, relativement nouveaux et inusités, ont intensifié le problème des rappels.

Le problème est aussi aigu chez les constructeurs étrangers qui ont tout autant de difficultés que les quatre grands fabricants nord-américains. Les rappels de voitures importées, pendant l'année se terminant en mars, sont passés de 32,000 à 225,000 en 12 mois.

Pendant le premier trimestre de cette année, c'est la compagnie Chrysler Canada, dont la société mère connaît de sérieux problèmes financiers, qui a été la plus durement touchée. La part de Chrysler dans les 571,000 voitures de toutes marques rappelées jusqu'à présent dépasse les 350,000.

Alors que les porte-parole de l'industrie sont réticents à discuter des coûts ou de la réaction des propriétaires lorsqu'ils reçoivent les avis de rappel, les

détaillants surtaxés réclament au moins \$30 l'heure pour les travaux de réparations.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Un vendeur de Chrysler à Toronto soutient qu'il faudra environ une demi-heure pour corriger le problème du carburateur de 189,000 véhicules Dodge, Plymouth et Chrysler que Transport Canada a ordonné récemment à la compagnie de rappeler.

En prenant pour acquis que seulement 60 pour cent des propriétaires profiteront de ce rappel (ordinairement 60 à 80 pour cent retournent leur voiture), la facture de Chrysler sera de plus de \$1.7 million. Cela n'inclut pas les frais d'expédition de lettres (courrier de première classe) que la compagnie doit adresser aux propriétaires ou encore la perte de réputation dont pourraient souffrir les produits Chrysler.

Naturellement, Chrysler n'est pas seule à ressentir les contrecoups. American Motors a été forcée récemment à rappeler la plupart des voitures produites en 1976.

British Leyland a rappelé environ 46,000 véhicules et même la vénérable Rolls-Royce a rejoint le groupe et a été obligée d'expédier des mises en garde sérieuses aux propriétaires de voitures coûtant plus de \$40,000.

Certaines motocyclettes ont aussi été affectées. Canadian Honda Motor Ltd., par exemple, a récemment rappelé 70,000 motos afin de procéder au remplacement d'une pièce.



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Plusieurs des grands fabricants d'automobiles sont aussi préoccupés face à d'éventuelles poursuites ou aux rappels possibles qu'ils se sont par les ordonnances des agences gouvernementales.

Ford Canada, par exemple, en appelle présentement d'une décision d'une cour ontarienne, selon laquelle la compagnie a omis d'avertir quelque 500,000 propriétaires de la possibilité d'un défaut au mécanisme de la direction. Au lieu de recevoir un avis de la compagnie, les propriétaires de Ford de modèle ordinaire des années 1965 à 1975 ont été informés par la publicité du ministère fédéral des Transports de cette possibilité.

Le bulletin gouvernemental précisait que la loi n'oblige pas les fabricants à payer les réparations ou à remplacer gratuitement les pièces défectueuses, quoi que habituellement ils absorbent de tels coûts.

Ford pourrait également être forcée de rappeler 1.9 million de Pinto et Bobcat fabriqués en Amérique du Nord en raison de la possibilité d'un défaut du système de circulation d'essence, ce qui pourrait provoquer un incendie lors d'une collision arrière.

Ce ne sont pas seulement les fabricants d'automobiles cependant qui font l'objet d'enquêtes de la part des autorités réglementaires. Lors du rappel qui a frappé AMC, l'Agence américaine de protection de l'environnement a publiquement identifié la société Eaton comme le manufacturier de la pièce défectueuse, un geste inhabituel.

Au Canada, les autorités du ministère des Transports obligent maintenant les compagnies à rappeler des pièces d'équipement comme les pneus. Au cours de l'année dernière, il y a eu trois rappels du genre.

Guide de l'ACC pour s'assurer soi-même sur la vie

par Michel ROESLER

Au lieu d'attendre les services d'un agent d'assurance-vie, il sera possible d'évaluer vous-même vos besoins et choisir la compagnie qui vous convient le mieux. C'est ce que conseille l'Association des Consommateurs du Canada.

Pour ce faire, cette association vient de publier un guide complet qui doit permettre à quiconque veut s'en servir de «magasiner» dans l'assurance-vie. Pour l'instant, ce guide n'est malheureusement disponible qu'en anglais mais sera traduit prochainement.

L'agent d'assurance-vie, qui visite un chef de famille pour lui proposer un plan d'assurance, est également, par sa formation, en mesure de calculer les besoins de son client possible.

Toutefois celui-là, dans la majorité des cas, ne comprend à peu près rien au raisonnement, au jargon et aux arguties de l'agent d'assurance. En fin de compte, il souscrit à un plan sans trop savoir de quoi il s'agit sinon qu'il s'est assuré sur la vie.

Ce système repose sur la confiance que l'on peut avoir sur la compétence et l'intégrité de l'agent d'assurance.

Idéalement, tous devraient être en mesure d'évaluer leurs propres besoins et de choisir ensuite la compagnie d'assuran-

ce qui offre le meilleur plan qui y correspond.

C'est ce qu'a voulu réaliser l'Association canadienne des consommateurs avec son «Guide canadien des prix de l'assurance-vie».

Le premier objet de cette publication, y lit-on en guise d'avertissement, est d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que les prix des produits d'assurance-vie varient considérablement d'une compagnie à l'autre, pour des produits semblables ou identiques. Les données du guide reposent sur les chiffres fournis par les compagnies répondantes au 1er janvier 1978.

Le deuxième objet de ce guide est de permettre au lecteur de mieux choisir entre les compagnies, pour ce qui est du produit particulier qui l'intéresse.

Les auteurs du guide espèrent qu'après avoir retenu les noms d'un certain nombre de compagnies qui offrent leurs produits à des prix intéressants, le lecteur communiquera probablement avec elles. Il aura alors eu le temps d'étudier les facteurs, autres que les prix, qui motivent la plupart des décisions d'achat.

Le guide passe ensuite en revue les différentes formes d'assurance-vie et en donne une explication sommaire.

Dans un premier temps, il présente la police temporaire

renouvelable et transformable en précisant notamment que la clause de renouvellement est sans justification d'assurabilité et le souscripteur doit vérifier qu'elle s'y retrouve clairement dans la police.

Ensuite le guide donne des explications sur les formules d'assurance temporaire uniforme jusqu'à 65 ans et plus, sur les temporaires à réduction uniforme, autrement dit les polices d'assurance temporaire décroissante.

Il présente également tout le système d'assurance à valeur de rachat, connues aussi sous le nom d'assurance permanente ou encore de durée que l'on peut expliquer brièvement comme une formule combinée d'épargne et d'assurance temporaire décroissante. Dans ce cas, la portion épargne est appelée valeur de rachat.

En général, l'assurance-vie à valeur de rachat se divise en trois catégories: vie ordinaire, vie à primes temporaires et mixte.

Enfin, il explique ce qu'est une assurance avec participation, c'est-à-dire une assurance dans laquelle la compagnie rembourse jusqu'à 90 pour cent des gains de placement qui ne servent pas à couvrir les prestations. Ces remboursements sont appelés participations.

Un député accuse Ottawa de réserver \$150 millions pour Ford et General Motors

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a nié, hier, la déclaration d'un député de l'opposition selon laquelle il existerait un ensemble de mesures fédérales chiffrées à \$150 millions pour inciter les fabricants d'automobiles et de pièces à construire des installations au Canada.

Le conservateur Bill Kempling a déclaré aux Communes que les fonds étaient disponibles et que \$50 millions avaient déjà été versés à Ford et à General Motors.

Il a confié à un journaliste avoir appris, de source sûre, que les fonds offerts découlaient du programme du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER). Il a refusé d'indiquer la source de son information.

Le gouvernement aurait décidé de recourir à ce programme pour encourager la fabrication d'automobiles et de pièces au pays, vu que le syndicat des ouvriers de

l'auto voyait d'un mauvais oeil le versement direct des subventions à l'industrie.

Au dire de M. Kempling, le syndicat serait d'accord avec l'emploi des fonds du MEER pour la construction d'usines au Canada.

Absolument faux

De son côté le ministre de l'Industrie Jack Horner a dit, au cours d'une interview, que l'information de M. Kempling était absolument fautive. Il a expliqué que le programme destiné à inciter les entreprises à s'installer au Canada ne relevait pas de la compétence du MEER et que le reste des idées du député ne tenait pas debout.

Il a répété, ainsi qu'il l'a fait maintes fois aux Communes, que le gouvernement négocie avec Ford, General Motors et Chrysler en vue de les amener à construire des ateliers de pièces au Canada.

Mais aux Etats-Unis, la concurrence est très vive.

M. Horner a fait savoir qu'il s'est entretenu avec le ministre de l'Industrie John Rodes et le trésorier Darcy McKeough de l'Ontario, mardi, mais que rien n'avait été conclu à cette réunion sinon un échange de vues.

En outre, M. Horner a démenti aux Communes que le gouvernement ait conclu une entente quelconque avec Chrysler pour financer la modernisation de son usine de remorques à Windsor.

Mais M. Kempling n'a pas foi aux propos du ministre. Il dit être au courant que les discussions sont bel et bien en cours entre Chrysler et le gouvernement fédéral.

Le ministre, lui, affirme que le gouvernement est prêt à s'asseoir et à discuter de la chose avec Chrysler, dès que cette société lui soumettra une proposition écrite.

Hausse de prix des compactes

DETROIT (UPI) — La société Chrysler a annoncé que, par suite de la hausse des coûts de production, elle se voyait dans l'obligation d'augmenter de \$95 le prix de ses modèles Dodge Oni et Plymouth Horizon.

Cette augmentation de 2.4 pour cent est la troisième depuis le lancement sur le marché de ses sous-compactes, en novembre dernier, au prix initial de \$3,706; le nouveau prix initial est désormais de \$3,976 (aux Etats-Unis).

Un porte-parole a souligné que cette hausse ne s'appliquerait pas à l'équipement facultatif, non plus qu'aux automobiles commandées ou en possession des concessionnaires avant le 5 juin.

Il y a une semaine exactement, General Motors avait annoncé une augmentation similaire du prix de sa Chevrolet Chevette.

Les quatre grands avaient fixé un prix assez bas à leurs mini-voitures au début de l'année de production, pour faire concurrence aux petites automobiles importées.

Mais, lorsque le marché de la voiture étrangère commença à monter, sous l'effet de la détérioration du dollar, les fabricants américains s'empressèrent de hausser leurs prix.



telephoto PC

Des gardes de la Brink's déchargent quelques-uns des colis renfermant pour \$60 millions de timbres de collection qui seront exposés à compter de samedi à CAPEX 78, une exposition philatélique internationale qui se tiendra dans les immeubles de la CNE à Toronto. L'événement promet d'être l'exposition de timbres la plus importante jamais tenue au Canada.

Nouvelle émission de l'Hydro-Québec à \$125 millions

par Laurier CLOUTIER

Une émission à long terme de \$125 millions de l'Hydro-Québec lancée hier matin s'est vendue à

Projet canadien en Iran

OTTAWA — La Société pour l'Expansion des Exportations (SEE) a signé hier une convention de prêt de \$37.3 millions en vue de soutenir une vente clé en main de biens et services canadiens à l'Iran. La Banque Canadienne Impériale de Commerce participe au financement.

La vente réalisée par les Gestionnaires Iran Ltée, de Montréal, au fonds iranien de formation industrielle, porte sur l'aménagement de 15 centres techniques et professionnels semi-mobiles dans diverses régions de l'Iran.

75 ou 80 pour cent dans la journée même.

Le responsable de la souscription chez le syndicat Lévesque & Beaubien, M. Paul Pommier, a déclaré que les courtiers membres du syndicat financier écoulèrent le reste aujourd'hui.

L'émission «ne s'est pas envolée, a été un peu plus lente à démarrer que la dernière» il y a un mois, pour trois raisons, a expliqué un autre courtier: la part réservée au marché public à long terme est importante, tout près du record de \$65 millions; l'Hydro-Québec vient de lancer une émission de \$200 millions qui fait concurrence; enfin l'écart de rendement entre «les Ontario» et «les Québec» a été réduit de \$0.50 à \$0.36 environ, soit une amélioration de l'ordre de 25 pour cent en un mois.

La diminution de l'écart de rendement entre les titres ontariens et québécois signifie des coûts

d'emprunt moins élevés pour l'Hydro-Québec.

Caractéristiques

L'émission de \$125 millions d'une durée de 25 ans comporte un fonds d'amortissement et accorde un taux d'intérêt de 10 pour cent. Comme le prix de vente a été fixé à \$99%, le rendement s'établit à 10.096 pour cent par rapport à 9.74 pour l'émission de l'Hydro-Ontario.

Une tranche de \$60 millions est réservée au marché public. La Caisse de dépôt et placement du Québec a accepté d'acheter une tranche identique et le fonds de pension de l'Hydro-Québec, le reste.

Les titres arriveront à échéance le 5 juillet 2003 et un syndicat financier dirigé par Lévesque, Beaubien et les gérants Woods Gundy, Tassé & Associés, Molson, Rousseau et René T. Leclerc se chargent de leur distribution.

# La Chambre de Commerce du Québec presse le gouvernement d'accélérer la relance économique

**QUÉBEC (PC)** — C'est un mémoire annuel essentiellement centré sur la relance économique qu'a présenté, hier, la Chambre de commerce de Québec au premier ministre René Lévesque.

Se présentant comme le principal porte-parole de la communauté québécoise des affaires, la Chambre de commerce souligne que les perspectives économiques étaient peu réjouissantes l'an dernier et elle estime qu'elles le seront à peine davantage cette année.

Selon la Chambre, quatre facteurs économiques ne permettent pas d'envisager une baisse prochaine du taux de chômage:

1. l'accroissement de la demande venant du

consommateur tarde à se manifester;

2. La conjoncture internationale ne permet pas au Québec de tirer profit des marchés extérieurs;

3. les profits des entreprises, rongés en valeur réelle par l'inflation, ont encore diminué en valeur relative;

4. les secteurs du logement, du commerce, de la construction et du tourisme périclitent.

moins 50 pour cent du revenu brut provient d'activités de production. L'accès au fonds de relance industrielle créé par la loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel.

De plus, l'Etat devrait permettre, en modifiant la ou les lois appropriées, aux caisses d'épargne et de crédit, particulièrement aux caisses d'entraide économique d'investir un pourcentage minime de leurs actifs dans la Société

de l'entreprise par les travailleurs.

Le mémoire annuel de la Chambre de commerce de la province de Québec soutient que le gouvernement québécois paraît quelquefois poser des actes contraires à son objectif de relance.

S'appuyant particulièrement sur les modifications apportées à la table d'imposition qui augmentent les cotisations des Québécois à revenus élevés, mesures

Lorsque l'on examine les catégories de dirigeants et de cadres, poursuit le mémoire, l'on constate que ce sont à ces mêmes personnes à qui l'on demande de prendre des décisions d'investissements, plus de risques, la conversation et l'accroissement des sièges sociaux.

Trois autres dispositions du budget Parizeau sont également mal accueillies par la Chambre. Il s'agit des mesures touchant les dividendes, la déductibilité des

écoulée. Elle lui offre donc ses félicitations pour un certain nombre de mesures:

1. la consultation continue qui s'est produite par les mini-sommets;

2. la disponibilité des membres du gouvernement et des hauts-fonctionnaires, l'accueil ménagé et la qualité du dialogue qui s'est engagé;

3. la volonté du gouvernement d'aborder franchement et directement d'épineux problèmes tels ceux de la qualité des services d'éducation et de santé, les régimes de retraite des fonctions publique et para-publique, les salaires dans ces secteurs et la récente mise en garde servie aux sociétés d'Etat quant à leur rendement et à l'opportunité de leur maintien en place;

4. la diminution du rythme de la législation et l'adoption d'un calendrier des travaux de fin de session;

5. les dispositions budgétaires réduisant le fardeau fiscal de la très grande majorité des contribuables.

### Désaccord sur plusieurs politiques

Par ailleurs, la Chambre de Commerce maintient son désaccord sur les politiques gouvernementales dans les domaines de l'amiante, de l'assurance-automobile, de la réforme du code du travail ainsi que sur certaines dispositions jugées inutilement agaçantes pour l'entreprise et contenues dans la Charte de la langue française, dans le projet de loi 5 des accidents de travail et l'interprétation de la loi sur la taxe de vente concernant l'imposition de frais de service sur certains repas.

Le mémoire annuel de la Chambre de Commerce

de la province de Québec conclut que la question référendaire imprègne toute l'action gouvernementale. «A ce point, ajoute le document, que des projets de lois, le budget, les diffé-

rends entre le fédéral et le Québec et même les discours de circonstance ne sont présentes ni ne peuvent être envisagés dans une seule perspective de saine administration».

## Scott-Lasalle fermera presque toutes ses merceries

par Laurier CLOUTIER

Scott-Lasalle Ltée fermera cette année la plupart des 20 merceries «Ben Berke» et «English Scotch» qu'elle détient encore au Québec, mais surtout en Ontario et dans l'Ouest canadien.

M. Jack Scott, le président de la compagnie montréalaise, surtout connu pour ses magasins à escompte «LaSalle» et «Publi» de même que pour la fabrication d'uniformes, a déclaré au cours d'une entrevue que Scott-Lasalle modifierait sa production d'ici environ six mois: elle sortira de la confection pour se consacrer exclusivement aux uniformes destinés par exemple aux policiers à travers tout le Canada.

Les gérants prendront la relève d'une dizaine de merceries abandonnées par la compagnie.

Six merceries ont été fermées l'an dernier et quatre autres en avril, réduisant ainsi le total à 20. Les ventes de ce

groupe ne représentaient que 6,5 pour cent du chiffre d'affaires de la compagnie l'an dernier.

Scott-Lasalle a, par ailleurs, ouvert sept magasins à escompte l'an dernier, portant le total à 47, de même que le premier d'une nouvelle chaîne de petits commerces devant desservir des municipalités de taille plus modeste. Depuis le début de l'année, deux nouveaux petits commerces ont ouvert leurs portes et la compagnie prévoit deux «LaSalle» d'ici la fin de l'année.

### NOMINATION Banque Provinciale



**René Fortier**  
Le vice-président et directeur général, Monsieur Gilles Mercure, annonce la nomination de Monsieur René Fortier au poste de vice-président, Crédit. Monsieur Fortier était auparavant directeur général adjoint, Crédit.



M. Jean-Marie Poitras (à droite), a présenté hier au premier ministre, M. René Lévesque, le mémoire que la Chambre de commerce de la province de Québec sert annuellement au gouvernement.

Afin d'accélérer la relance économique, la Chambre de commerce propose un certain nombre de mesures. Ainsi le gouvernement devrait étendre, jusqu'au 31 décembre 1981, à toutes les entreprises dont au

pour le développement de l'entreprise québécoise (SODEQ) de leur régime.

Enfin, le gouvernement québécois devrait, selon la Chambre, faciliter l'accès à la propriété

introduites lors du dernier budget Parizeau. L'organisme provincial soutient qu'il ne s'agit pas là d'un geste économiquement rentable étant donné le petit nombre de ses citoyens bien nantis.

dépenses d'automobiles ainsi que la majoration des frais d'inscription pour les entreprises de leurs régimes supplémentaires de retraites. **Initiatives heureuses** La Chambre de commerce de la province de Québec reconnaît que le gouvernement du Québec a eu des initiatives heureuses et positives au cours de l'année

**AGENCE DE BOIS EN GROS**

Nous sommes intéressés à acheter ou entrer en association avec agence de bois déjà établie. Possédant bonnes relations avec moulins et fournisseurs. Veuillez écrire en toute confiance à: Réf.: 18568 C.P. 6041, Succ. "A", Montréal, Québec, H3C 3E3

### ROLLAND NOMINATION



**JEAN-R. PELLETIER**  
La nomination de M. Jean-R. Pelletier au poste de Directeur des ventes et du marketing est annoncée par M. Jean-L. Challet, Vice-président à la direction, division des papiers fins, Compagnie de Papier Rolland, Limitée. M. Pelletier possède plus de 12 ans d'expérience en marketing qu'il a acquise auprès d'importantes sociétés canadiennes et multi-nationales. Il sera responsable de toutes les activités de marketing de la division.

### WILLIAMS & WILSON LIMITED



Le conseil d'administration de Williams & Wilson est heureux d'annoncer les changements suivants dans son organisation interne:  
**M. Andrew Poulson** — Président et directeur général  
**M. Michael Boyne** — Vice-président directeur  
**M. Robert D. Whitaker, C.A.** — Vice-président aux finances et secrétaire-trésorier  
**M. Robert J. MacFarlane** — Directeur, chef du service régional des ventes  
**Mme I. T. (Micheline) Wilson** — Vice-présidente à la francisation et au personnel  
 M. Poulson et M. MacFarlane dirigeront de Toronto la région centrale. M. Boyne, M. Whitaker et Mme Wilson administreront la région de l'est du Siège Social à Montréal.  
 Williams & Wilson Limitée sont au service de l'industrie canadienne depuis quatre-vingt-huit ans, comme distributeur de machines-outils et équipements industriels. Une nouvelle division fut récemment créée, division de céramique industrielle. Cette division s'occupera de la pose de céramique anti-usure ainsi que de fibre isolante de haute température. Les travaux se feront dans nos ateliers repartis dans toutes les régions du Canada.

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées, dans les provinces du Canada.

**Emission de droits**

**Banque Canadienne Nationale**

**NOUVELLE ÉMISSION DE 2,000,000 ACTIONS**  
(à une valeur au pair de \$2 chacune)

Banque Canadienne Nationale offre à ses actionnaires inscrits au registre le 5 juin 1978 le droit de souscrire à de nouvelles actions du capital social de la Banque sur la base de deux nouvelles actions pour chaque neuf actions détenues.

**Prix de souscription: \$14.25 l'action**  
**Les droits expireront à 15h00 (H.A.E.) le 12 juillet 1978**

Les actionnaires recevront des droits de souscription négociables. Chaque actionnaire a reçu un droit pour chaque action qu'il détenait au 5 juin 1978.

Une offre de la Banque, en date du 5 juin 1978, fournit aux actionnaires tous les détails de cette émission. Une copie de cette offre et toute information relative à cette émission peuvent être obtenues des courtiers en valeurs mobilières dont les noms suivent.

<b>Lévesque, Beaubien</b> Inc.	<b>Wood Gundy</b> Limitée	<b>Greenshields</b> Incorporée	<b>Molson, Rousseau</b> & Cie Limitée
<b>Dominion Securities</b> Limitée	<b>A.E. Ames &amp; Cie</b> Limitée	<b>Tassé &amp; Associés,</b> Limitée	<b>Merrill Lynch,</b> Royal Securities Limitée
<b>Brault, Guy, O'Brien</b> Inc.	<b>Grenier, Ruel</b> & Cie Inc.	<b>René T. Leclerc</b> Incorporée	<b>Geoffrion, Robert</b> & Gélinas Ltee
<b>Nesbitt Thomson</b> Valeurs Limitée	<b>Pitfield Mackay Ross</b> Limitée	<b>McLeod Young Weir</b> Limitée	<b>Richardson</b> Securities of Canada
<b>Casgrain &amp; Compagnie</b> Limitée	<b>Burns Fry</b> Limitée	<b>Midland Doherty</b> Limitée	<b>McNeil, Mantha</b> Inc.
<b>F.H. Deacon, Hodgson</b> Inc.	<b>Walwyn Stodgell</b> Cochran Murray Limitée	<b>Florido Matteau</b> Inc.	<b>Desjardins, Couture</b> Inc.
<b>Pemberton Securities</b> Limited	<b>Maison Placements</b> Canada Inc.	<b>Mead &amp; Cie</b> Limitée	<b>Alfred Bunting &amp; Co.</b> Limitée
	<b>Bell, Gouinlock</b> & Compagnie, Limitée	<b>Scotia Bond</b> Company Limited	

Jun 1978

**DÉPÔT 5 ANS**

**3 3/4 %**

**INTERETS ANNUELS**  
Taux sujets à confirmation

**Société Nationale de Fiducie**

385 est, rue Sherbrooke  
Montréal, H2X 1E5  
Tél. 844-2050 - poste 143  
INSTITUTION INSCRITE A LA REGIE DE L'ASSURANCE  
DÉPÔTS DU QUÉBEC

Pour obtenir un dépôt garanti, il vous suffit de remplir ce coupon-réponse et de nous faire parvenir votre chèque.

Montant du dépôt \$..... Durée du dépôt:.....

Intérêts annuels:.....

Intérêts semestriels:.....

Nom:.....

No d'assurance sociale:

Adresse:.....

Code postal:    No de téléphone:.....

Signature:.....

Date:.....

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous téléphoner au numéro mentionné ci-haut.

**dividendes**

TAUX	PAIEMENT	ENREG
Algonia Central Railway	0.21	10-08-78
Emerson Radio Corp.	10%	07-07-78
Shoutrint Int'l Electronics	0.17	15-07-78
Solnik Holdings (+A-)	0.14	30-06-78
Solnik Holdings (+C-)	0.097	30-06-78
Premier Trust	0.20	01-07-78
Bushnell Communications	0.25	31-07-78
Pratt & Lambert	0.18	07-07-78
Barry Wright Corp.	0.16	01-08-78
Federal Co.	0.50	01-09-78
General Bankers	0.10	31-07-78
Handman Co.	0.20	05-07-78
Pop. Shopping Inter.	0.225	30-06-78
National Trust	0.17	04-07-78
Trans Mountain Pipe Line (+B-)	0.30	30-06-78
Reader's Digest Ass. Canada	0.25	30-06-78
Transcanada Pipelines	0.25%	31-07-78

**l'or à terme**

MARCHÉ DE WINNIPEG

Cotes des contrats à terme de l'or, en dollars américains, à la Bourse des denrées de Winnipeg

Contrats de 400 onces

Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
Jul.	183.70	182.40	181.60
Oct.	187.40	186.20	185.70
Jan.	191.40	192.20	189.60
Avril			194.00
Jul.			198.60

Volume de mardi: 36 contrats  
Contrats de 100 onces

Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
Avril	183.50	183.80	182.90
Mai			187.70
Juin			191.80
Sept.			196.00
Avril			200.30

Volume de mardi: 7 contrats

**Les pays de l'OPEP produisent la moitié du pétrole dans le monde**

La production mondiale de pétrole brut a atteint en 1977 3,025 millions de tonnes, ce qui revient à une hausse de 3.4 pour cent par rapport à 1976, alors que la production était de 2,926 millions de tonnes.

L'OPEP, Organisation des pays exportateurs de pétrole, fondée en 1960, a son siège à Vienne. Sur une production totale de 3,025 millions de tonnes de pétrole brut en 1977 les pays membres de l'OPEP en ont produit 1,521 millions de tonnes, ce qui revient à 50.4% du total mondial. Les exportations représentent environ 95% de cette production.

Les membres de l'OPEP se retrouvent parmi les grands producteurs de pétrole.

Le Moyen-Orient est la plus grande région de production de pétrole et détient aussi les plus vastes réserves. A l'échelle mondiale il est le plus grand fournisseur.

L'Arabie saoudite, l'Iran, le Koweït, l'Irak, les Emirats arabes unis et le Qatar ont produit 1,053 millions de tonnes.

En Afrique, le Nigeria, la Libye, l'Algérie et le Gabon ont produit 263 millions de tonnes.

En Amérique du Sud, le Venezuela et l'Equateur ont produit 125 millions de tonnes.

En Extrême-Orient, l'Indonésie a produit 83 millions de tonnes.

La Communauté européenne doit faire appel pour 90% aux importations pour couvrir ses besoins en pétrole brut.

Le Japon n'a pas de propre production. Les importations dans la CEE et au Japon proviennent pour quelque 90% de pays de l'OPEP.

Les Etats-Unis sont le deuxième producteur du monde, mais cette production ne couvre que 65% de leur consommation. Les 35% supplémentaires sont couverts pour 85% par des importations en provenance des pays membres de l'OPEP.

**fruits/légumes**

(PC) — Prix payés au marché Central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec

**FRUITS**

Pommes: McIntosh, \$0.00 à \$9.50; grosses, \$8.50 à \$9.00; Cortland, \$5.00 à \$6.00; grosse, \$7.50 à \$8.50.

**LÉGUMES**

Asperges: \$18.00 à \$20.00 le 30 lb.

Betteraves: \$1.75 à \$2.00 pour 25 lb; \$3.00 à \$3.50 pour 50 lb; \$2.50 à \$2.75 pour 12 cellofs de 2 lb.

Bettes à cardes: \$7.50 à \$9.00 pour 12.

Echalotte: \$7.75 à \$8.50 pour 4 douz.

Carotte: \$3.50 à \$4.00 le 25 lb; grosse, \$6.50 à \$7.00 le 50 lb.

Ciboulette: \$2.00 à \$2.50 pour 12 paquets.

Concombre de serre: \$8.50 à \$9.50 pour 24; sans pepin, type anglais, \$6.50 à \$6.00 pour 12.

Epinards: \$5.00 à \$5.50 pour 12 cellofs de 10 onces ou \$4.00 à \$4.50 le boisseau.

Laitue frisée: \$4.50 à \$5.50 pour 24; romaine, \$5.50 à \$6.00 pour 16; Boston \$6.00 à \$6.50 pour 16.

Menthe: \$3.00 pour 12 paquets.

Oignons: jaunes moyens \$3.00 pour 50 lb; gros \$4.50 pour 50 lb; à bouillir \$5.00 pour 10 lb.

Radis: \$3.50 à \$4.00 pour 3 douz ou \$3.75 à \$4.00 pour 30 cellofs de 6 onces.

Rhubarbe: \$0.85 à \$1.00 pour 10 paquets.

Rutabaga: jacketed, \$5.00 le 50 lb; ordinaire, \$3.50 le 50 lb; gros, \$1.25 à \$1.50 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2.50 à \$2.75 le 50 lb; \$3.50 à \$4.00 le 20 lb; \$0.70 à \$0.75 le 10 lb; Grosse, \$4.50 à \$5.00 pour 75 lb; Arrivages: 1,500 sacs de 50 ou de 20 lb.

**FLEURS**

Boîtes de fleurs: \$1.50 à \$1.75 la boîte; Arrivage, 10,300.

**NOMINATIONS A CN RAIL**



**Gilles FORTIN** — M. Jean Provost, Directeur régional du Marketing pour la région du Saint-Laurent de CN Rail, annonce les nominations suivantes: M. Gilles Fortin est nommé Directeur, Projets de la Côte-Nord; M. Maurice Masse est nommé Directeur, Services du Marketing. Par ailleurs, M. Masse annonce la nomination de M. Olivier Joly au poste de Directeur de l'Expansion industrielle et des Services techniques — Marketing.

**NORTHERN AND CENTRAL GAS CORPORATION LIMITED**

**AVIS DE REMBOURSEMENT PARTIEL**  
Débentures subordonnées amortissables 11 1/4% (auparavant 9 1/2%) échéant le 2 juillet 1991

AUX détenteurs des débentures mentionnées ci-dessous de Northern and Central Gas Corporation Limited.

AVIS EST DONNE PAR LES PRESENTES que, conformément aux clauses du Contrat de fiducie passé le 15 juin 1970 entre Northern and Central Gas Corporation Limited (appelée ci-après «La Compagnie»), amendé et complété par trois contrats de fiducie additionnels faits le 4 octobre 1971, le 1er juin 1975 et le 5 juin 1975 respectivement (ci-après appelés collectivement «Le Contrat de fiducie»), et la Compagnie de Fiducie Canada Permanent, en qualité de Fiduciaire, les débentures subordonnées amortissables 11 1/4% échéant le 2 juillet 1991 (ci-après appelées «Les Débentures») du montant principal global de \$762,000,000 portant les lettres et chiffres les désignant indiqués ci-dessous et les montants principaux mentionnés ci-dessous ont été tirés au sort par le Fiduciaire pour remboursement à partir des fonds d'amortissement le 2 juillet 1978, et que lesdites Débentures ou la portion de celles-ci appelée au remboursement seront des remboursements le 2 juillet 1978 à leur montant principal de manière à être remboursées sur remise desdites Débentures avec tous les coupons non échus de (cas échéant) à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (à l'exception des succursales du grand nord).

Aucun intérêt couru ne sera payé lors du remboursement, celui-ci devant être le 2 juillet 1978, qui est une date de paiement d'intérêt sur les Débentures. Tout intérêt payable le 2 juillet 1978 sera payé de la manière habituelle.

Dans le cas de Débentures dont seule une partie du montant principal est appelée au remboursement, le détenteur, sur présentation de ladite Débenture et sur réception de la somme qui lui est versée en vertu dudit remboursement, devra remettre ladite Débenture pour annulation, et le Fiduciaire devra certifier et délivrer audit détenteur ou à l'ordre de celui-ci une ou des nouvelles Débentures d'un montant principal global égal à la portion non remboursée du montant principal de la Débenture qui a été remise.

AVIS EST EGALEMENT DONNE PAR LES PRESENTES que, conformément aux modalités dudit Contrat de fiducie, l'intérêt sur lesdites Débentures (ou sur toute portion de celles-ci) appelées au remboursement ne sera plus payé dès la date de remboursement, soit le 2 juillet 1978, et les coupons d'intérêt venant à échéance après ladite date sur lesdites Débentures seront nuls.

Les lettres et chiffres désignant les Débentures appelées au remboursement et leur montant principal sont:

Table with columns: Debentures nominatives portant le préfixe distinctif «FR», rappelés en entier; Debentures nominatives portant le préfixe «FR», qui ont été rappelés dans la proportion indiquée; FAIT à Toronto le 7er juin 1978; NORTHERN AND CENTRAL GAS CORPORATION LIMITED par LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, Fiduciaire.

**LES BESTIAUX**

(PC) — Une activité modérée régnait cette semaine au marché de Montréal, où, jusqu'à mercredi, les arrivages comprenaient 954 bovins, 935 veaux ainsi que quatre moutons et agneaux.

Les prix de tous les bovins étaient stables. Amélioration des prix des veaux lundi, et hausse de \$2 mardi. L'insuffisance des ventes de moutons et d'agneaux n'a pas permis de faire un prix pour ces animaux.

Cette semaine les prix s'établissent ainsi:

**Bovins:** B: \$56.75-62.25; catégorie commerciale: \$48-52.25.

**Génisses:** B: \$54-59.75; catégorie commerciale: \$48-52.25.

**Veaux:** D1, D2: \$46.50-47.50, certains ventes atteignant \$49.75; D3: \$43.25-46.25; D5: \$35-43.

**Taureaux:** \$43.50-54.

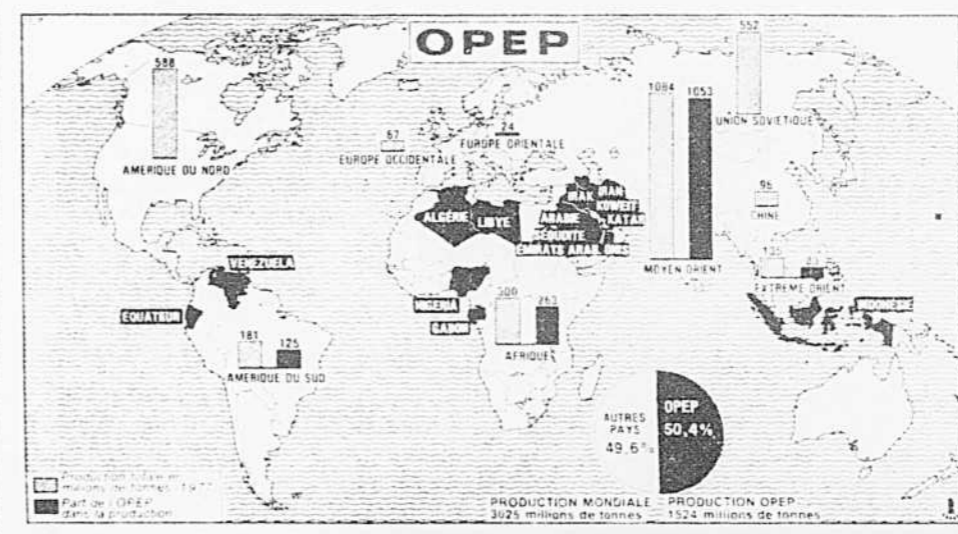
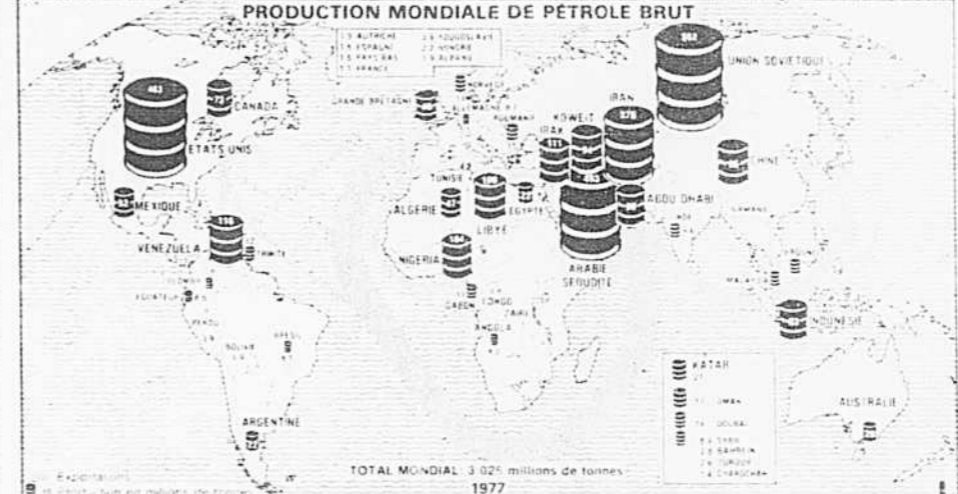
**Veaux:** \$80-87, avec un plafond de \$91; bons animaux: \$70-78; moyens: \$62-68; ordinaires: \$50-60.

**Veaux légers de substitutions:** \$70-90, certaines ventes atteignant \$103.

Prix moyen du porc ontarien mardi: \$68.15.

**à lire**

- BACHE (New York)**  
Les fibres synthétiques, 26 mai 1978
- FINANCIAL COUNSEL (Montréal)**  
Les surplus de pétrole brut, 7 juin 1978
- JONES HEWARD (Montréal)**  
L'économie canadienne, 5 juin 1978  
Alcan Aluminium Limited, juin 1978
- NOTE**  
Ces études sont publiées en anglais, sauf indication contraire, elles sont gratuites pour les clients des maisons de courtage.



**denrées agricoles**

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture

**Bœuf:** Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat au 92, \$1.26, no 93, \$1.27, prix de vente, \$1.27; prix de gros moyen aux détaillants, \$1.24.

**Fromage cheddar:** blanc, \$1.26; coloré, \$1.26.

**Poudre de lait écrémé:** no 1, sacs de 50 lb, \$0.72 à \$0.76; pour nourissage, \$0.43-0.49.

**Lait de beurre en poudre:** \$0.49 à \$0.52.

**Oeufs:** prix moyens de grossistes aux détaillants, en boîte d'un douzaine, A-extra gros, \$0.97; A-gros, \$0.93; A-moyens, \$0.87; A-petits, \$0.83.

**Prix de gros aux distributeurs alimentaires par la Fédération des producteurs avicoles du Québec:** A-extra gros, \$0.95; A-gros, \$0.90; A-moyens, \$0.84; A-petits, \$0.60; A-très petits, \$0.32.

**Prix de gros des pommes de terre:** Québec, \$2.50 à \$2.60 le 50 lb; P.E., \$3.60 à \$3.75 le 50 lb; \$1.75 à \$1.90 le 20 lb; \$0.78 à \$0.82 le 10 lb; Nouveau-Brunswick, \$2.40 à \$2.60 le 50 lb; \$0.60 à \$0.62 le 10 lb.

**La PLACE des affaires**

Joignez l'agréable à l'utile!

La Place du Canada vous offre un cadre idéal pour traiter vos affaires, grandes et petites. Tant la petite entreprise que la grande corporation y trouvera, à prix modéré, des bureaux bien aménagés et faciles d'accès. L'autobus et les trains du CN et du CP ne sont qu'à quelques pas et on peut se rendre au métro, en quelques minutes, en passant par les boutiques ravissantes et par le Château Champlain... et, à l'abri des intempéries!

Pour obtenir plus de renseignements sur la Place du Canada, composez: 879-1630

Invitation aux courtiers

PLACE DU CANADA

**Baude Construction inc.**

Bâtiments préconçus de tous genres et grandeurs

André Brault, président  
Tél.: 514-845-8268

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**

Yves Millette

M. Guy A. Lavigneur, président de la Banque fédérale de développement, annonce la nomination de M. Yves Millette au poste de vice-président et directeur général de la région du Québec au bureau régional à Montréal, où il occupait le poste de directeur général.

La BFD est une société de la Couronne qui vise à promouvoir l'expansion et la création de petites et moyennes entreprises canadiennes en leur fournissant de l'aide financière et des services de gestion-conseil.

**La Compagnie Seagram Ltée**

AVIS DE DIVIDENDE

Par la présente, avis est donné qu'un dividende de vingt-trois cents (23¢) par action, en devises canadiennes, a été déclaré sur les actions ordinaires et les actions SCEN en circulation, de la Compagnie, payable le 29 juin 1978 aux actionnaires enregistrés le 16 juin 1978 à la fermeture des bureaux.

Le dividende sur les actions SCEN est payable du surplus du capital en main en 1971. Les détenteurs d'actions ordinaires qui, pour fins d'impôt, désirent recevoir leurs dividendes du surplus du capital en main en 1971 doivent convertir leurs actions ordinaires en actions SCEN en faisant parvenir un avis de conversion dûment rempli à l'un des agents de transfert de la Compagnie, dont les adresses figurent ci-dessous:

Le Gérant, Service aux sociétés, Compagnie Trust Royal, (630, boul. Dorchester ouest), C.P. 1810, Station "B", Montréal, Québec, Canada H3B 3L5.

ou

Manufacturers Hanover Trust Company, Stock Transfer Department - Research, 4 New York Plaza, New York, New York 10015, U.S.A.

L'avis de conversion dûment rempli doit parvenir à l'un des agents de transfert de la Compagnie, à leur adresse respective, au plus tard à la fermeture des bureaux le 16 juin 1978.

Par ordre du Conseil d'Administration,

ALAN A. SHARP  
secrétaire et trésorier adjoint.

Montréal, Québec, le 18 mai 1978.

Les associés de

**TOUCHE ROSS & CIE**  
**COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE**  
**FORTIER HAWEY & CIE**

Comptables Agréés

ont le plaisir d'annoncer l'accession de

Roderick N. Barr, B.A. CA William J. Hill, B.Comm. CA  
Earl F. Beyers, B.A. CA Donald R. Hyndman, B.Comm. CA  
Murry B. Carle, CA Andrew M. J. Leitch, CA  
Gilles Chevalier, Ph.D. CA Alan MacKinnon, B.A. B.Comm. CA  
John P. Curran, CA D. Bruce Pennock, B.Comm. CA

au statut d'associés

**Crédit Foncier**

FIDUCIER CRÉDIT FONCIER

**9 1/2%**

**Garanti pour 5 ans.**

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais vire) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 5 ans.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880  
Québec (418) 681-0277 • Ottawa (613) 232-5309

• Halifax • Toronto • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon  
• Edmonton • Calgary • Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

INSTITUTION INSCRITE, REGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC  
MEMBRE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

**IAC LIMITÉE**

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est donné par les présentes que, conformément aux clauses du Contrat de fiducie passé le 15 juin 1970 entre Northern and Central Gas Corporation Limited (appelée ci-après «La Compagnie»), amendé et complété par trois contrats de fiducie additionnels faits le 4 octobre 1971, le 1er juin 1975 et le 5 juin 1975 respectivement (ci-après appelés collectivement «Le Contrat de fiducie»), et la Compagnie de Fiducie Canada Permanent, en qualité de Fiduciaire, les débentures subordonnées amortissables 11 1/4% échéant le 2 juillet 1991 (ci-après appelées «Les Débentures») du montant principal global de \$762,000,000 portant les lettres et chiffres les désignant indiqués ci-dessous et les montants principaux mentionnés ci-dessous ont été tirés au sort par le Fiduciaire pour remboursement à partir des fonds d'amortissement le 2 juillet 1978, et que lesdites Débentures ou la portion de celles-ci appelée au remboursement seront des remboursements le 2 juillet 1978 à leur montant principal de manière à être remboursées sur remise desdites Débentures avec tous les coupons non échus de (cas échéant) à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (à l'exception des succursales du grand nord).

Aucun intérêt couru ne sera payé lors du remboursement, celui-ci devant être le 2 juillet 1978, qui est une date de paiement d'intérêt sur les Débentures. Tout intérêt payable le 2 juillet 1978 sera payé de la manière habituelle.

Dans le cas de Débentures dont seule une partie du montant principal est appelée au remboursement, le détenteur, sur présentation de ladite Débenture et sur réception de la somme qui lui est versée en vertu dudit remboursement, devra remettre ladite Débenture pour annulation, et le Fiduciaire devra certifier et délivrer audit détenteur ou à l'ordre de celui-ci une ou des nouvelles Débentures d'un montant principal global égal à la portion non remboursée du montant principal de la Débenture qui a été remise.

AVIS EST EGALEMENT DONNE PAR LES PRESENTES que, conformément aux modalités dudit Contrat de fiducie, l'intérêt sur lesdites Débentures (ou sur toute portion de celles-ci) appelées au remboursement ne sera plus payé dès la date de remboursement, soit le 2 juillet 1978, et les coupons d'intérêt venant à échéance après ladite date sur lesdites Débentures seront nuls.

Les lettres et chiffres désignant les Débentures appelées au remboursement et leur montant principal sont:

FR2521 FR2550 FR3012 FR4536 FR6664 FR6843 FR6949 FR7170 FR7241 FR7396  
FR2568 FR2680 FR3947 FR6519 FR6578 FR6912 FR7100 FR7249 FR7393  
FR2571 FR2710 FR3048 FR6924 FR6924 FR6924 FR7146 FR7224 FR7392

Debentures nominatives portant le préfixe «FR», qui ont été rappelés dans la proportion indiquée:

Numero	Montant	Numero	Montant	Numero	Montant	Numero	Montant
FR0141	\$1,000	FR4110	1,000	FR1617	22,000	FR6721	1,000
FR0338	1,000	FR4128	3,000	FR1619	1,000	FR6742	1,000
FR0348	1,000	FR4133	1,000	FR1620	1,000	FR6751	1,000
FR0456	1,000	FR4147	1,000	FR1621	20,000	FR6756	2,000
FR0511	1,000	FR4152	1,000	FR1624	1,000	FR6768	2,000
FR0587	1,000	FR4155	9,000	FR1626	1,000	FR6784	1,000
FR0650	1,000	FR4159	1,000	FR1628	1,000	FR6787	1,000
FR0757	1,000	FR4169	1,000	FR1634	1,000	FR6802	1,000
FR0777	1,000	FR4170	1,000	FR1637	2,000	FR6844	1,000
FR1015	2,000	FR4502	2,000	FR1638	1,000	FR6845	1,000
FR1074	1,000	FR4503	1,000	FR1639	1,000	FR6847	1,000
FR1095	1,000	FR4504	2,000	FR1640	1,000	FR6854	1,000
FR1124	1,000	FR4506	1,000	FR1641	1,000	FR6866	1,000
FR1154	1,000	FR4508	1,000	FR1642	1,000	FR6870	1,000
FR1100	1,000	FR4509	1,000	FR1643	1,000	FR6877	1,000
FR1783	1,000	FR4513	1,000	FR1645	1,000	FR6878	1,000
FR1805	1,000	FR4517	1,000	FR1646	8,000	FR6897	1,000
FR2277	1,000	FR4518	1,000	FR1651	1,000	FR6907	1,000
FR2402	1,000	FR4520	1,000	FR1652	2,000	FR6931	1,000
FR2528	1,000	FR4522	2,000	FR1654	1,000	FR6956	1,000
FR2541	1,000	FR4526	2,000	FR1656	1,000	FR6964	1,000
FR2535	1,000	FR4527	1,000	FR1657	3,000	FR6969	1,000
FR2545	1,000	FR4528	1,000	FR1658	6,000	FR6989	1,000
FR2556	1,000	FR4534	1,000	FR1664	6,000	FR7005	1,000
FR2557	1,000	FR4539	7,000	FR1666	1,000	FR7008	1,000
FR2589	1,000	FR4543	2,000	FR1668	1,000	FR7017	1,000
FR2592	1,000	FR4544	2,000	FR1670	4,000	FR7021	1,000
FR2594	1,000	FR4545	1,000	FR1682	1,000	FR7022	1,000
FR2601	1,000	FR4548	1,000	FR1683	2,000	FR7041	1,000
FR2607	1,000	FR4551	1,000	FR1686	1,000	FR7043	1,000
FR2706	1,000	FR4570	2,000	FR1689	2,000	FR7044	1,000
FR2823	1,000	FR4571	4,000	FR1690	3,000	FR7058	1,000
FR2825	1,000	FR4555	2,000	FR1691	1,000	FR7062	1,000
FR2841	1,000	FR4557	18,000	FR1693	7,000	FR7065	1,000
FR2844	2,000	FR4558	5,000	FR1694	2,000	FR7075	1,000
FR2846	1,000	FR4559	1,000	FR1695	2,000	FR7077	1,000
FR2857	2,000	FR4561	2,000	FR1696	1,000	FR7089	2,000
FR2858	1,000	FR4562	2,000	FR1697	3,000	FR7090	1,000
FR2860	1,000	FR4564	2,000	FR1698	4,000	FR7097	1,000
FR2867	1,000	FR4567	1,000	FR1699	3,000	FR7106	2,000
FR2703	1,000	FR4569	\$1,000	FR1702	1,000	FR7116	1,000
FR2706	1,000	FR4570	2,000	FR1704	3,000	FR7130	1,000
FR2823	1,000	FR4571	4,000	FR1705	1,000	FR7136	1,000
FR2826	2,000	FR4572	4,000	FR1706	1,000	FR7141	1,000
FR2834	3,000	FR4573	1,000	FR1707	1,000	FR7148	1,000
FR2843	3,000	FR4574	20,000	FR1708	2,000	FR7189	1,000
FR2849	2,000	FR4575	1,000	FR1709			

les feux saillants de la Bourse

Table with 4 columns: Volume, MONTREAL, Mins et petroles, and Valeurs les plus actives. Includes data for various stocks and indices.

Table with 4 columns: Valeurs les plus actives, Faits saillants, Mins et petroles, and Valeurs les plus actives. Includes data for various stocks and indices.

INDICES A LA BOURSE DE MONTREAL

Table with 4 columns: Ind. Ser., Ser., Banques, Comp., Pap. Includes market indices and their values.

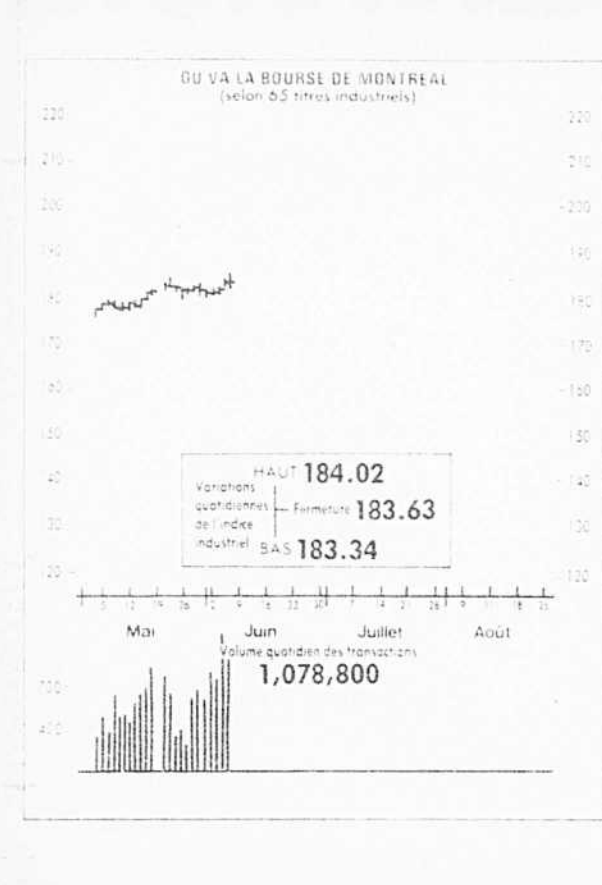
INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Table with 4 columns: 300, COMPOSE, SER. FINANCIER. Includes market indices and their values.

INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Table with 4 columns: COMPOSE, INDUSTRIELLES, TRANSPORTS, SERVICES PUBLICS, FINANCE. Includes market indices and their values.

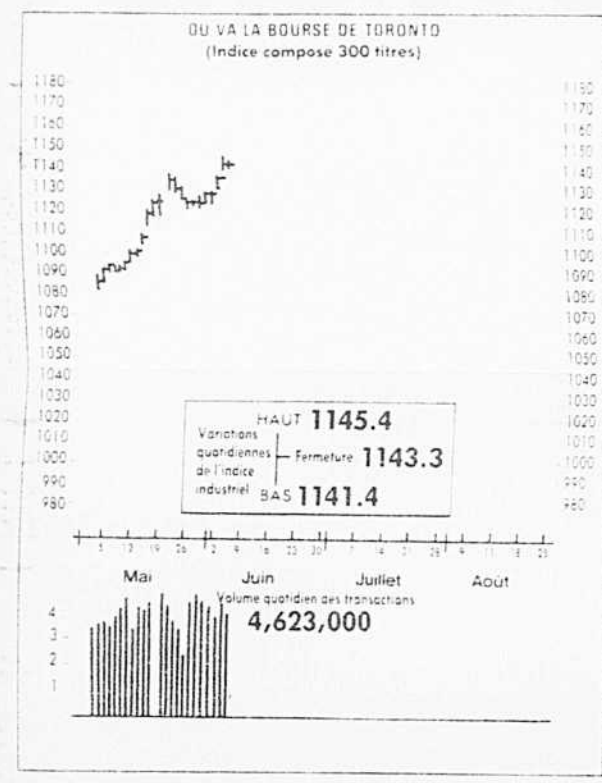
MONTREAL



par la Presse Canadienne
MONTREAL — La Bourse de Montreal a termine la journee de mercredi en hausse fractionnaire. Une grande animation a regne dans le marche...

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Haut, Bas, Form., Net. Lists various stocks and their prices.

TORONTO



par la Presse Canadienne
TORONTO — Un plongeon des titres miniers a entraine une baisse fractionnaire des cours a la Bourse de Toronto, mercredi, apres six seances consecutives de hausses.

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Haut, Bas, Form., Net. Lists various stocks and their prices.

Options trans-Canada (transigees)

Table with 4 columns: Option, Mois, Prix, Offres, Dem., Dern. Vol. Lists various options and their prices.

Options trans-Canada (non transigees)

Table with 4 columns: Option, Mois, Prix, Offres, Dem., Dern. Vol. Lists various options and their prices.

fonds mutuels

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Haut, Bas, Form., Net. Lists various mutual funds and their prices.

PAR LA PRESSE CANADIENNE

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Haut, Bas, Form., Net. Lists various mutual funds and their prices.

Options trans-Canada (non transigees)

Table with 4 columns: Option, Mois, Prix, Offres, Dem., Dern. Vol. Lists various options and their prices.

Options trans-Canada (non transigees)

Table with 4 columns: Option, Mois, Prix, Offres, Dem., Dern. Vol. Lists various options and their prices.

M - O

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Haut, Bas, Form., Net. Lists various stocks and their prices.

M - O

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Haut, Bas, Form., Net. Lists various stocks and their prices.

ALCOUVER

Table of stock market movements for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, price, change, and volume.

les obligations

Table of government and provincial bonds, including offerings and yields for various terms and dates.

AMERICAINNE

Table of American stock market movements, listing various companies and their performance.

ALBERTA

Table of Alberta stock market movements, listing various companies and their performance.

les métaux

Table of metal prices, including gold, silver, and various industrial metals.

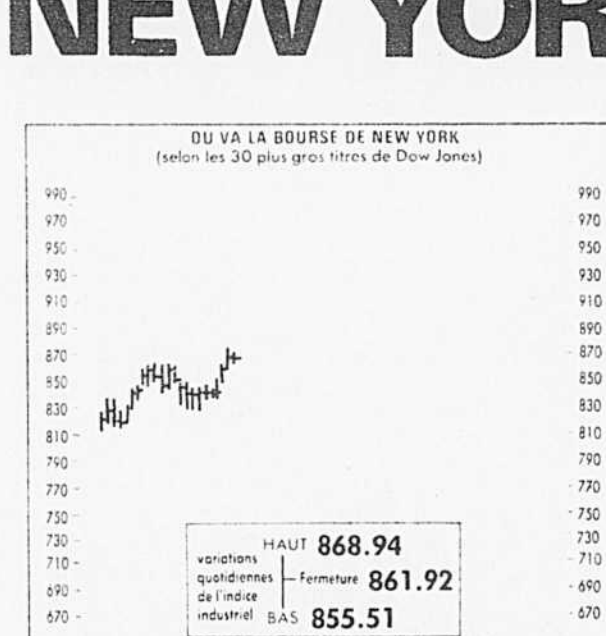
les devises

Table of exchange rates for various currencies, including the US dollar and the Swiss franc.

l'argent

Table of silver prices and related market information.

NEW YORK



OU VA LA BOURSE DE NEW YORK (selon les 30 plus gros titres de Dow Jones)

Table of market statistics for New York, including volume, index values, and other key indicators.

par AFP

NEW YORK — L'offensive de six jours qui avait été lancée au lendemain du Memorial Day a marqué un point d'arrêt, mercredi, contrecarrée par une attaque modérée des vendeurs. Mais le secteur californien de l'épargne, du prêt et du logement a fait preuve de vigueur à la suite du vote des citoyens de cet Etat d'une mesure législative prévoyant une forte baisse de la taxe foncière. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui avait avancé de 34,82 points depuis les six dernières séances, s'est replié de 4,59 à 861,92. Le volume des affaires s'est dégonflé fortement: 33,06 millions d'actions ont changé de mains, contre 51,97 millions le jour précédent. Les pertes sont au nombre de 786 contre 726 gains et 414 autres titres ont résisté. Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Dome monte de 1/5 à 76 1/4, Campbell Red Lake de 3/4 à 32 1/2 et Seagraves de 1/2 à 25. Inco tombe de 1/2 à 118, Massey Ferguson de 1/4 à 11 1/2 et Bell de 1/4 à 52.

Table of stock market movements for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, price, change, and volume.

ALBERTA

Table of Alberta stock market movements, listing various companies and their performance.

les métaux

Table of metal prices, including gold, silver, and various industrial metals.

les devises

Table of exchange rates for various currencies, including the US dollar and the Swiss franc.

ALBERTA

Table of Alberta stock market movements, listing various companies and their performance.

les métaux

Table of metal prices, including gold, silver, and various industrial metals.

les devises

Table of exchange rates for various currencies, including the US dollar and the Swiss franc.

le marché des options - CHICAGO

Table of Chicago options market movements, listing various contracts and their performance.

le marché des options - CHICAGO

Table of Chicago options market movements, listing various contracts and their performance.

le marché des options - CHICAGO

Table of Chicago options market movements, listing various contracts and their performance.

# Le procès de Louis Laberge annulé une troisième fois

par Gilles NORMAND

Le procès intenté contre le président de la FTQ, Louis Laberge, pour avoir incité les employés de Hupp Canada, à l'assomption, à causer des dommages de l'ordre de \$20.230, a avorté hier, lors de sa première journée d'audience.

C'est la décision à laquelle en

est venu le juge Louis Paradis, après consultation avec les avocats intéressés à la cause, Me Marc Vanasse, qui représente le ministère public, et Me Phil Cutler, qui assure les intérêts de l'accusé.

L'avortement du procès, déjà prévisible la veille, a eu lieu après la publication dans deux

journaux d'articles jugés de nature à causer un préjudice irréparable à M. Laberge. Le juge avait même fait part aux jurés de ses inquiétudes à ce propos, après qu'on lui eût signalé le contenu de ces écrits.

Les membres du jury ont donc été libérés et le juge Paradis a recommandé à Me Phil Cutler

de communiquer avec le juge en chef adjoint James Hugessen, afin de fixer une autre date pour un procès au président de la FTQ.

Tout porte à croire que le procès ne pourra être fixé avant septembre. Il s'agira du quatrième procès que subit M. Laberge en rapport avec la même affaire,

laquelle remonte au 30 mai 1974.

Son premier procès avait aussi avorté à la suite d'articles dans les journaux. Les journalistes avaient alors relaté des éléments qui avaient été discutés en cour, mais hors de la présence des jurés.

Le deuxième procès, inscrit à Joliette, tout comme le premier, avait débouché sur un verdict de culpabilité ainsi que par une condamnation à trois ans de pénitencier. La décision avait été cassée par la Cour d'appel et un troisième procès avait été ordonné. Il a donc avorté hier.

## carrières ET PROFESSIONS

N.B.: Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

### Directeur Service des relations publiques

(Poste ouvert aux hommes et aux femmes)

La Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée est à la recherche d'un directeur pour son Service des relations publiques de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean.

En plus de diriger son service, qui compte une quinzaine de personnes, le titulaire conseille la direction régionale relativement aux activités de relations publiques. Cela implique les communications internes et externes. Il veille à ce que les employés et le public soient informés des activités et politiques de la société. Il relève administrativement du vice-président régional et fonctionnellement du vice-président, Relations publiques, à Montréal.

Le candidat idéal est bilingue et possède une formation universitaire, ou l'équivalent, en sciences politiques, économiques ou sociales et un minimum de dix ans d'expérience en relations publiques.

Les intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, en indiquant la référence 775/LB/LPM, à:

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée  
Service du Personnel  
C.P. 6090  
Montréal (Québec)  
H3C 3H2



### DIRECTEUR DES VENTES ET MARKETING

Edmont est la principale compagnie manufacturière de gants industriels et jardiniers au Canada. Ayant des représentants et des distributeurs d'un océan à l'autre, Edmont a une réputation pour ses produits de qualité et son service. Comme résultat, sa croissance des dernières années fut impressionnante, la position de directeur des ventes et marketing est devenue ouverte à cause d'un transfert récent.

Nous recherchons un type créateur, bilingue, un gradué universitaire qui procurera le leadership à maintenir la croissance continue dans les années 1980. Le candidat élu aura une expérience considérable dans le Marketing et / ou à la direction des ventes.

Localisée à Cowansville dans les Cantons de l'Est, la position offre la responsabilité entière de la Direction des Ventes, du personnel de marketing et du développement de tous les programmes de ventes et marketing.

La compensation dépendra de l'expérience et sera aux environs de \$28,000 en plus d'une auto et d'un plan bonis.

Si vous êtes intéressé à vous joindre à une équipe de gérance imaginative et agressive, faites parvenir votre curriculum vitae à:

**Edmont Canada**

DIVISION OF BECTON, DICKINSON & CO., CANADA, LTD.

FILIALE DE BECTON, DICKINSON & CO., CANADA, LTD.

105 rue Lauder  
Cowansville, Québec  
J2K 2K8

Attention: Directeur du Personnel

## stelco MARKETING

Stelco, le plus important fabricant intégré d'acier au Canada, est présentement à la recherche de jeunes diplômés universitaires bilingues désireux de se tailler une carrière dans le domaine du marketing industriel.

Les responsabilités des candidats toucheront le secteur des ventes et le service à la clientèle, favoriseront l'acquisition de connaissances approfondies sur les clients et les produits, en plus de comporter une participation au sein d'une équipe de spécialistes en marketing.

Le lieu de travail initial sera soit Montréal, Québec ou Hamilton, Ontario.

Les candidats choisis auront la possibilité de mettre en valeur leurs talents et, par leurs initiatives et leurs aptitudes, pourront accéder à des postes supérieurs dans l'un ou l'autre des onze (11) bureaux de vente au Canada.

Nous offrons un éventail complet d'avantages sociaux et une excellente rémunération.

Les dossiers seront traités avec la plus grande discrétion. Prière d'envoyer votre curriculum vitae à:

Service du personnel  
**THE STEEL COMPANY OF CANADA LIMITED**  
C.P. 460  
Montréal, Québec H3C 2T3

### DEUX PROFESSEURS mécanique automobile

Education des adultes  
(cours du soir)

Notre Commission Scolaire recherche deux enseignants à plein temps (22 périodes/semaine) rémunérés à la leçon pour un projet d'entrée périodique et sortie continue.

Lieu de travail:

Pointe-aux-Trembles,  
Centre Daniel-Johnson

Qualifications:

- carte de compétence (2e année)
- 5 ans d'expérience dans l'enseignement à temps plein ou partiel à l'éducation des adultes ou d'expérience pertinente.

Postes disponibles immédiatement.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae par écrit avant le 14 juin 1978, à:

M. Yves Lagacé  
Coordonnateur de l'emploi  
Commission Scolaire Jérôme-Le-Royer  
550, 53e ave  
Pointe-aux-Trembles  
H1A 2T7

La Commission Scolaire  
Jérôme-Le-Royer



Faites carrière chez  
**LES INDUSTRIES  
MLW**

### INSPECTEURS

Pour inspection dimensionnelle des pièces usinées servant à la fabrication de moteurs diesel et de systèmes connexes.

Ce contrôle a lieu à différentes étapes de la production incluant l'assemblage final.

Les candidats ont une formation technique et possèdent déjà une expérience pratique.

Faire parvenir curriculum vitae ou téléphoner pour obtenir un rendez-vous:

Service du personnel  
**LES INDUSTRIES MLW**  
1505, rue Dickson  
Montréal, Québec  
255-3681

### Représentant des ventes Boîtes Piantes

La plus grande entreprise de produits d'emballage recherche pour sa division des «Boîtes Piantes» un représentant des ventes avec expérience et une bonne connaissance du produit.

Le poste offre une excellente rémunération plus un programme de boni, automobile fournie, toutes dépenses payées, une gamme complète de bénéfices marginaux et nombreuses opportunités d'avancement.

Les candidats qualifiés sont priés d'écrire à:

L.-P. Beaudry  
Gérant régional des ventes



Groupe Continental Canada Ltée

Division des produits en papier  
7250, rue Marconi  
Montréal, Québec H2R 2Z5

### VENTE INDUSTRIELLE

Nous recherchons des représentant(s) pour gérer un territoire dans Montréal et la banlieue. Si vous avez des aptitudes en mécanique et aimez résoudre des problèmes, vous êtes la personne recherchée. Une expérience de la vente industrielle interne au comptoir ou directement sur la route serait un atout.

Nous offrons: une rémunération stable comportant une opportunité de revenu en relation avec vos efforts, par l'entremise d'un plan "salaire — commission — boni" bien équilibré. Nous offrons en plus, d'excellents bénéfices marginaux et un plan de retraite. Les dépenses encourues pour votre travail sont remboursées.

Durant la période d'entraînement couvrant la connaissance du produit et des méthodes de vente un salaire vous est versé.

Vous êtes priés de communiquer avec:

André Proulx

Mercredi, le 7 juin 1978 et Jeudi le 8 juin 1978 entre 17 heures et 22 heures au numéro de téléphone suivant:

(514) 620-3529 (frais d'appels acceptés)

ou écrivez à:

La Presse, Réf. 18557  
C.P. 6041, Succ. A. Montréal, H3C 3E3

est la recherche de:

### 2 ADJOINTS D'ECOLE SECONDAIRE (P.A. 2)

Ces adjoints doivent assister le principal d'école dans la gestion des effectifs et des programmes.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire terminal de 1er cycle (au moins 16 années de scolarité dans un champ de spécialisation approprié)

- Avoir une autorisation personnelle permanente d'enseigner
- 5 années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel selon les responsabilités du poste.

Faire parvenir les demandes PAR ECRIT avant le 15 juin 1978, au:

SERVICE DU PERSONNEL  
CASIER POSTAL 190  
DORION, CTE VAUDREUIL  
J7V 5W1

## ASSURANCE

Notre compagnie, en pleine expansion, est à la recherche d'un représentant avec expérience en assurance-vie pour visiter une clientèle déjà établie.

Rémunération:

Base de salaire, plus commission  
Prospects, et avantages sociaux

Faire parvenir curriculum vitae à:

Poitras & Poitras Ltée  
au soin de: M. Serge Poitras  
535 boul. Laurier, Suite 314  
Beloeil, Québec

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE  
BLAINVILLE-DEUX-MONTAGNES  
requiert les services de

- a) 3 ENSEIGNANTS en langue seconde (anglais)
- b) 1 ENSEIGNANT en soins esthétiques
- c) 1 ENSEIGNANT en coiffure

QUALIFICATION: Etre légalement qualifiée(e)

SALAIRE: Selon les politiques administrative et salariales du M.E.Q.

ADMISSIBILITE: Avoir acquis la permanence dans l'enseignement (au moins deux années de service continu) et être à l'emploi d'une commission scolaire.

Faire parvenir votre offre de Service par écrit avant le 15 juin 1978, à:

Hector Asselin  
Service du Personnel  
C.P. 298, Deux-Montagnes, Qué.  
J7R 4K2

est la recherche de:

### UN REGISSEUR DES SERVICES DE L'ENTRETIEN

qui aurait pour responsabilité la gestion de l'ensemble des programmes d'entretien préventif, d'entretien physique, d'entretien ménager.

Qualifications minimales requises:

- Un certificat de qualification dans le domaine de l'entretien et 8 années d'expérience dont 3 ans à titre de contremaître, ou
- un diplôme d'études collégiales avec option appropriée, ou 6 années d'expérience pertinente.

Faire parvenir toute demande PAR ECRIT au plus tard le 15 juin 1978, au:

SERVICE DU PERSONNEL  
Casier postal 190  
Dorion, Cte Vaudreuil, P.Q.  
J7V 5W1

### FIRME COMPTABLE

Nous recherchons 3 spécialistes:

- fiscaliste (2 à 3 années d'expérience)
- senior (3 années d'expérience)
- junior (2 années d'expérience)

Nous offrons:

- excellente rémunération;
- atmosphère de travail très agréable;
- aucun problème de circulation et de stationnement.

Faire parvenir curriculum vitae en toute discrétion à:

GAUDETTE ET ASSOCIES,  
Comptables Agréés,  
210, rue St-Jacques  
Saint-Jean (Québec) J3B 2K7

### ASSISTANT - INGÉNIEUR DE PROJET CHANTIER DE CONSTRUCTION, DIGUES ET BARRAGES BAIE JAMES

Expérience requise: 5 à 8 ans en construction de digues et barrages.

Langues parlées et écrites: français ou bilingue.

Salaire et conditions ouverts à la discussion.

LA PRESSE, Réf. 18,558  
C.P. 6041, Succ. «A»  
Montréal H3C 3E3

### DENCO

Importante compagnie dentaire nationale requiert les services d'un technicien avec ou sans expérience.

EXIGENCES:  
Age de 21 ans et plus.  
Formation de base en électricité électronique.

TRAITEMENT:

Salaire au-dessus de la moyenne. Voiture de compagnie et nombreux avantages marginaux.

Pour rendez-vous composer 731-7531 et demander Mme Adomato.

### REPRESENTANTS(ES) PHOTOCOPIEUR

Avec expérience, bilingue. Possédant voiture. Commission très avantageuse. Travail à Montréal et banlieue. Pour rendez-vous, appeler:

Daniel Jolicoeur  
325-7707, poste 231

## DIRECTEUR DES VENTES EN COURTAGE

Une des plus importantes compagnies canadiennes d'assurance-vie offre une carrière intéressante et rémunératrice dans la direction des ventes en courtage.

Si vous vous êtes distingué auprès de courtiers ou dans des postes exigeant d'excellentes connaissances de la vente en assurance-vie, si vous possédez le titre de C.L.U. ou l'équivalent, alors le poste que nous offrons peut marquer pour vous le départ vers une nouvelle phase fascinante dans votre carrière.

Faites parvenir votre curriculum vitae à La Presse, Réf.: 18563, C.P. 6041, Succ. "A" Montréal H3C 3E3

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

## CADRE RESPONSABLE DE LA PLANIFICATION DE LA PRODUCTION

**L'ENTREPRISE:** L'entreprise, qui fabrique les gammes irès en demande de sous-vêtements et maillots de bain pour dames WonderBra et Digi, est une des plus progressives du monde au niveau de la technologie. Tout en exigeant un niveau élevé de professionnalisme, elle offre un cadre de travail enrichissant et stimulant.

**LE DEFI:**

- Diriger un service de planification comptant 5 employés
- Préparer les plans de production de 4 usines et aider à l'exécution de ces plans.
- Assurer les liaisons d'information entre le service du marketing et celui de la production.
- Mettre au point, en collaboration avec la direction, des stratégies de contrôle des stocks.
- Travailler sous la responsabilité du directeur de la planification et du contrôle des stocks.

**LES EXIGENCES:**

- Avoir fait preuve d'aptitude à planifier et motiver un service.
- Détenir un diplôme universitaire et/ou une expérience approfondie dans ce domaine.
- Posséder une bonne connaissance des statistiques, de la théorie des inventaires et des techniques de recherche opérationnelle qui y sont reliées.

**REMUNERATION:** Rémunération selon les qualifications. Excellents bénéfices marginaux. Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae au Superviseur de l'emploi,

4405 est, boul. Métropolitain, Saint-Léonard (Québec) — Tél. 376-6240, poste 112.

**WonderBra®**  
Une filiale de Consolidated Foods Corporation

## Économiste

Le département des Recherches de la Banque du Canada désire engager un(e) économiste qui sera chargé(e) de surveiller de près et d'analyser l'évolution des investissements fixes et des investissements en stocks des entreprises; le titulaire aura également pour tâche d'effectuer des analyses et des prévisions à court terme des investissements en biens d'équipement et en stocks. Ce poste offre au titulaire la possibilité de participer à l'amélioration des techniques de prévision utilisées dans le cadre de l'analyse conjoncturelle.

**Exigences**

- Formation théorique ou expérience en économie, avec spécialisation en macroéconomie.
- Très bonne connaissance des méthodes quantitatives.
- Savoir communiquer de façon efficace tant oralement que par écrit.

Le traitement initial reste à déterminer et sera fonction de la compétence et de l'expérience. Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 23 juin 1978 à:

M. K. D. McDonald  
Agent à la dotation en personnel  
Banque du Canada  
234, rue Wellington  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G9



BANQUE DU CANADA

## TECHNICIEN D'EXPERIENCE POUR METIERS A TISSER SULZER

Nous recherchons un technicien d'expérience pour métiers à tisser Sulzer à plein temps, temps partiel ou les fins de semaine, pour la révision complète de nos métiers.

Le candidat devra avoir complété un cours de réparateur de Sulzer et posséder au moins 2 ans d'expérience dans la réparation des Sulzer. Il y a une possibilité d'emploi permanent pour personnes qualifiées.

Veuillez contacter: M. C. Riél  
819-562-1511

ou écrire au:  
Superviseur du département de tissage  
19 Belvédère nord,  
Sherbrooke, J1H 4A7



LE C.L.S.C. CENTRE-VILLE  
recherche les services d'un

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

### LE (LA) CANDIDAT(E)

- Possède une formation universitaire en sciences de la santé, ou sciences humaines et/ou administratives;
- possède un minimum de trois (3) années d'expérience à un poste important de direction;
- est un excellent communicateur;
- est en mesure de coordonner l'activité d'équipes multidisciplinaires totalisant une cinquantaine (50) de personnes;
- est bilingue;
- une bonne connaissance du centre-ville de Montréal, de ses ressources et problématiques et du réseau des Affaires sociales est un atout important.

### LES TÂCHES

- Planifie l'action et suggère les interventions au Conseil d'Administration;
- prépare le budget et les programmes, les soumet au Conseil d'Administration et en assure l'interprétation;
- établit et revise les politiques et objectifs généraux devant être soumis au Conseil d'Administration;
- prépare et expédie toute documentation nécessaire pour permettre aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur les divers sujets relevant de sa compétence et de sa responsabilité;
- voit à ce que soient exécutées les politiques générales et les résolutions du Conseil d'Administration et du Comité administratif;
- établit et maintient les relations nécessaires avec les autres institutions ou groupes, qu'ils soient à l'intérieur ou hors du réseau des Affaires sociales;
- supervise directement le travail des coordonnateurs de programmes.

### TRAITEMENT

Le salaire et les avantages sociaux sont établis en fonction de l'expérience et des normes du M.A.S.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 30 juin 1978, à l'attention de:

Jury de Sélection  
a/s de Monique Langlois,  
secrétaire de direction  
C.L.S.C. Centre-Ville  
310 O., rue Ste-Catherine  
Montréal, Qué.  
H2X 2A1

## POSTES TEMPORAIRES du 21 août au 27 octobre 1978

### INFIRMIERS ET PRATICIENS SOCIAUX

**FONCTIONS:** Procèdent à l'évaluation de la clientèle présentement hébergée dans les Centre d'Accueil pour personnes âgées de la région de Montréal-métropolitain selon une méthodologie déterminée.

**EXIGENCES:** Diplôme universitaire en services de la santé ou en sciences sociales.

Expérience de travail de trois (3) ans, auprès des personnes âgées de préférence. Toute expérience supplémentaire pourrait suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

**SALAIRE:** Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre Curriculum Vitae au plus tard le 30 juin 1978 à:

Programme ECCAH,  
C.S.S.S.R.M.M.,  
3535, Chemin de la Reine-Marie  
Suite 520,  
Montréal, Québec,  
H3V 1H8

Ce postes sont également ouverts aux hommes et aux femmes.

## ANALYSTE DE LA QUALITE

La croissance continue de notre département de recherche et développement a créé ce poste vital. Relevant du directeur du soutien technique, le titulaire sera principalement responsable de l'assurance de qualité des fournisseurs, l'analyse de leurs capacités, le contrôle de la qualité à la source, l'inspection du produit et la vérification de la qualité.

Les candidats auront un diplôme en génie et posséderont un certificat de l'A.S.Q.C. ou de l'E.O.Q., ou un diplôme de contrôle de la qualité. Ils doivent avoir acquis un minimum de 5 ans d'expérience pratique en fabrication et inspection. Ils sont intéressés à se joindre à une organisation qui participe à leur développement personnel et professionnel. Une connaissance de l'allemand est un atout majeur.

En plus d'un salaire intéressant, nous offrons d'excellents avantages sociaux et un milieu de travail agréable. Les postulants doivent envoyer leur résumé à titre confidentiel à:



David Soles

**DEUTZ**  
DIESEL (CANADA) LTD.  
4660, Hickmore  
Montréal, Québec H4T 1K2

## GERANT DE PRODUCTION POUR UNE LAITERIE

- Position administrative senior
- Minimum 12 ans d'expérience
- Localité: Montréal

Faire parvenir curriculum vitae en toute confiance à:

La Presse, réf. 18565  
C.P. 6041, Succ. A  
Montréal, Qué. H3C 3E3

## ENSEIGNANTS

NUMERO DU POSTE	DEPARTEMENT	NOMBRE DE POSTES	STATUT	COURS	SESSION	MATIERE
1	Biologie (101)	1	temps complet année	301	A	Biologie générale I (th. + labo.)
				401	H	Biologie générale II (th. + labo.)
				921	A	Biologie humaine I (labo.)
2	Biologie (101)	1	temps complet année	301	A	Biologie générale I (th. + labo.)
				401	H	Biologie générale II (th. + labo.)
				301	A	Biologie humaine I (labo.)
				401	H	Biologie humaine II (th. + labo.)
				921	A	Biologie humaine I (th. + labo.)
4	Physique (203)	1	temps partiel (charge complète session automne 78) salaire remplaçant (année)	201	A	Electricité et magnétisme (th. + labo.)
5	Physique (203)	1	temps complet année	211	A	(th. + labo.)
				201	H	Electricité et magnétisme (labo.)
				301	H	Ondes et structure de la matière (labo.)
				533	A	Refrigeration III (th. + labo.)
				573	A	Instrumentation (th. + labo.)
				553	A	Circuits électriques (th. + labo.)
				213	H	Techniques de tuyauterie (th. + labo.)
				453	H	Composantes de circuits extérieurs (th. + labo.)
				603	H	Climatisation III (labo.)
				593	A	Projet de fin d'études (labo.)
6	Mécanique du Bâtiment (221)	1	temps complet année	503	A	Climatisation II (th. + labo.)
				343	A	Ventilation I (th. + labo.)
				333	A	Refrigeration (th. + labo.)
				213	H	Techniques de tuyauterie (th. + labo.)
				603	H	Climatisation III (th. + labo.)
Technologie supérieure pertinente, et une expérience industrielle pertinente de 1 à 2 ans.						
9	Electrotechnique (243)	1	temps complet année	110	A	Circuits à courant continu (th. + labo.)
				120	A	Éléments de circuits (th. + labo.)
				210	H	Circuits à courant alternatif I (th. + labo.)
				230	H	(th. + labo.)
				110	A	Circuits à courant continu (th. + labo.)
				120	A	Éléments de circuits (th. + labo.)
				210	H	Circuits à courant alternatif I (th. + labo.)
				561	H	Instruments de mesure (th. + labo.)
				560	A	Instruments de mesure (labo.)
				110	A	Circuits à courant continu (labo.)
				120	A	Éléments de circuits (labo.)
				240	H	(th. + labo.)
				440	H	Circuits logiques (th. + labo.)
				330	A	Machines rotatives (th. + labo.)
				110	A	Circuits à courant continu (labo.)
				120	A	Éléments de circuits (labo.)
				430	H	Machines à courant alternatif (th. + labo.)
				520	A	Systemes asservis (th. + labo.)
				230	A	(labo.)
				240	H	(th. + labo.)
				502	A	Schémas et conception I (th. + labo.)
				602	H	Schémas et conception II (th. + labo.)
				240	H	(labo.)
				110	A	Circuits à courant continu (th. + labo.)
				120	A	Éléments de circuits (th. + labo.)
				612	H	(th. + labo.)
				632	H	(th. + labo.)
				110	A	Circuits à courant continu (th. + labo.)
				120	A	Éléments de circuit (th. + labo.)
				551	A	Energie (th. + labo.)
				230	H	(th. + labo.)
17	Electrotechnique (243)	1	temps complet année	110	A	Circuits à courant continu (th. + labo.)
				120	A	Éléments de circuits (th. + labo.)
				645	H	Équipements audios (labo.)
				655	H	Équipements vidéos (labo.)
				685	H	Production locale (labo.)
				695	H	Techniques de photo et cinéma en T.V. (th. + labo.)
18	Techniques administratives (401)	1	temps complet année	901	A	Organisation et méthodes
				913	H	Structure de l'entreprise
19	Techniques administratives (412)	1	temps complet année	211	A	Steno I (th. + labo.)
				101	A	Dactylo I (th. + labo.)
				311	H	Steno II (th. + labo.)
				231	H	Procédés de secrétariat I (th. + labo.)
				904	A	Maîtriser la sténographie Lasaile
				917	A	Organisation du travail
20	Techniques administratives (401)	1	charge de cours (45 heures)	904	A	Éléments de production
21	Techniques administratives (401)	1	charge de cours (45 heures)	917	A	Éléments de production
22	Techniques administratives (401)	1	charge de cours (45 heures)	927	A	Droit du travail
23	Techniques administratives (401)	1	charge de cours (45 heures)	999	A	Comptabilité
24	Techniques administratives (410)	1	charge de cours (120 heures)	430	A	Marketing I
25	Techniques administratives (410)	1	charge de cours (45 heures)	503	A	Placement
26	Techniques administratives (410)	1	charge de cours (60 heures)	525	A	Aspects légaux et fiscaux de l'assurance-vie
27	Techniques administratives (410)	1	charge de cours (60 heures)	540	A	Finance I
28	Techniques administratives (412)	1	charge de cours (45 heures)	101	A	Dactylographie I
29	Techniques administratives (412)	1	temps partiel (charge complète 17 semaines) (congé de maternité)	211	A	Sténographie I
				301	A	Dactylographie III
				311	A	Sténographie II
				310	A	(labo.)
				530	A	(labo.)
				550	A	(labo.)
				130	H	(labo.)
				410	H	(labo.)
31	Communications (589)	1	temps partiel (7 h semaine)	921	A	
32	Psychologie (350)	1	temps partiel (charge complète 17 semaines) (congé de maternité)	901	A	Développement de la personne

**Qualifications générales:** Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié ou D.E.C. dans une discipline professionnelle directement pertinente et vaste expérience.

**Inscription:** Faire parvenir LE PLUS TOT POSSIBLE votre candidature en mentionnant de FACON PRECISE LE NUMERO DU POSTE qui vous intéresse.



COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LIMOILOU

Service du personnel  
Collège de Limoilou  
1300, 8e avenue,  
Québec G1K 7H3

## SECRETARE

Un cabinet d'experts-comptables requiert les services d'une secrétaire sachant maîtriser les langues française et anglaise et utiliser le dictaphone.

Ce poste nécessite un esprit d'initiative développé et un minimum de trois ans d'expérience. La rémunération sera établie en fonction des qualifications et de l'expérience de la candidate.

Veuillez vous adresser à:

Madame Réjane Dupuis  
MAHEU, NOISEUX ET ASSOCIES  
2 Complexe Desjardins, bureau 2600  
Montréal  
H5B 1E8  
Tél.: (514) 281-1555

Maheu, Noiseux & Associés  
comptables agréés

## CHEF DES RELATIONS DE TRAVAIL

La Commission de la Capitale nationale à Ottawa, organisme fédéral chargé d'assurer le développement de la Région de la Capitale nationale, recherche un spécialiste des relations de travail pour l'administration complète d'un personnel de 1400 membres appartenant à 26 catégories professionnelles.

Les candidats seront titulaires d'un diplôme universitaire, auront une bonne connaissance des négociations de travail, des conventions collectives, des procédures de grief et de l'arbitrage. L'expérience de l'application de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique du Gouvernement fédéral constitue un avantage de même que celle des lois correspondantes des gouvernements provinciaux. Le poste est bilingue. Les candidats(es) qui ne répondent pas aux exigences linguistiques doivent indiquer par écrit qu'ils sont prêts à suivre des cours de langue.

Le poste ouvre d'excellentes perspectives aux candidats dont le salaire annuel est de \$23000.

Veuillez adresser les demandes avant le 23 juin 1978 accompagnées d'un curriculum vitae détaillé à:

L'Agent principal de dotation  
Division du personnel  
Commission de la Capitale nationale  
48, rue Rideau  
Ottawa (Ontario)  
K1N 8K5

## Analyste de systèmes de traitement par ordinateur

La personne choisie devra, selon les directives reçues, participer à la conception de spécifications, fiches et schémas de systèmes, ainsi qu'à la rédaction de documents. Elle doit être en mesure de travailler seule à de nombreuses étapes de l'analyse de systèmes mais elle a besoin de directives et conseils pour les autres étapes. Compétence pour agir à titre de superviseur — production lorsque nécessaire. Bilinguisme essentiel. Salaire concurrentiel et généreux avantages sociaux.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Service du personnel  
CANADIAN VICKERS LTD  
5000 est, Notre-Dame  
Montréal, Québec H1V 2B4

## VENDEUR A TEMPS PLEIN

### MODULEX

Un manufacturier de maisons et chalets préfabriqués cherche un vendeur à temps plein pour son terrain d'exposition à Montréal.

Avance hebdomadaire contre commission. Expérience de vente aux consommateurs et strictes références exigées. Doit pouvoir voyager un peu. Présenté-vois vendredi le 9 juin de 10.00 heures à 5.00 heures à:

7800 Viau, (Angle Métropolitain)  
ou téléphonez pour rendez-vous à:  
M. Duchéne 725-9361



Les observateurs de trains chevronnés peuvent vous décrire les wagons chargés de voitures ou de tracteurs, les wagons-citernes. Mais parmi tous ces wagons, il s'en trouve un sur dix qui contient un chargement très important: la pâte, le papier ou le bois à pâte.

## Huit constatations surprenantes sur l'industrie des pâtes et papiers

La passion des voitures, la crise du pétrole et les manchettes sur le commerce du blé font souvent oublier aux Canadiens l'existence de notre première industrie, celle des pâtes et papiers. Celle-ci contribue de façon importante à la circulation de l'argent dans tous les coins du Canada. Quand elle se porte bien, qu'elle est rentable et créatrice d'emplois, tout le monde y gagne.

1. Au Canada, l'industrie des pâtes et papiers verse presque cinq fois plus en salaires que les raffineurs pétroliers, presque deux fois plus que les constructeurs automobiles et un tiers de plus que l'industrie sidérurgique. A elle seule, la forêt, de concert avec les industries de transformation et les services qui s'y rattachent, procure aux Canadiens un emploi sur dix, principalement dans le secteur de la fabrication des pâtes et papiers.



Tout le bois coupé est mesuré pour fins de vérification par le gouvernement et chaque cunit est payé par les fabricants de pâtes et papiers (un cunit = 100 pieds cubes de bois plein).

2. Les forêts canadiennes sont presque toutes publiques, 11% seulement étant des territoires forestiers privés. Tout le bois exploité sur les territoires publics est mesuré et les compagnies de pâtes et papiers doivent verser des droits de coupe au gouvernement pour chaque pied cube de bois utilisé. C'est ainsi que l'année dernière, elles ont versé environ \$110 millions aux Canadiens par l'intermédiaire de leurs gouvernements provinciaux. De plus, elles doivent payer un "loyer" pour l'utilisation du territoire et partager les dépenses encourues par les provinces pour protéger les forêts contre les insectes et les incendies.

3. Au Canada, un wagon sur dix est chargé de bois à pâte, de pâte ou de papier. Cette proportion témoigne de la place importante qu'occupe cette industrie dans notre économie.

4. Une forêt adulte offre peu de ressources nutritives à la faune. Normalement, lorsque la forêt est exploitée, de jeunes pousses apparaissent et attirent souvent les bêtes sauvages, tels le cerf, l'orignal, la perdrix, le lapin, le renard et les oiseaux de toutes sortes.

Le bois coupé procure emploi et argent. Si la forêt est bien aménagée, il suffira d'une ou deux saisons à la nature pour couvrir le terrain de nouvelles pousses, à la plus grande joie des sportifs et de la faune. C'est peut-être là l'héritage le plus important que nous pourrions laisser à nos petits-enfants.

5. Les sociétés canadiennes d'exploitation forestière qui publient le résultat de leurs opérations ont obtenu un rendement moyen sur l'investissement de 5,7% après impôts entre 1970 et 1976. Les investisseurs s'accordent à dire que cette moyenne est insuffisante et devrait se situer à environ 10%, ou même mieux, à 14%.

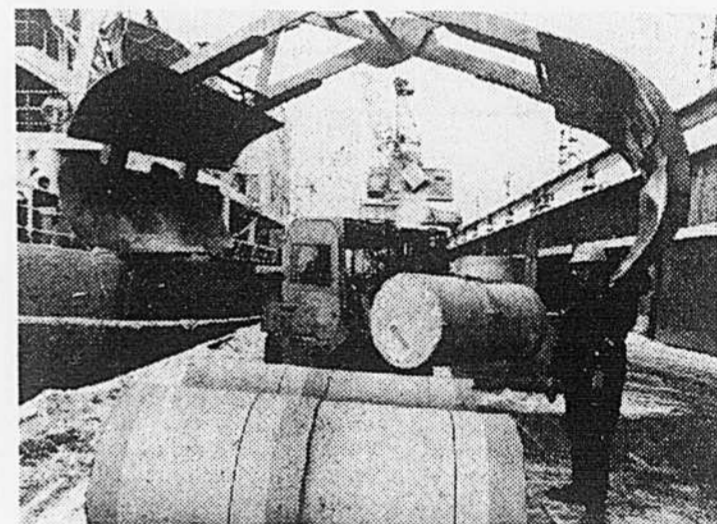
Il convient d'encourager l'industrie des pâtes et papiers à réaliser d'excellents bénéfices puisqu'elle en verse plus de 40% aux gouvernements sous forme d'impôts. Le gouvernement fédéral déclarait l'année dernière que l'exploitation de nos forêts rapportait, directement et indirectement, environ \$1 milliard, dont une grande partie est fournie par l'industrie des pâtes et papiers.

6. Depuis 1960, l'industrie des pâtes et papiers a consacré plus d'un demi-milliard de dollars à la recherche de procédés pour diminuer la pollution de l'air et de l'eau, éliminer les odeurs provenant des usines, réduire la quantité de produits chimiques nécessaires à la fabrication du papier, et même découvrir de nouveaux procédés de fabrication de la fibre à papier.

7. Alors que certaines de nos autres richesses naturelles sont en voie d'extinction, nos forêts demeureront si nous les entretenons. A l'issue d'une conférence récente, les ministres provinciaux des Forêts et les représentants du gouvernement fédéral ont conclu que les gouvernements, ainsi que les industries forestières, doivent prendre, à long terme, tou-

tes les mesures nécessaires au reboisement et à une gestion forestière plus intensive. La forêt est notre poule aux oeufs d'or et nous devons en prendre soin.

8. Les exportations canadiennes de pâtes et papiers vers les Etats-Unis, l'Europe, le Japon, l'Amérique latine et ailleurs s'élèvent annuellement à environ \$5 milliards. Ces exportations rapportent à notre économie environ deux fois plus que les exportations de produits miniers ou agricoles, soit à peu près \$1 000 à chaque famille. La concurrence est forte et le Canada se doit de sauvegarder sa place en maintenant ses coûts à un niveau compétitif.



L'industrie forestière canadienne crée plus d'un demi-million d'emplois dans le secteur secondaire: fournisseurs d'hélicoptères, de cordages, de tracteurs, de carburant, de monte-charge, de bateaux, de services ferroviaires, etc.

S'il veut être concurrentiel, le Canada doit limiter ses coûts en adoptant un matériel et une technologie modernes et en améliorant sa productivité, ce qui exige des capitaux donc des profits. L'industrie forestière devra aussi être en mesure d'attirer les investisseurs en quête de placements sûrs, tout en bénéficiant de l'appui du public.

Ce message fait partie d'une série de messages dont le but est de rappeler l'impact de l'industrie des pâtes et papiers sur notre économie.

Si vous désirez en savoir plus sur l'industrie des pâtes et papiers, demandez la brochure "Propos sur le papier", Service des communications, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, 2300 Immeuble Sun Life, Montréal H3B 2X9.

### L'industrie des pâtes et papiers du Canada